

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel

de 2021, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2021. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2021.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	80-85, 89, 95-98, 109-111		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	73-79		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	69, 106		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	81-84		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	80-81		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	67, 80, 85-111		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	66, 84, 92-93, 109		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	62-65, 69, 216		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	62		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	63-66, 109		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	66-67	8-11	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	86-89, 91-92		10
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			23-38, 43-48
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque			11-12
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	88, 92, 96		60-62
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	98-100, 102-103		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	101, 210-211		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	106-108		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	103-106		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	90		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	90, 93-94		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	91-94, 96		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	91-94		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	48-61, 85-89, 166-173, 183, 186-187, 214-215	20-35	1-5, 10-11, 13-62
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	56, 142-143, 148-149, 173		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	53, 169-171	24, 28	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	88, 154, 177-179, 183, 186-187		40-42, 49-53
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	88, 146, 154		
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	95-97, 109-111		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	78-79, 208-210		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Le présent rapport de gestion est daté du 1^{er} décembre 2021. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	14	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS		Revue du bilan	47
Résultat net	21	Qualité du portefeuille de crédit	48
Produits	22	Situation des fonds propres	62
Provision pour pertes sur créances	23	Titrisation et arrangements hors bilan	70
Charges	24	Transactions entre parties liées	72
Impôts et taxes	25	Instruments financiers	73
Information financière trimestrielle	26	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION		Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	73
Description des activités	28	Gestion des risques	80
Services de détail au Canada	30	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Services de détail aux États-Unis	35	Méthodes et estimations comptables critiques	112
Services bancaires de gros	40	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	115
Siège social	43	Contrôles et procédures	116
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020		INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	117
Sommaire du rendement de 2020	44	GLOSSAIRE	125
Rendement financier de 2020 par secteur d'exploitation	45		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2021 ») du rapport annuel 2021 de la Banque aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Orientation pour 2022 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2022 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les possibles répercussions économiques, financières et autres conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies, y compris la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques, les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de « recapitalisation interne » des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2021, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » ou « Événements importants et postérieurs à la date de clôture et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2021 aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Orientation pour 2022 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020	2019
Résultats d'exploitation			
Total des produits – comme présenté	42 693 \$	43 646 \$	41 065 \$
Total des produits – rajusté ¹	42 693	42 225	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(224)	7 242	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	23 076	21 604	22 020
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	22 909	21 338	21 085
Résultat net – comme présenté	14 298	11 895	11 686
Résultat net – rajusté ¹	14 649	9 968	12 503
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722,6 \$	717,5 \$	684,6 \$
Total de l'actif	1 728,7	1 715,9	1 415,3
Total des dépôts	1 125,1	1 135,3	887,0
Total des capitaux propres	99,8	95,5	87,7
Total des actifs pondérés en fonction des risques ²	460,3	478,9	456,0
Ratios financiers			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ³	15,5 %	13,6 %	14,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	15,9	11,4	15,6
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	21,2	18,7	20,5
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	21,4	15,3	21,5
Ratio d'efficacité – comme présenté ³	54,1	49,5	53,6
Ratio d'efficacité – rajusté ^{1, 3}	53,7	50,5	51,3
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ⁴	(0,03)	1,00	0,45
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	7,73 \$	6,43 \$	6,26 \$
Dilué	7,72	6,43	6,25
Dividendes par action	3,16	3,11	2,89
Valeur comptable par action ³	51,66	49,49	45,20
Cours de clôture ⁵	89,84	58,78	75,21
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 817,7	1 807,3	1 824,2
Nombre moyen – dilué	1 820,2	1 808,8	1 827,3
Fin de période	1 822,0	1 815,6	1 811,9
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	163,7 \$	106,7 \$	136,3 \$
Rendement de l'action ³	3,9 %	4,8 %	3,9 %
Ratio de versement de dividendes ³	40,9	48,3	46,1
Ratio cours/bénéfice ³	11,6	9,2	12,0
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ³	58,9	(17,9)	7,1
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ^{1, 3}			
Résultat par action			
De base	7,92 \$	5,37 \$	6,71 \$
Dilué	7,91	5,36	6,69
Ratio de versement de dividendes	39,9 %	57,9 %	43,0 %
Ratio cours/bénéfice	11,3	11,0	11,2
Ratios des fonds propres ²			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	15,2 %	13,1 %	12,1 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	16,5	14,4	13,5
Ratio du total des fonds propres	19,1	16,7	16,3
Ratio de levier	4,8	4,5	4,0

¹ La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

² Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres et les exigences de levier du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

³ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

⁵ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab »); et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 15 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2021, les actifs de la TD totalisaient 1,7 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale continue de se rétablir de la pandémie de COVID-19. L'activité dans les secteurs à forte intensité de contacts physiques reprend à mesure que les restrictions de la santé publique sont levées. Toutefois, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement continuent de freiner la cadence de la reprise. Les pénuries de microprocesseurs ont entraîné des réductions importantes de la production automobile à l'échelle mondiale, tandis que le secteur de la logistique est aux prises avec des retards qui ralentissent la livraison de produits à leur destination finale.

Les disparités dans les taux de vaccination entraînent des résultats sanitaires variables, ce qui exacerbe les contraintes d'approvisionnement. Les éclosions récentes de cas de COVID-19 en Asie ont aggravé les pénuries d'intrants et contribué aux retards dans les ports. Comme les flux de travail continuent d'être interrompus par des mesures de confinement, les chaînes d'approvisionnement mondiales risquent d'être perturbées de façon constante, ce qui pourrait exercer une pression à la hausse sur les prix et freiner la croissance économique mondiale.

L'économie des États-Unis a affiché une croissance annualisée estimée à 2 % au troisième trimestre civil, en recul par rapport à une croissance moyenne de 6,5 % au premier semestre de l'année. Après avoir atteint une progression insoutenable de 10 % ou plus au premier et au deuxième trimestres, les dépenses de consommation ont ralenti pour s'établir à un taux annualisé d'à peine 1,6 % au troisième trimestre. Une bonne partie de ce recul est attribuable à la réduction des dépenses en biens durables. Les ventes de véhicules automobiles, en particulier, se sont contractées de 54 % sur une base annualisée, en partie en raison de la rareté de produits disponibles. En revanche, les dépenses en services ont continué de progresser, mais plus lentement qu'aux trimestres précédents, les inquiétudes liées au variant Delta ayant freiné la reprise dans les secteurs des loisirs, de la restauration et de l'hébergement.

Même si le PIB des États-Unis dépasse maintenant son niveau d'avant la pandémie, la reprise a été très déséquilibrée. Au troisième trimestre civil, les dépenses en produits ont dépassé de 7 % leur niveau d'avant la pandémie, alors que les dépenses en services, qui représentent une part beaucoup plus importante de l'activité économique, se situaient toujours 1,6 % en deçà de ce seuil. Cette divergence a entraîné une augmentation du déficit commercial et contribué à des ruptures d'approvisionnement. La réorientation des activités vers le secteur des services devrait aider à atténuer certaines de ces pressions, alors que l'épargne élevée des ménages devrait aider ceux-ci à absorber la hausse des prix et à contribuer à la poursuite de la croissance au cours de l'année civile 2022.

Le ralentissement récent de l'activité économique aux États-Unis est moins manifeste sur le marché du travail. La croissance de l'emploi s'est accélérée en octobre, ce qui laisse présager un nouvel accroissement de l'activité économique au dernier trimestre de l'année civile. La demande de main-d'œuvre est très forte – le nombre de postes vacants ayant atteint un sommet sans précédent en milieu d'année et demeurant bien au-dessus des niveaux prépandémiques – mais les employeurs mettent plus de temps à pourvoir les postes vacants. En octobre, la population active aux États-Unis avait perdu plus de trois millions de personnes par rapport à ce qu'elle était avant la pandémie. Cette contraction de la population active freine la croissance de l'emploi et contribue à abaisser le taux de chômage qui s'est établi à 4,6 % en octobre.

La nature inégale de la reprise, combinée aux contraintes d'approvisionnement constantes, a entraîné une augmentation des pressions inflationnistes. L'indice des prix à la consommation a progressé de 5,4 % sur douze mois en septembre et se maintient au-dessus de 5 % depuis mai de cette année. Les pressions exercées sur les prix semblent se généraliser, touchant non seulement les catégories de biens, tels que les aliments, l'énergie et les véhicules, mais aussi les services, y compris le coût du logement. Et les effets sur ces derniers se sont historiquement révélés plus persistants.

En novembre, la Réserve fédérale américaine a fait un premier pas vers la réduction des mesures d'accommodement monétaire, annonçant une réduction de ses achats mensuels d'actifs par rapport au rythme actuel de 80 milliards de dollars américains en bons du Trésor et de 40 milliards de dollars américains en titres adossés à des créances hypothécaires. La Banque centrale réduira ainsi ses achats de bons du Trésor de 10 milliards de dollars américains par mois et ses achats de titres adossés à des créances hypothécaires de 5 milliards de dollars américains par mois, ce qui devrait lui permettre de cesser d'augmenter son bilan d'ici le milieu de l'année prochaine. Après cela, les Services économiques TD s'attendent à ce que la Réserve fédérale hausse le taux des fonds fédéraux à deux reprises de 25 points de base (pdb) au cours du deuxième semestre de l'année civile 2022. Le moment et l'ampleur des hausses de taux futures pourraient changer si les pressions inflationnistes ne diminuaient pas à la satisfaction de la Banque centrale.

Après avoir connu un ralentissement au deuxième trimestre civil, l'économie canadienne a retrouvé une croissance modérée au troisième trimestre. Même si la réouverture de l'économie a entraîné une croissance plus vigoureuse dans les secteurs des services, la sécheresse a gravement entravé la production agricole au cours de l'été et les pénuries de la chaîne d'approvisionnement ont causé un ralentissement de l'activité manufacturière qui s'est prolongé pendant l'automne. L'activité économique devrait repartir à la hausse une fois que ces répercussions se seront atténuées. Bien qu'une recrudescence des cas d'infection à la COVID-19 pose un risque de révision à la baisse des perspectives, particulièrement à l'approche de l'hiver, les taux élevés de vaccination au Canada et une mise en œuvre plus cohérente des mesures d'atténuation, y compris l'obligation de porter un couvre-visage et de présenter une preuve de vaccination pour les activités intérieures, devraient réduire le risque de perturbation de l'activité économique. Par ailleurs, les importantes épargnes excédentaires accumulées devraient continuer à soutenir les dépenses de consommation en 2022.

L'économie canadienne a été principalement avantagée par la surperformance affichée par le marché du travail, qui a vu tous les emplois perdus durant le choc initial de la pandémie être remplacés et sa population active retrouver sa taille d'avant la pandémie. Toutefois, il y a encore place à l'amélioration. La croissance de l'emploi se concentre dans un petit nombre de secteurs, tandis que le taux d'emploi dans les secteurs de services à forte intensité de contacts physiques, comme les loisirs et l'hébergement, demeure bien en deçà des niveaux prépandémiques. Contrairement à la dynamique observée aux États-Unis, la forte croissance de la population active a freiné l'amélioration du taux de chômage au Canada, qui s'est maintenu à 6,7 % en octobre. Comme au sud de la frontière, la demande de main-d'œuvre est élevée et la croissance de l'emploi devrait demeurer vigoureuse.

Le marché du logement au Canada est demeuré résilient. Après avoir connu un recul pendant l'été, les activités de revente se sont accélérées au cours des derniers mois. La croissance du prix moyen des propriétés résidentielles s'est aussi accélérée, reflétant le resserrement du marché à l'échelle du pays. Même si les prix sont appuyés par une offre limitée, le taux de croissance des prix des propriétés résidentielles devrait ralentir en raison de l'érosion de l'accessibilité et d'une hausse des taux hypothécaires.

L'inflation des prix à la consommation au Canada, bien qu'inférieure à celle aux États-Unis, s'est aussi accélérée au cours des derniers mois pour atteindre 4,4 % en septembre, la hausse la plus rapide en treize ans. L'accélération de la croissance des prix des aliments ainsi que la hausse des prix de l'énergie et du coût du logement ont fait grimper l'inflation. À l'instar des États-Unis et d'autres économies développées, le Canada est susceptible de connaître de nouvelles pressions sur les prix en raison des perturbations prolongées de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

La Banque du Canada a maintenu son taux de financement à un jour à 0,25 % en octobre, mais est allée plus loin que la Réserve fédérale en mettant carrément fin à son programme d'achat d'actifs. En raison de la reprise plus solide du marché de l'emploi, la Banque du Canada pourrait commencer à hausser les taux d'intérêt plus tôt que la Réserve fédérale. Les Services économiques TD s'attendent à une augmentation du taux de financement à un jour de 25 pdb au deuxième trimestre civil de 2022, suivie de deux autres hausses de 25 pdb avant la fin de l'année civile. Les Services économiques TD s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien se maintienne dans la fourchette des 0,79 \$ US à 0,81 \$ US au cours des deux prochaines années.

MESURES PRISES PAR LA BANQUE EN RÉPONSE À LA COVID-19

Les mesures prises pour freiner la pandémie de COVID-19 ont continué d'entraîner des répercussions économiques considérables partout dans le monde tout au long de l'exercice 2021. En Amérique du Nord, le secteur bancaire a mis en œuvre en mars et avril 2020 diverses mesures destinées à alléger la pression sur les consommateurs et les entreprises, dont certaines se sont poursuivies en 2021. De même, les gouvernements, les sociétés d'État, les banques centrales et les régulateurs ont mis sur pied des programmes visant à atténuer les répercussions de la crise et à soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers, et certaines de ces mesures sont également demeurées en place en 2021. La TD prend une part active à cet effort soutenu pour répondre à la pandémie de COVID-19, guidée par les principes de soutien au bien-être de ses clients et de ses collègues et de maintien de la résilience opérationnelle et financière de la Banque.

À compter du deuxième trimestre de 2020, la Banque a permis à presque tous ses employés de travailler à partir de la maison. Même si la plupart des employés des bureaux de la Banque ont pu retourner sur leur lieu de travail avant le début de l'exercice 2021, environ 60 000 collègues de la TD ont continué d'être en télétravail tout au long de l'exercice 2021, et les dispositions de télétravail devraient demeurer en place pendant un certain temps. Les activités de la TD, notamment l'infrastructure technologique de la Banque, la capacité de son réseau, ses capacités en infonuagique d'entreprise et ses systèmes d'accès à distance, sont demeurées stables tout au long des mois qui se sont écoulés depuis le début de la pandémie de COVID-19, assurant un soutien continu pour les dispositions de télétravail et le niveau élevé et soutenu d'activités des clients du service en ligne et du service mobile. La Banque continue d'évaluer ses plans à moyen et à long terme en lien avec la COVID-19, y compris l'incidence de la reprise économique et pour divers scénarios de retour au bureau.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque a offert plusieurs formes d'aide financière directe aux clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, y compris le report de paiements de prêts. La majeure partie de cette aide est arrivée à son terme, à l'exception des reports de paiement de prêts garantis par des biens immobiliers aux États-Unis, où le programme permettait de repousser les paiements jusqu'à 18 mois. Il y a eu peu d'autres demandes de prolongation de la part des clients. Au 31 octobre 2021, les soldes de prêts bruts qui continuaient de faire l'objet de programmes de report de paiements liés à la COVID-19 s'élevaient à environ 0,04 milliard de dollars au Canada, reflétant principalement les portefeuilles de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020, reflétant principalement les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, d'autres prêts à la consommation, de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux), et à environ 0,49 milliard de dollars américains aux États-Unis, principalement dans le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers (2,2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, reflétant principalement les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, d'autres prêts à la consommation, de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux). Les taux de défaillance des clients qui ne bénéficient plus des programmes de report sont plus élevés que ceux observés au sein de la population en général, mais demeurent faibles en chiffres absolus, reflétant le maintien de l'aide gouvernementale et la communication proactive de la TD avec ses clients. La Banque continue de fournir des conseils et de l'aide aux clients par l'entremise de ses canaux habituels, soit Assistance TD au Canada et TD Cares aux États-Unis. L'aide financière fournie par l'entremise de ces canaux n'est pas prise en compte dans les soldes présentés ci-dessus.

En plus des mesures d'assistance financière directe, la Banque a continué de soutenir les programmes pour les particuliers et les entreprises mis de l'avant par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, lesquels sont décrits ci-après.

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le « gouvernement du Canada ») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque a consenti à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. La période de présentation des nouvelles demandes de prêt et de majoration au titre du CUEC a pris fin le 30 juin 2021. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouverts sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Au 31 octobre 2021, la Banque avait consenti à environ 213 000 (184 000 au 31 octobre 2020) de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 11,6 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Loi Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act et programme de protection des salaires adoptés aux États-Unis

En vertu du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), établi aux termes de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (« loi CARES ») des États-Unis et mis en œuvre par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), la Banque a offert des prêts aux petites entreprises afin de leur permettre de maintenir en poste les travailleurs, de verser les salaires et de couvrir d'autres dépenses. Les prêts accordés dans le cadre du PPP ont une durée allant de 2 ans à 5 ans, portent intérêt au taux annuel de 1 % et sont entièrement garantis par la SBA. La totalité du montant du principal du prêt et les intérêts courus sont admissibles à une exonération si le prêt est utilisé pour les dépenses admissibles. Les frais que la Banque perçoit sur les prêts accordés dans le cadre du PPP varient généralement entre 1 % et 5 % de la valeur du prêt au moment de l'octroi. Les frais sont amortis sur la durée du prêt, et tout montant non amorti au moment de l'exonération est comptabilisé immédiatement en résultat. La Banque recevra un remboursement de la SBA pour toute portion du prêt qui sera exonérée. La période de présentation des nouvelles demandes de prêt au titre du PPP a pris fin le 31 mai 2021. Au 31 octobre 2021, la Banque avait financé environ 133 000 prêts aux termes du PPP (86 000 au 31 octobre 2020) et avait environ 36 000 prêts en cours aux termes du PPP (86 000 au 31 octobre 2020) dont la valeur comptable brute s'élevait à environ 3,1 milliards de dollars américains (8,2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, environ 47 000 nouveaux prêts (3,6 milliards de dollars américains) ont été accordés aux termes du PPP (86 000 nouveaux prêts [8,2 milliards de dollars américains] pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) et environ 97 000 prêts aux termes du PPP (8,7 milliards de dollars américains) ont fait l'objet d'une exonération (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Autres programmes

Au cours de 2021, la Banque a continué de travailler avec des sociétés d'État fédérales, notamment EDC et la Banque de développement du Canada (BDC), afin de mettre sur pied divers autres programmes de garantie et programmes de prêts conjoints à l'intention des clients de la Banque. Cela comprend le Programme de crédit pour les secteurs durement touchés (PCSTT) assorti de garanties, qui a été lancé au deuxième trimestre de l'exercice et qui vise à soutenir les entreprises canadiennes qui ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19 et qui en subissent les conséquences économiques. En outre, la TD a continué de collaborer avec le gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à la Prestation canadienne de la relance économique et à la Subvention salariale d'urgence du Canada au moyen du dépôt direct de l'Agence du revenu du Canada.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficacité rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation

Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque est un actionnaire important (la « transaction avec Schwab »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021. La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois et la Banque a commencé à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprend les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab »), qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Transactions entre parties liées » du présent rapport de gestion.

ACQUISITIONS IMPORTANTES

La Banque a conclu deux acquisitions au cours de l'exercice 2021 :

Acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada

Le 1^{er} mai 2021, la Banque a conclu l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada auprès de Wells Fargo & Company. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

Acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC

Le 1^{er} juillet 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC, entreprise de négociation quantitative de titres à revenu fixe de Chicago. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services bancaires de gros.

Ces acquisitions ont été comptabilisées comme des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis est affecté aux autres immobilisations incorporelles et au goodwill.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2	RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés ¹		
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets	24 131 \$	24 497 \$	23 821 \$
Produits autres que d'intérêts	18 562	19 149	17 244
Total des produits	42 693	43 646	41 065
Provision pour pertes sur créances	(224)	7 242	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts	23 076	21 604	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans Schwab et TD Ameritrade	17 134	11 914	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 621	1 152	2 735
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	785	1 133	1 192
Résultat net – comme présenté	14 298	11 895	11 686
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	249	267	252
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	14 049 \$	11 628 \$	11 434 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	14 049 \$	11 628 \$	11 416 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	18

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté¹				
TABLEAU 3		2021	2020	2019
(en millions de dollars canadiens)				
Résultats d'exploitation – rajustés				
Produits d'intérêts nets		24 131 \$	24 497 \$	23 821 \$
Produits autres que d'intérêts ²		18 562	17 728	17 244
Total des produits		42 693	42 225	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		(224)	7 242	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts ³		22 909	21 338	21 085
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade				
		17 301	10 759	14 164
Charge d'impôt sur le résultat		3 658	2 020	2 949
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ⁴		1 006	1 229	1 288
Résultat net – rajusté				
		14 649	9 968	12 503
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres		249	267	252
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté				
		14 400	9 701	12 251
Attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat		–	–	18
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté				
		14 400	9 701	12 233
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁵		(285)	(262)	(307)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶		(103)	–	–
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade ²		–	1 421	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone ³		–	(100)	(117)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur ³		–	–	(607)
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises		(32)	(37)	(48)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶		(5)	–	–
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade		–	(829)	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone		–	(2)	(5)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur		–	–	(161)
Total des rajustements pour les éléments à noter				
		(351)	1 927	(817)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté				
		14 049 \$	11 628 \$	11 416 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'élément à noter suivant lié aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises propres à la Banque :
i. Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade – 2020 : 1 421 millions de dollars. Ce montant a été comptabilisé dans le secteur Siège social.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants liés aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises de la Banque :
i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises – 2021 : 148 millions de dollars; 2020 : 166 millions de dollars; 2019 : 211 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Siège social.
ii. Charges d'intégration propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – 2021 : 19 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Siège social.
iii. Charges liées à l'acquisition de Greystone – 2020 : 100 millions de dollars; 2019 : 117 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Services de détail au Canada.
iv. Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur – 2019 : 607 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada.

⁴ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab et TD Ameritrade exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces deux éléments est comptabilisée dans le secteur Siège social.

i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab et TD Ameritrade – 2021 : 137 millions de dollars; 2020 : 96 millions de dollars; 2019 : 96 millions de dollars.
ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – 2021 : 84 millions de dollars.

⁵ L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade, tous deux comptabilisés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 3 et 4 pour les montants.

⁶ Les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab comprennent les charges d'intégration propres à la Banque ainsi que les montants après impôt de la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade, tous deux comptabilisés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 3 et 4 pour les montants.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹				
TABLEAU 4		2021	2020	2019
(en dollars canadiens)				
Résultat de base par action – comme présenté				
		7,73 \$	6,43 \$	6,26 \$
Rajustements pour les éléments à noter		0,19	(1,06)	0,45
Résultat de base par action – rajusté				
		7,92 \$	5,37 \$	6,71 \$
Résultat dilué par action – comme présenté				
		7,72 \$	6,43 \$	6,25 \$
Rajustements pour les éléments à noter		0,19	(1,07)	0,44
Résultat dilué par action – rajusté				
		7,91 \$	5,36 \$	6,69 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

TABLEAU 5		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ^{1, 2}		
(en millions de dollars canadiens)		2021	2020	2019
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)		27 \$	51 \$	76 \$
Schwab et TD Ameritrade		137	96	96
MBNA Canada		27	27	40
Aéroplan		23	17	17
Divers		39	34	30
		253	225	259
Logiciels et droits de gestion d'actifs		436	523	469
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat		689 \$	748 \$	728 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter.

² Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

TABLEAU 6		RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2021	2020	2019
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		90 677 \$	85 203 \$	78 638 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté		14 049	11 628	11 416
Éléments à noter, après impôt sur le résultat		351	(1 927)	817
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté		14 400 \$	9 701 \$	12 233 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté		15,5 %	13,6 %	14,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté		15,9	11,4	15,6

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après

impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

TABLEAU 7		RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2021	2020	2019
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		90 677 \$	85 203 \$	78 638 \$
Goodwill moyen		16 404	17 261	17 070
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade		6 667	4 369	4 146
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹		439	509	662
Passifs d'impôt différé connexes moyens		(171)	(255)	(260)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		67 338	63 319	57 020
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté		14 049	11 628	11 416
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat		253	225	259
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat		14 302	11 853	11 675
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat		98	(2 152)	558
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté		14 400 \$	9 701 \$	12 233 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires		21,2 %	18,7 %	20,5 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté		21,4	15,3	21,5

¹ Exclut les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur

Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

TABLEAU 8 INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021 par rapport à 2020 Augmentation (diminution)	2020 par rapport à 2019 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	(752) \$	138 \$
Charges autres que d'intérêts	(443)	83
Résultat net, après impôt	(300)	3
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ¹	(57)	15
Résultat net, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	(357)	18
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base	(0,20) \$	0,01 \$
Résultat dilué	(0,20)	0,01

¹ La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2021	2020	2019
Dollar américain	0,795	0,743	0,753

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 14 298 millions de dollars, en hausse de 2 403 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par une baisse de la provision pour pertes sur créances, une hausse des produits dans le secteur Services de détail au Canada et une baisse des indemnités d'assurance et charges connexes, le tout en partie contrebalancé par un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent, la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des produits dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une diminution de la contribution de la participation de la Banque dans Schwab par rapport à la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 649 millions de dollars, en hausse de 4 681 millions de dollars, ou 47 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme

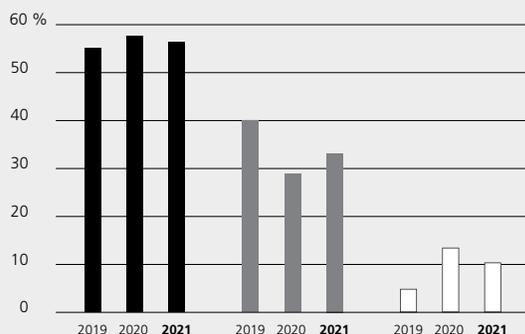
présenté pour l'exercice a été de 15,5 %, contre 13,6 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 15,9 %, contre 11,4 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 2 455 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 1 959 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 152 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une baisse de 2 163 millions de dollars dans le secteur Siège social.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 7,72 \$, en hausse de 20 % par rapport à 6,43 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,91 \$, contre 5,36 \$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 48 %.

RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

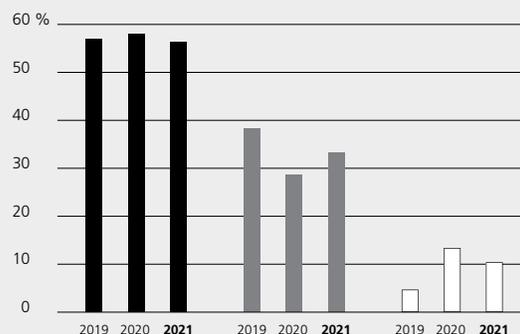
(en pourcentage du total du résultat net)¹



■ Services de détail au Canada
■ Services de détail aux États-Unis
□ Services bancaires de gros

RÉSULTAT NET RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)¹



■ Services de détail au Canada
■ Services de détail aux États-Unis
□ Services bancaires de gros

¹ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 42 693 millions de dollars, en baisse de 953 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 42 693 millions de dollars, en hausse de 468 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont été de 24 131 millions de dollars, en baisse de 366 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

Répartie par secteur, la baisse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des diminutions de 760 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 142 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 104 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, en partie contrebalancées par une augmentation de 640 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a diminué de 16 pdb pour l'exercice, pour s'établir à 1,56 %, par rapport à 1,72 % à l'exercice précédent, reflétant surtout l'incidence de la baisse des taux d'intérêt et la hausse des soldes de dépôt dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 18 562 millions de dollars, en baisse de 587 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 18 562 millions de dollars, en hausse de 834 millions de dollars, ou 5 %, par

rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires et des transactions dans les activités de gestion de patrimoine et de services bancaires, de la hausse des volumes dans les activités d'assurance et de l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits liés aux activités de négociation de gros et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance.

Répartie par secteur, la baisse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des diminutions de 1 212 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 898 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des augmentations de 1 277 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 246 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

(en millions de dollars canadiens)

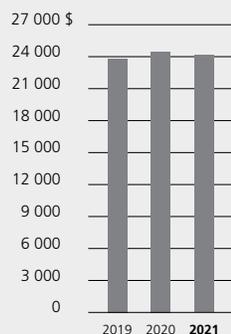


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021 par rapport à 2020			Variation en %
	2021	2020	2019	
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	1 095 \$	865 \$	637 \$	27
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 453	1 224	1 191	19
Honoraires de prise ferme et de conseil	816	717	520	14
Frais de gestion de placements	649	623	629	4
Gestion de fonds communs	2 052	1 797	1 768	14
Honoraires de fiducie	114	115	127	(1)
Total des services de placement et de valeurs mobilières	6 179	5 341	4 872	16
Commissions sur crédit	1 453	1 400	1 289	4
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	14	40	78	(65)
Produits (pertes) de négociation	313	1 404	1 047	(78)
Frais de service	2 655	2 593	2 885	2
Services de cartes	2 435	2 154	2 465	13
Produits d'assurance	4 877	4 565	4 282	7
Autres produits (pertes)	636	1 652	326	(62)
Total	18 562 \$	19 149 \$	17 244 \$	(3)

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction

faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2021	2020	2019
(en millions de dollars canadiens)			
Produits (pertes) de négociation	313 \$	1 404 \$	1 047 \$
Produits (pertes) d'intérêts nets ¹	1 892	1 325	293
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ²	18	53	(10)
Total	2 223 \$	2 782 \$	1 330 \$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	122	159	127
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)³	2 345 \$	2 941 \$	1 457 \$
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	931 \$	1 717 \$	413 \$
Monnaies étrangères	792	766	677
Actions et autres	500	299	240
Total	2 223 \$	2 782 \$	1 330 \$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	122	159	127
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)³	2 345 \$	2 941 \$	1 457 \$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

² Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la JVRN qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

³ Comprend des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros de 2 279 millions de dollars (2 940 millions de dollars en 2020; 1 573 millions de dollars en 2019). Pour plus de renseignements sur le rajustement de l'équivalence fiscale, se reporter à la section « Description des activités » du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

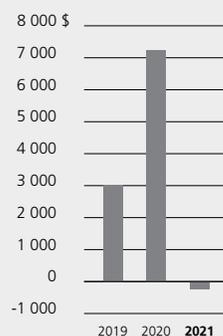
Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 224 millions de dollars, soit une provision inférieure de 7 466 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 309 millions de dollars, en baisse de 1 654 millions de dollars, ou 56 %, reflétant essentiellement l'amélioration des conditions de crédit et la migration du crédit à l'exercice précédent dans les portefeuilles de prêts du secteur Services bancaires de gros. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 1 533 millions de dollars, soit une provision inférieure de 5 812 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à -0,03 %.

Répartie par secteur, la baisse de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 3 175 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, à 2 488 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, à 1 177 millions de dollars dans le secteur Siège social et à 626 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)



Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 23 076 millions de dollars, en hausse de 1 472 millions de dollars, ou 7 %, reflétant une hausse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, du fait surtout de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui a représenté environ 5 % de la hausse. Les charges autres que d'intérêts reflètent également l'augmentation des charges de personnel et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, en partie contrebalancés par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les charges à l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone, qui ensemble ont représenté 2 % de la hausse. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 22 909 millions de dollars, en hausse de 1 571 millions de dollars, ou 7 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 881 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 562 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 191 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution de 162 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 707 millions de dollars, en baisse de 179 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui reflète l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par la hausse des demandes d'indemnités au cours de l'exercice considéré découlant de la croissance des activités.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 54,1 %, comparativement à 49,5 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 53,7 %, par rapport à 50,5 % à l'exercice précédent.

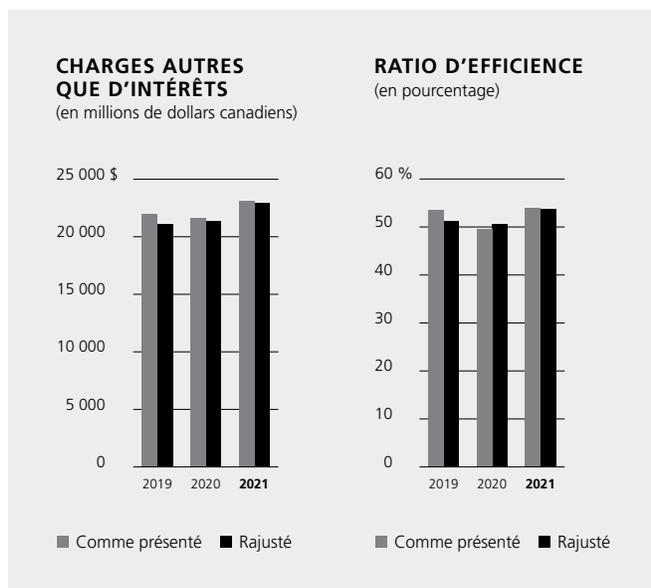


TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021 par rapport à 2020			
	2021	2020	2019	Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	7 250 \$	7 225 \$	6 921 \$	–
Rémunération au rendement	3 074	2 785	2 682	10
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	2 054	1 883	1 653	9
Total des salaires et avantages du personnel	12 378	11 893	11 256	4
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers ²	274	349	944	(21)
Amortissement et pertes de valeur	1 121	1 101	405	2
Divers	487	540	486	(10)
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 882	1 990	1 835	(5)
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier				
Coûts associés au matériel et au mobilier, au traitement des données et aux licences ²	1 455	1 411	1 281	3
Amortissement et pertes de valeur	239	223	200	7
Total des charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier	1 694	1 634	1 481	4
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	706	817	800	(14)
Communication et marketing	1 203	1 187	1 202	1
Frais de restructuration	47	(16)	175	394
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	427	362	336	18
Services professionnels, services-conseils et services externes	1 620	1 451	1 666	12
Autres charges	3 119	2 286	3 269	36
Total des charges	23 076 \$	21 604 \$	22 020 \$	7
Ratio d'efficacité – comme présenté	54,1 %	49,5 %	53,6 %	460 pbd
Ratio d'efficacité – rajusté	53,7	50,5	51,3	320

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Par suite de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets et les charges d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisées dans les

charges autres que d'intérêts. Auparavant, selon IAS 17, *Contrats de location*, la charge de location nette sur les contrats de location simple était classée dans les charges autres que d'intérêts. Les charges de location restantes reflètent les paiements exclus du champ d'application d'IFRS 16.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 2 509 millions de dollars, ou 91,7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 2 469 millions de dollars, ou 214,3 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 40 millions de dollars, ou 2,5 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 678 millions de dollars, ou 46,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 1 638 millions de dollars, ou 81,1 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 21,1 % pour 2021, par rapport à 9,7 % pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la hausse du résultat avant impôt ainsi que l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2021.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab et TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (280 millions de dollars pour l'exercice considéré) et la charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade (378 millions de dollars à l'exercice précédent) ont été exclues du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 21,1 % pour 2021, comparativement à 18,8 % pour l'exercice précédent. La hausse par rapport à l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 12	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	3 621 \$	1 152 \$	2 735 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter	37	868	214
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	3 658	2 020	2 949
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	635	602	587
Impôt sur le capital et sur les primes	201	186	168
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ¹	535	539	678
Taxes municipales et taxes d'affaires	253	257	243
Total des autres impôts et taxes	1 624	1 584	1 676
Total des impôts et taxes – rajusté	5 282 \$	3 604 \$	4 625 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté	21,1 %	9,7 %	20,7 %
Taux d'imposition effectif – rajusté	21,1	18,8	20,8

¹ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2021

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 3 781 millions de dollars, en baisse de 1 362 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 866 millions de dollars, en hausse de 896 millions de dollars, ou 30 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant une baisse des provisions pour pertes sur créances et une hausse des produits, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 2,04 \$ pour le trimestre, en baisse de 27 % par rapport à 2,80 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est établi à 2,09 \$ pour le trimestre, en hausse de 31 % par rapport à 1,60 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 941 millions de dollars, en baisse de 903 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 10 941 millions de dollars, en hausse de 518 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 6 262 millions de dollars, en hausse de 235 millions de dollars, ou 4 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, de l'amortissement accéléré des frais découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du PPP et de l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 80 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 80 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 43 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 32 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 4 679 millions de dollars, soit une baisse de 1 138 millions de dollars, ou 20 %, en raison du profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre se sont élevés à 4 679 millions de dollars, en hausse de 283 millions de dollars, ou 6 %, en raison de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services de gestion de patrimoine et des services bancaires personnels et commerciaux, de la hausse des volumes dans les activités d'assurance et de la hausse des honoraires de prise ferme et de services-conseils, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits liés aux activités de négociation de gros. Répartie par secteur, la diminution des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des baisses de 1 396 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 184 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par des augmentations de 411 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a consisté en une reprise de provision de 123 millions de dollars, soit une provision inférieure de 1 040 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés pour le trimestre s'est établie à 220 millions de dollars, soit une baisse de 139 millions de dollars, ou 39 %, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre a consisté en une reprise de provision de 343 millions de dollars, soit une provision inférieure de 901 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision au trimestre considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à -0,07 %.

Répartie par secteur, la baisse de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 648 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, à 198 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, à 123 millions de dollars dans le secteur Siège social et à 71 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 650 millions de dollars, en hausse de 20 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré découlant de la croissance des activités, en partie contrebalancées par une amélioration de l'expérience en matière de sinistres au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 5 947 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par la baisse des coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, qui ensemble ont représenté 2 % de la hausse. Les charges autres que d'intérêts reflètent également une hausse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires de programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, du fait surtout de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui a représenté environ 2 % de la hausse. Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 228 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 77 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 43 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 24 millions de dollars dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 5 898 millions de dollars, en hausse de 252 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, par rapport à -4,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent découle essentiellement de l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, contre 19,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté, en partie contrebalancée par les changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur le rendement financier de la TD en 2021. Au fil de l'exercice, le résultat a bénéficié de perspectives économiques plus favorables et de l'amélioration des conditions de crédit, ce qui a donné lieu à une diminution marquée des provisions pour pertes sur créances, en particulier aux deuxième et troisième trimestres. Bien que les taux d'intérêt bas aient continué d'exercer des pressions sur les marges d'intérêts nettes, les produits ont augmenté en raison de la hausse des volumes

et de l'augmentation des activités de la clientèle, principalement dans le secteur Services de détail au Canada. Les charges ont augmenté, témoignant des charges de personnel, y compris la rémunération variable et les investissements en vue de soutenir la croissance des activités. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 | RÉSULTATS TRIMESTRIELS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021				2020			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	6 262 \$	6 004 \$	5 835 \$	6 030 \$	6 027 \$	6 101 \$	6 200 \$	6 169 \$
Produits autres que d'intérêts	4 679	4 708	4 393	4 782	5 817	4 564	4 328	4 440
Total des produits	10 941	10 712	10 228	10 812	11 844	10 665	10 528	10 609
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(123)	(37)	(377)	313	917	2 188	3 218	919
Indemnités d'assurance et charges connexes	650	836	441	780	630	805	671	780
Charges autres que d'intérêts	5 947	5 616	5 729	5 784	5 709	5 307	5 121	5 467
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	910	922	962	827	(202)	445	250	659
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	224	170	222	169	353	328	247	205
Résultat net – comme présenté	3 781	3 545	3 695	3 277	5 143	2 248	1 515	2 989
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat²								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	74	68	69	74	61	63	68	70
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	22	24	19	38	–	–	–	–
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	(1 421)	–	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone	–	–	–	–	25	25	26	24
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	96	92	88	112	(1 335)	88	94	94
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ²	11	9	8	9	838	9	10	11
Résultat net – rajusté	3 866	3 628	3 775	3 380	2 970	2 327	1 599	3 072
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	63	56	65	65	64	68	68	67
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	3 803 \$	3 572 \$	3 710 \$	3 315 \$	2 906 \$	2 259 \$	1 531 \$	3 005 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	2,04 \$	1,92 \$	2,00 \$	1,77 \$	2,80 \$	1,21 \$	0,80 \$	1,61 \$
Rajusté	2,09	1,96	2,04	1,83	1,60	1,25	0,85	1,66
Résultat dilué par action								
Comme présenté	2,04	1,92	1,99	1,77	2,80	1,21	0,80	1,61
Rajusté	2,09	1,96	2,04	1,83	1,60	1,25	0,85	1,66
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	15,7 %	15,3 %	16,7 %	14,3 %	23,3 %	10,0 %	6,9 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	16,1	15,6	17,1	14,7	13,3	10,4	7,3	14,6

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	1 750 \$	1 699 \$	1 726 \$	1 746 \$	1 718 \$	1 681 \$	1 568 \$	1 449 \$
Actifs productifs d'intérêts moyens ³	1 574	1 527	1 536	1 563	1 531	1 494	1 374	1 292
Marge d'intérêts nette	1,58 %	1,56 %	1,56 %	1,53 %	1,57 %	1,62 %	1,83 %	1,90 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ Les actifs productifs d'intérêts moyens sont une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils en matière de dépôts, de paiements et de prêts par l'intermédiaire d'un réseau de 1 061 succursales et de 3 381 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les services bancaires commerciaux offrent un vaste éventail de produits et des services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les activités de gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis ainsi que la participation de la Banque dans Schwab. Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MP}, America's Most Convenient Bank^{MP}, des services à plus de 9,6 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine, de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients, principalement du Maine à la Floride, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 148 succursales et de 2 701 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. La contribution de la participation de la Banque dans Schwab est présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab avec un décalage d'un mois.

Les **Services bancaires de gros** offrent des services à plus de 12 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion du patrimoine de la Banque et leurs clients. L'expertise du secteur Services bancaires de gros est mondiale et soutenue par une présence partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Les autres activités commerciales de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social et comprennent des groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2021.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 152 millions de dollars (159 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 et 127 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La rubrique « Principales priorités pour 2022 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

TAB LEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros ³		Siège social ³			Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 957 \$	12 061 \$	8 074 \$	8 834 \$	2 630 \$	1 990 \$	1 470 \$	1 612 \$	24 131 \$	24 497 \$	
Produits (pertes) autres que d'intérêts	13 549	12 272	2 684	2 438	2 070	2 968	259	1 471	18 562	19 149	
Total des produits	25 506	24 333	10 758	11 272	4 700	4 958	1 729	3 083	42 693	43 646	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	652	1 256	438	997	8	279	211	431	1 309	2 963	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(394)	1 490	(688)	1 928	(126)	229	(325)	632	(1 533)	4 279	
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	258	2 746	(250)	2 925	(118)	508	(114)	1 063	(224)	7 242	
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	–	–	–	–	–	–	2 707	2 886	
Charges autres que d'intérêts	11 003	10 441	6 417	6 579	2 709	2 518	2 947	2 066	23 076	21 604	
Résultat avant impôt sur le résultat	11 538	8 260	4 591	1 768	2 109	1 932	(1 104)	(46)	17 134	11 914	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 057	2 234	504	(167)	539	514	(479)	(1 429)	3 621	1 152	
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	–	–	898	1 091	–	–	(113)	42	785	1 133	
Résultat net – comme présenté	8 481	6 026	4 985	3 026	1 570	1 418	(738)	1 425	14 298	11 895	
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	–	–	–	–	–	–	285	262	285	262	
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	–	–	–	–	–	103	–	103	–	
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	(1 421)	–	(1 421)	
Charges liées à l'acquisition de Greystone	–	100	–	–	–	–	–	–	–	100	
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	–	100	–	–	–	–	388	(1 159)	388	(1 059)	
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	–	2	–	–	–	–	37	866	37	868	
Résultat net – rajusté⁴	8 481 \$	6 124 \$	4 985 \$	3 026 \$	1 570 \$	1 418 \$	(387) \$	(600) \$	14 649 \$	9 968 \$	
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ⁵	17 626 \$	18 049 \$	38 531 \$	39 825 \$	8 318 \$	8 374 \$	26 202 \$	18 955 \$	90 677 \$	85 203 \$	
Actifs pondérés en fonction des risques	145 458	143 504	205 879	232 966	99 678	92 434	9 255	10 005	460 270	478 909	

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

³ Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est repris dans le secteur Siège social.

⁴ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

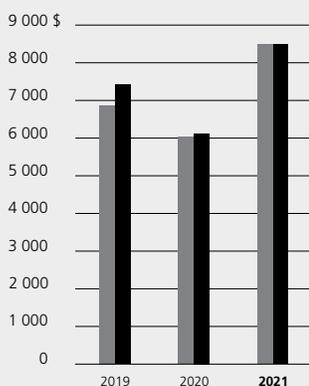
⁵ Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance.

RÉSULTAT NET

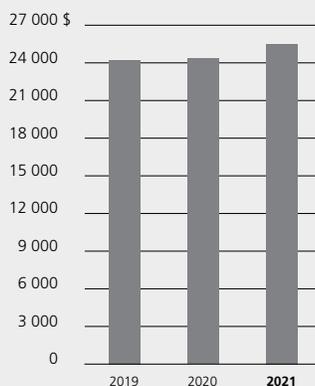
(en millions de dollars canadiens)



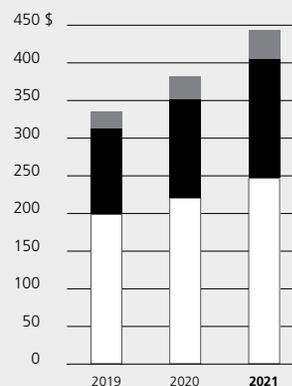
■ Comme présenté ■ Rajusté

TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

**VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS**

(en milliards de dollars canadiens)



□ Particuliers ■ Entreprises ■ Gestion de patrimoine

TAB LEAU 15 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019
Services bancaires aux particuliers	11 452 \$	11 321 \$	12 076 \$
Services bancaires aux entreprises	3 465	3 383	3 184
Gestion de patrimoine	5 693	4 840	4 432
Assurance	4 896	4 789	4 534
Total	25 506 \$	24 333 \$	24 226 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail
- Prêts garantis par des biens immobiliers – vaste gamme de prêts garantis par des biens immobiliers pour les propriétaires
- Prêts à la consommation – vaste gamme de produits de financement non garantis pour les clients de détail
- Cartes de crédit et paiements – Visa Débit, portefeuilles numériques, transfert d'argent électronique, plans de paiement par versements et cartes de crédit exclusives, comarquées et d'affinité
- Financement auto – financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture et l'automobile
- Services bancaires aux petites entreprises – produits et services financiers pour les petites entreprises
- Services commerciaux – technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises
- Financement d'équipement TD – options de financement spécialisées pour l'achat d'équipement pour les entreprises dans divers secteurs

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles
- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d'autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble
- Gestion d'actifs – capacités de gestion et services de structuration de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y compris une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de FNB et de portefeuilles gérés de façon professionnelle conçus pour fournir de meilleurs rendements ajustés en fonction des risques

Assurance

- Assurance de dommages – produits d'assurance habitation et auto offerts par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs
- Assurance de personnes – produits de protection du crédit pour les clients des services bancaires aux particuliers, d'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage distribués par les canaux de distribution directs

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada est mature et hautement concurrentiel, et se compose de grandes banques à charte, de banques régionales de taille importante, de joueurs occupant des créneaux dans certains produits et marchés, et de divers concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Le leadership sur le marché et la rentabilité dépendent de la fourniture d'une gamme complète de produits à prix concurrentiels, de conseils proactifs répondant aux besoins des clients, d'un service et d'une convivialité exceptionnels, d'une gestion prudente des risques et d'une gestion rigoureuse des dépenses. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs indépendants et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance des parts de marché repose sur la capacité d'offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées et de suivre le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu le programme Conseils TD Prêts pour vous, notre approche Une seule TD visant à aider les clients à prendre confiance en leur avenir financier en leur proposant des conseils personnalisés. • Nous avons augmenté le nombre de conseillers dans nos canaux de distribution de services bancaires et de gestion de patrimoine et en succursales, accru nos ressources en matière de formation et mis en place des outils pour améliorer notre offre de conseils et fournir une expérience client plus cohérente. • Nous avons mis sur pied un guichet unique pour la prestation de conseils en matière d'assurance en procédant au lancement d'un nouveau centre de formation sur le site public de TD Assurance afin de renforcer la confiance des consommateurs et d'accroître leur maîtrise du numérique.
Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré la proposition de valeur de nos produits et amélioré nos résultats dans l'indice d'expérience légendaire (IEL) dans toutes nos activités. <ul style="list-style-type: none"> – TD Canada Trust est lauréate du « Prix d'excellence en services financiers » dans la catégorie « Excellence des services financiers téléphoniques automatisés »², parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes³ et parmi toutes les institutions financières selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2021⁴. – La gamme de cartes de crédit de TD a reçu de nombreux prix : la carte Visa Infinite TD Aéroplan a été classée meilleure carte de transporteur aérien (Rewards Canada), ainsi que meilleure carte de primes-voyage (GreedyRates), et la carte Platine Plus récompenses MBNA a été classée meilleure carte de primes pour les dépenses quotidiennes (GreedyRates) et meilleure carte de primes-voyage sans frais (Rewards Canada). – Financement auto TD a été classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit de détail pour une quatrième année de suite, selon le sondage 2021 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile. – Gestion de patrimoine TD a continué à optimiser les niveaux de services des centres de contact, à apporter des améliorations à sa plateforme et à investir dans une formation personnalisée et de qualité inégalée pour les investisseurs. – TD Assurance a étendu son réseau de centres d'indemnisation automobile à guichet unique, en ouvrant son 22^e centre à l'échelle nationale.

² TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés », selon le sondage d'Ipsos 2021.

³ Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁴ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2021 sont basés sur les résultats trimestriels continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2021 qui s'est terminée par la série de sondages de septembre 2021 compte 47 977 sondages réalisés, donnant lieu à 72 290 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
<p>Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme Une seule TD et en étendant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu des parts de marché solides⁵ et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers, des services de placement direct et du nombre de virements électroniques par Interac et de transactions sans contact – Au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des cartes de crédit, des prêts automobiles et indirects, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des entreprises – Deuxième gestionnaire de fonds en importance au Canada pour les actifs de retraite et le plus important gestionnaire de fonds institutionnels⁶ – Le plus important distributeur direct de produits d'assurance⁷ et chef de file dans le marché des groupes d'affinités pour les produits d'assurance au Canada – Nombre record de montages de prêts garantis par des biens immobiliers et de ventes au détail par carte de crédit – Accumulation record d'actifs dans nos activités de gestion de patrimoine – Nombre record de primes d'assurances générales • Nous avons conclu une alliance stratégique avec Postes Canada pour étendre l'accès à des services financiers pour les Canadiens, particulièrement ceux des collectivités rurales, éloignées et autochtones. • Nous avons clôturé l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada qui permettra d'offrir une expertise complète en matière de location et de financement d'équipement. • Nous avons créé une équipe Expérience de la clientèle noire chargée de fournir des conseils et des solutions personnalisés aux clients et communautés noires partout au Canada.
<p>Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de transformer notre façon de travailler, en automatisant une part accrue de nos activités et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité. • Nous avons maintenu des offres comme les expériences de paiement personnalisées et les primes aux clients dans le cadre de relations stratégiques axées sur les cartes de crédit, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Ajout de nouveaux privilèges à quatre cartes de crédit de voyage de premier plan faisant partie de la gamme de cartes de crédit TD Aéroplan – Grâce à notre partenariat exclusif avec Amazon, les clients ont pu échanger plus de 22 milliards de points dans le cadre du programme Magasinez avec vos points sur Amazon et effectuer 1,5 million d'échanges depuis son lancement en octobre 2020 – Amélioration du processus de demande de la carte comarquée Amazon/MBNA – Lancement du processus d'émission immédiate permettant aux clients réservant un vol sur le site d'Air Canada d'obtenir une nouvelle carte de crédit TD Aéroplan et de payer immédiatement l'achat des billets
<p>Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, et façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons été nommés « meilleure banque numérique canadienne pour les consommateurs en Amérique du Nord » par le magazine <i>Global Finance</i> : <ul style="list-style-type: none"> – Leader dans le secteur, la TD a été primée dans sept catégories, dont meilleure application bancaire mobile, meilleure offre de produits en ligne, meilleur système de paiement et présentation de factures, meilleure sécurité de l'information et gestion de la fraude, meilleure en prêts et meilleures API bancaires ouvertes. – La TD a également été nommée la Banque numérique la plus novatrice pour une troisième année de suite. • Nous avons été récompensés par le Business Intelligence Group pour nos innovations clients fondées sur l'intelligence artificielle⁸. • Nous avons continué à être chef de file quant au nombre de virements électroniques par Interac et de transactions effectuées par débit et sans contact⁹. • Nous sommes toujours classés au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes, et l'un des chefs de file pour la portée numérique nationale parmi les grandes banques des marchés développés¹⁰, et toujours premiers au classement pour les applications bancaires numériques canadiennes avec le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le taux de fidélité le plus élevé selon Comscore¹¹. • Nous avons été classés au premier rang des déposants de brevets d'institutions financières au Canada. • Nous avons renforcé la position de TD Assurance pour devenir un assureur numérique de premier plan au Canada grâce à de nouvelles capacités améliorées de libre-service, y compris la soumission en ligne le jour même, et l'émission et la modification de polices en ligne.
<p>Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la Banque TD, nous demeurons déterminés à faire progresser notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion afin de créer une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la Banque. Nous avons pris des engagements audacieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, et avons concentré nos efforts sur la poursuite de notre objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. • Nous avons été reconnus par de prestigieuses sociétés d'analyse comparative en 2021 parmi les meilleurs employeurs en matière de diversité et d'inclusion, y compris les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada; classés au 14^e rang des meilleures entreprises pour la diversité de DiversityInc. en 2021; inscrits à l'indice d'égalité des sexes des services financiers de Bloomberg (BFGEI); classés parmi les meilleurs lieux de travail pour les femmes au Canada de Great Place to Work.

⁵ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2021, tirées du document *Information financière supplémentaire trimestrielle pour les cartes de crédit* en date de juillet 2021, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de juin 2021, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de mars 2021, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts automobiles et indirects en date d'avril 2021, fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2021, et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison avec les six grandes banques en date de septembre 2021. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁶ « Les 40 principaux gestionnaires de fonds (au 30 juin 2021) » de Benefits Canada, novembre 2021; et « Managed Money Advisory Service (au 30 juin 2021) » d'Investor Economics, automne 2021.

⁷ Fondé sur les primes brutes souscrites pour l'assurance de dommages. Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux au 31 décembre 2020.

⁸ Source : prix d'excellence en intelligence artificielle de 2021 du Business Intelligence Group (29 mars 2021).

⁹ Source : INTERAC Issuer Executive Metric Summary – La Banque Toronto-Dominion, octobre 2021.

¹⁰ Source : outil MMX® Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2021, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en France et au Royaume-Uni.

¹¹ Source : outil Mobile Metrix® de Comscore, services financiers – services bancaires (applications mobiles), audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2021, au Canada.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Nous sommes demeurés au premier rang pour le nombre de succursales dans les zones urbaines et les heures d'ouverture. Nous nous sommes engagés à verser, au cours des cinq prochaines années, 10 millions de dollars au Black Opportunity Fund (BOF) pour combattre le racisme et la discrimination systémique à l'égard des Noirs au Canada. Nous avons lancé en 2021 4 nouveaux FNB axés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont trois fonds en partenariat avec Morningstar pour faire progresser notre stratégie d'investissement durable et bonifier notre offre d'options de placements ESG pour les clients. Gestion de placements TD Inc. (GPTD) s'est joint au International Corporate Governance Network. Nous avons élargi la gamme de services pour les nouveaux Canadiens, en mettant de l'avant entre autres un livret en 10 langues destiné aux nouveaux arrivants au Canada, un questionnaire personnel pour aider les clients à évaluer leurs connaissances financières, un nouveau programme de CPG pour étudiants étrangers avant leur arrivée, et un forfait bancaire amélioré comprenant 12 mois d'opérations illimitées de Virement international TD.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Continuer à investir dans Conseils TD Prêts pour vous et à élargir notre équipe de services-conseils afin d'aider les clients à planifier leur avenir financier
- Améliorer nos capacités multicanaux de bout en bout en vue d'offrir des expériences clients intuitives et personnalisées
- Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en mettant l'accent sur des produits et marchés sous-représentés
- Renforcer nos canaux de distribution de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et innover pour devenir un leader en gestion de placements
- Continuer à améliorer nos produits et services d'assurance en veillant à ce qu'ils soient concurrentiels et faciles à comprendre, et donnent aux clients la protection dont ils ont besoin
- Améliorer la vitesse, la capacité et l'efficacité en tirant parti des analyses de données et de l'analytique avancée ainsi que de l'automatisation et en s'adaptant à de nouveaux modes de travail
- Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix qui valorise la diversité et l'inclusivité afin que les collègues réalisent leur plein potentiel
- Faire progresser nos objectifs ESG en contribuant à une reprise inclusive et durable et en aidant à renforcer la résilience des communautés

TABLEAU 16	SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets	11 957 \$	12 061 \$	12 349 \$
Produits autres que d'intérêts	13 549	12 272	11 877
Total des produits	25 506	24 333	24 226
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	652	1 256	1 126
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(394)	1 490	180
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	258	2 746	1 306
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	11 003	10 441	10 735
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	11 003	10 341	10 011
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté	3 057	2 234	2 535
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté ¹	3 057	2 236	2 701
Résultat net – comme présenté	8 481	6 026	6 863
Résultat net – rajusté¹	8 481 \$	6 124 \$	7 421 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ²	48,1 %	33,4 %	38,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 2}	48,1	33,9	41,7
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,61	2,79	2,96
Ratio d'efficacité – comme présenté	43,1	42,9	44,3
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	43,1	42,5	41,3
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) ³	557 \$	433 \$	422 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens) ³	427	358	353
Nombre de succursales de détail au Canada	1 061	1 085	1 091
Nombre moyen d'équivalents temps plein	41 439	40 872	40 936

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % en 2019.

³ Pour en savoir plus sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour l'exercice s'est établi à 8 481 millions de dollars, en hausse de 2 455 millions de dollars, ou 41 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une baisse de la provision pour pertes sur créances, une hausse des produits et une baisse des indemnités d'assurance, en partie contrebalancées par une hausse des charges autres que d'intérêts. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 2 357 millions de dollars, ou 38 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 48,1 %, contre respectivement 33,4 % et 33,9 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice se sont établis à 25 506 millions de dollars, une hausse de 1 173 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 104 millions de dollars, ou 1 %, reflétant la diminution des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 27 milliards de dollars, ou 6 %, témoignant de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 61 milliards de dollars, ou 16 %, reflétant la croissance de 12 % des dépôts de particuliers, de 22 % des dépôts d'entreprises et de 24 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,61 %, une diminution de 18 pdb découlant de l'incidence continue de la faiblesse des taux d'intérêt et de changements apportés à la composition du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 1 277 millions de dollars, ou 10 %, du fait de l'accroissement des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine et des services bancaires et de la hausse des volumes dans les activités d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance, et l'incidence des rabais de prime consentis aux clients des activités d'assurance.

Au 31 octobre 2021, les actifs administrés s'élevaient à 557 milliards de dollars, en hausse de 124 milliards de dollars, ou 29 %, et les actifs gérés, à 427 milliards de dollars, en hausse de 69 milliards de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui, dans les deux cas, reflète l'appréciation des marchés et la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 258 millions de dollars, en baisse de 2 488 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 652 millions de dollars, une baisse de 604 millions de dollars, ou 48 %, liée essentiellement à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 394 millions de dollars, soit une provision inférieure de 1 884 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,06 %, en baisse de 56 pdb.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 707 millions de dollars, en baisse de 179 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant une expérience en matière de sinistres plus favorable au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une hausse des demandes d'indemnisation pour l'exercice considéré découlant de la croissance des activités.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 11 003 millions de dollars, en hausse de 562 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète surtout l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges liées au volume et les charges de personnel ainsi que les coûts liés à la technologie et au marketing, en partie contrebalancé par les charges à l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 662 millions de dollars, ou 6 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice se sont établis à 43,1 %, par rapport à respectivement 42,9 % et 42,5 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

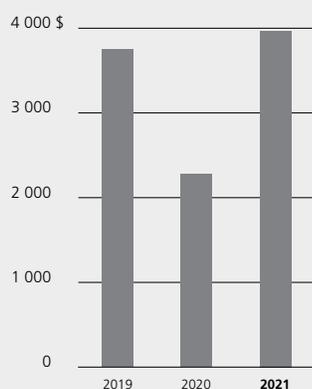
Bien que la COVID-19 continue de poser des risques pour les perspectives, l'activité économique au Canada devrait s'accélérer au cours de l'exercice 2022, grâce à la hausse des dépenses de consommation et des investissements des entreprises. L'amélioration de la conjoncture économique devrait favoriser une croissance continue des produits dans le secteur Services de détail au Canada, l'augmentation des activités de la clientèle et des volumes de prêts et de dépôts et la perspective d'une hausse des taux d'intérêt contribuant à compenser la pression anticipée sur les frais découlant de la concurrence accrue et de la modération prévue des activités de revente sur le marché de l'habitation et des volumes d'opérations des services de placement direct. Les provisions pour pertes sur créances devraient augmenter tout au long de l'exercice, reflétant la croissance des volumes et un retour à la normale progressif des conditions de crédit. Les indemnités d'assurance devraient également augmenter sous l'effet du retour à la normale des activités de la clientèle. Le secteur Services de détail au Canada maintiendra son approche rigoureuse de la gestion des dépenses, en investissant dans des produits, des canaux et des infrastructures pour répondre à l'évolution des besoins des clients, satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires et améliorer l'efficacité. Bien qu'il soit possible que les résultats ne suivent pas toujours les tendances d'un trimestre à l'autre, nous croyons que le secteur Services de détail au Canada de la TD, qui est axé sur la clientèle et soutenu par la technologie numérique, est bien positionné pour réaliser ses possibilités de croissance.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9,6 millions de clients dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation dans Schwab.

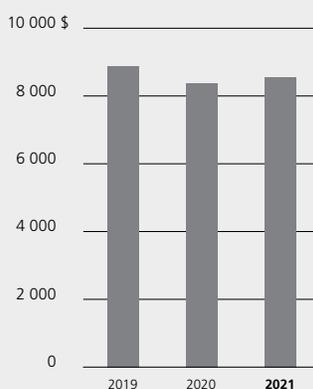
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars américains)



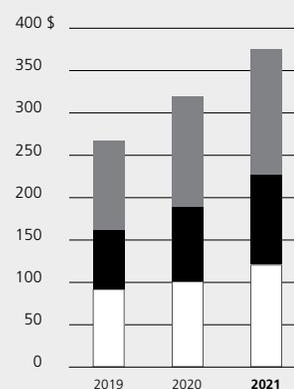
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars américains)



VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars américains)



□ Particuliers ■ Entreprises
■ Comptes de passage

TAB LEAU 17 PRODUITS¹

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Services bancaires aux particuliers	6 267 \$	6 649 \$	6 894 \$	4 983 \$	4 942 \$	5 189 \$
Services bancaires aux entreprises	3 810	3 919	3 786	3 029	2 913	2 850
Gestion de patrimoine	468	447	496	372	332	373
Autres ²	213	257	615	170	193	464
Total	10 758 \$	11 272 \$	11 791 \$	8 554 \$	8 380 \$	8 876 \$

¹ Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade.

² Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et des conventions sur les comptes de dépôt assuré (CDA) conclues avec TD Ameritrade et Schwab.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne pour les clients de détail offerte par l'entremise de multiples modes de prestation
- Prêts à la consommation – vaste gamme de produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail
- Services de cartes de crédit – cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail et petites entreprises, et cartes de crédit de marque privée et comarquées offertes aux clients de détaillants de premier plan aux États-Unis par l'entremise de partenariats à l'échelle du pays
- Financement auto – services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et services de financement sur stocks aux concessionnaires à l'échelle des États-Unis

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs
- Services bancaires aux petites entreprises – produits et services financiers offerts aux petites entreprises, y compris des services commerciaux

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés
- Gestion de placements – comprend les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements auxquels ils offrent des produits comprenant des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies et axent leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'élaborer de nouveaux produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et services offerts dans l'ensemble des canaux de distribution qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses et une gestion prudente des risques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons reçu le titre de banque la plus digne de confiance décerné par le quotidien <i>Investor's Business Daily</i> en 2021¹². • Nous nous sommes classés au premier rang en matière de sécurité et de réputation dans le cadre du <i>Digital Banking Trust Report</i> publié par <i>Insider Intelligence</i>¹³. • Nous occupons le premier rang des prêts garantis par la SBA selon le nombre d'unités dans la région allant du Maine à la Floride (cinquième rang à l'échelle nationale jusqu'en septembre 2021). • Financement auto TD a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services de financement des concessionnaires aux États-Unis¹⁴. • TD Bank a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud. C'est la troisième fois que TD Bank se classe au premier rang du sondage sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud¹⁵.
Cultiver et approfondir nos relations avec les clients	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons réalisé une forte croissance des volumes d'un exercice à l'autre, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – augmentation de respectivement 19 % et 22 % des dépôts de particuliers et d'entreprises; – augmentation de 12 % du solde des Services de cartes de crédit; – octrois de financement par Financement auto TD totalisant 1,3 milliard de dollars américains, soit une augmentation de 15 %. • Nous avons lancé la carte de crédit <i>Double Up</i>, un programme de remise en argent de premier plan qui permet aux clients d'accumuler une remise de 1 % sur leurs achats et une remise additionnelle de 1 % lorsque les points sont échangés en espèces versées dans un compte de dépôt TD. • Nous avons fusionné les produits, les services et l'expertise des équipes des Services bancaires commerciaux ainsi que des Services bancaires aux grandes entreprises et Services bancaires spécialisés, afin de présenter une offre plus complète et mieux adaptée aux clients commerciaux.
Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la Banque « à visage humain »	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons facilité l'accès au financement en vertu du PPP mis en œuvre par la SBA et à l'exonération de prêt prévue aux termes de celui-ci. <ul style="list-style-type: none"> – Classement au septième rang à l'échelle du pays au chapitre du financement dans le cadre du PPP, ayant accordé environ 133 000 prêts aux termes du PPP depuis le début du programme – Facilitation de l'exonération d'environ 97 000 prêts dont la valeur comptable brute s'élevait à 8,7 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021 • Nous avons reporté les paiements de 9 400 prêts garantis par des biens immobiliers de clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, totalisant 2,1 milliards de dollars américains depuis le début du programme. • Nous avons lancé <i>TD Essential Banking</i>, un compte de dépôt à frais modiques et sans frais de découvert, en plus d'annoncer des modifications à notre politique en matière de découvert bancaire afin d'améliorer l'accès des collectivités mal servies aux produits et services financiers traditionnels.

¹² Classée au premier rang dans le cadre d'un sondage mené par *Investor's Business Daily* en juillet et août 2021.

¹³ Classée au premier rang selon le rapport *Digital Trust* publié par *Insider Intelligence* au premier trimestre de 2021.

¹⁴ Sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard de leur prêteur automobile mené auprès de sociétés réalisant entre 375 000 et 910 000 transactions.

¹⁵ TD Bank a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré nos capacités numériques, notamment en permettant la prise de rendez-vous en temps réel pour les clients des services de détail, des services aux petites entreprises ou des services de gestion du patrimoine, l'ajout de cartes de débit et de crédit à un portefeuille numérique et la consultation des données liées à une carte de crédit en ligne ou au moyen de l'application. • Nous avons augmenté de 9 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services numériques et augmenté de 13 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services mobiles, le nombre d'utilisateurs des services numériques dépassant les cinq millions et le total des ventes numériques représentant près de 37 % des ventes totales. • Nous avons lancé une solution de conseiller-robot, <i>TD Automated Investing</i>, et une solution hybride avec conseiller-robot, <i>TD Automated Investing Plus</i>, donnant accès à une plateforme numérique conviviale qui répond aux besoins en matière de placement des clients. • Nous avons conclu une convention d'accès aux données avec l'utilitaire de système bancaire ouvert Akoya aux États-Unis, visant à permettre aux clients de partager des données avec les entreprises de technologie financière et les agrégateurs. • Nous avons lancé en collaboration avec Autobooks l'intégration directe des fonctions de traitement de la facturation et des paiements pour les clients des services bancaires en ligne aux petites entreprises.
Être un employeur de choix pour les meilleurs talents	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons obtenu la note maximale de 100 % pour la septième année consécutive lors de l'édition 2021 du Disability Equality Index® (DEI), un outil d'analyse comparative nationale des politiques et des pratiques d'entreprises en matière d'intégration des personnes handicapées et d'équité en milieu de travail. • Nous avons figuré au palmarès de <i>Forbes</i> comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité en 2021 pour une troisième année de suite. • Nous avons reçu un prix de la meilleure équipe et vu deux de nos dirigeantes figurer au palmarès 2021 des femmes les plus influentes d'<i>American Banker</i>.
Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons créé un fonds d'actions de 100 millions de dollars américains pour soutenir les petites entreprises appartenant à des personnes issues de groupes minoritaires, afin d'offrir des possibilités dans les collectivités mal servies et combattre les iniquités raciales. • Nous avons versé des dons totalisant plus de 23 millions de dollars américains afin de venir en aide aux collectivités par l'entremise de la <i>TD Charitable Foundation</i> et du <i>TD Ready Challenge</i>.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant des expériences branchées et personnalisées et en rehaussant notre proposition de conseils dans l'ensemble des canaux
- Continuer d'investir dans les données, la numérisation et les technologies pour mieux comprendre et servir nos clients
- Accroître l'efficacité, favoriser l'innovation et accélérer la mise en œuvre pour améliorer l'expérience collègue et dégager de meilleurs résultats clients
- Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs
- Agir rapidement grâce à l'innovation, à l'automatisation et à la simplification des procédés pour nos collègues et clients
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque et satisfaire aux exigences de la réglementation
- Être un leader en matière d'ESG en faisant avancer les initiatives en matière de changements climatiques et d'environnement, tout en continuant de mettre l'accent sur la diversité et l'inclusion
- Être un chef de file de l'expérience collègue et un employeur de choix pour les meilleurs talents diversifiés

TABLEAU 18	SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS
------------	------------------------------------------

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021	2020	2019
Dollars canadiens			
Produits d'intérêts nets	8 074 \$	8 834 \$	8 951 \$
Produits autres que d'intérêts	2 684	2 438	2 840
Total des produits	10 758	11 272	11 791
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	438	997	936
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(688)	1 928	146
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(250)	2 925	1 082
Charges autres que d'intérêts	6 417	6 579	6 411
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	504	(167)	471
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis	4 087	1 935	3 827
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2}	898	1 091	1 154
Résultat net	4 985 \$	3 026 \$	4 981 \$
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	6 419 \$	6 561 \$	6 737 \$
Produits autres que d'intérêts	2 135	1 819	2 139
Total des produits	8 554	8 380	8 876
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	344	738	705
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(550)	1 407	109
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(206)	2 145	814
Charges autres que d'intérêts	5 101	4 887	4 826
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	403	(119)	355
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis	3 256	1 467	2 881
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2}	711	811	869
Résultat net	3 967 \$	2 278 \$	3 750 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³	13,0 %	7,7 %	12,6 %
Marge d'intérêts nette ⁴	2,19	2,69	3,31
Ratio d'efficience	59,6	58,3	54,4
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	30 \$	24 \$	21 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	41	39	44
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 148	1 223	1 241
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 508	26 380	26 675

¹ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab et TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

² Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

⁴ La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 985 millions de dollars (3 967 millions de dollars américains), en hausse de 1 959 millions de dollars (1 689 millions de dollars américains), ou 65 % (74 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 13,0 %, contre 7,7 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans Schwab pour l'exercice ont été respectivement de 4 087 millions de dollars (3 256 millions de dollars américains) et 898 millions de dollars (711 millions de dollars américains).

La contribution de la participation de la Banque dans Schwab de 711 millions de dollars américains a diminué de 100 millions de dollars américains, ou 12 %, en regard de la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 3 256 millions de dollars américains, en hausse de 1 789 millions de dollars américains, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse de la provision pour pertes sur créances et la hausse des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une hausse des charges et la baisse des produits d'intérêts nets.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 8 554 millions de dollars américains, en hausse de 174 millions de dollars américains, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 142 millions de dollars américains, ou 2 %, reflétant la diminution des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la croissance des volumes de dépôts et l'amortissement accéléré des frais découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du PPP. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,19 %, une diminution de 50 pdb, reflétant surtout la diminution des marges sur les dépôts, légèrement contrebalancée par l'exonération des prêts accordés dans le cadre du PPP. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 316 millions de dollars américains, ou 17 %, reflétant la croissance des produits tirés des comptes à honoraires en raison de l'augmentation des activités de la clientèle, l'augmentation de la valeur de certains placements et la baisse des pertes sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu.

Le volume des prêts moyens a diminué de 2 milliards de dollars américains, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, témoignant d'une baisse de 2 % des prêts aux entreprises, alors que le remboursement des prêts commerciaux et des prélèvements moins élevés à l'égard de ces derniers a plus que contrebalancé la hausse des prêts accordés dans le cadre du PPP, et d'une baisse de 1 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 55 milliards de dollars américains, ou 17 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 22 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 19 % du volume des dépôts de particuliers et une hausse de 13 % du volume des comptes de passage.

Les actifs administrés s'élevaient à 30 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021, en hausse de 6 milliards de dollars américains, ou 25 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Les actifs gérés s'établissaient à 41 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 5 %, ce qui reflète l'appréciation des marchés, contrebalancée en partie par les sorties nettes d'actifs.

La provision pour pertes sur créances a consisté en une reprise de provision de 206 millions de dollars américains, soit une provision inférieure de 2 351 millions de dollars américains par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 344 millions de dollars américains, soit une baisse de 394 millions de dollars américains, ou 53 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, ce qui reflète en grande partie l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 550 millions de dollars américains, soit une provision inférieure de 1 957 millions de dollars américains, reflétant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent, et la reprise de provision à l'exercice considéré découlant en grande partie d'une amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est établie à -0,12 %, en baisse de 142 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 5 101 millions de dollars américains, en hausse de 214 millions de dollars américains, ou 4 %, en regard de celles de l'exercice précédent, reflétant surtout les coûts d'optimisation des succursales, la hausse des charges liées à la rémunération au rendement et les investissements dans l'entreprise, le tout en partie contrebalancé par la baisse des provisions pour litiges et des gains de productivité.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 403 millions de dollars américains, contre un recouvrement d'impôt de 119 millions de dollars américains pour l'exercice précédent, soit une charge supérieure de 522 millions de dollars, reflétant essentiellement la hausse du résultat avant impôt.

Le ratio d'efficience pour l'exercice a été de 59,6 %, par rapport à 58,3 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Les perspectives pour le secteur Services de détail aux États-Unis continuent de refléter les effets persistants de la pandémie de COVID-19, notamment la faiblesse des taux d'intérêt et le niveau élevé des liquidités des clients ainsi que les pénuries de main-d'œuvre. L'accroissement des produits lié à la hausse du volume des dépôts de particuliers et d'entreprises et à l'augmentation des activités de la clientèle devrait vraisemblablement être modéré par la pression sur les marges, y compris une baisse des produits découlant de l'exonération des prêts accordés dans le cadre du PPP, et le rapatriement des comptes de passage. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter au cours de l'exercice, en raison d'une hausse des volumes et d'une normalisation continue des conditions de crédit. Le secteur Services de détail aux États-Unis maintiendra son approche disciplinée de la gestion des charges, tout en continuant d'investir de manière stratégique pour soutenir la croissance des activités internes et générer des gains de productivité. Même si les résultats sont susceptibles de fluctuer d'un trimestre à l'autre, nous croyons que les Services bancaires de détail aux États-Unis sont en bonne position pour continuer de cultiver et d'approfondir les relations avec les clients, en tirant parti des données et de nos connaissances afin d'offrir des expériences exceptionnelles et des conseils pertinents dans l'ensemble des canaux de distribution.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION ET TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

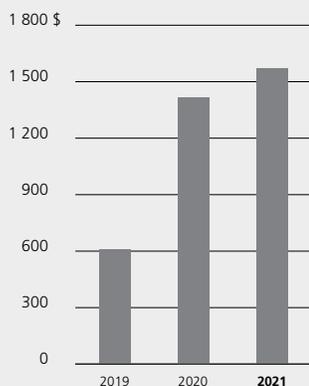
Pour plus de renseignements sur Schwab et TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros constituent une banque d'investissement complète de premier plan qui offre une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

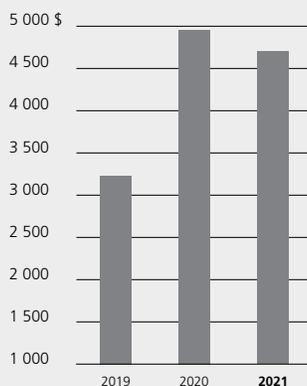
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



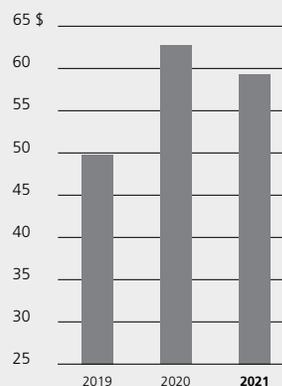
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



MOYENNE BRUTE DU PORTFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



TAB LEAU 19 PRODUITS¹

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019
Marchés mondiaux	3 174 \$	3 658 \$	2 155 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	1 457	1 162	1 035
Autres	69	138	41
Total	4 700 \$	4 958 \$	3 231 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux – vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, titrisation de clients, financement commercial, gestion des liquidités, et services de courtage de premier rang et d'exécution¹⁶
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement – prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, services-conseils et activités connexes¹⁶
- Autres – portefeuilles de placements et autres ajustements comptables

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement

aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les exigences réglementaires changeantes continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Les entreprises font face à ces enjeux en recentrant leurs efforts sur les produits de négociation et les produits d'honoraires tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque, de préserver leur capital et de réaliser des économies qui peuvent être investies dans les technologies pour soutenir la croissance des activités de négociation électronique. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des clients de première qualité. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

¹⁶ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une maison de courtage intégrée en Amérique du Nord d'envergure mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons été reconnus comme chef de file pour notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers. <ul style="list-style-type: none"> – Meilleure banque d'investissement canadienne aux Euromoney Awards for Excellence de 2021 – Obtention des prix « Most Impressive SSA House Coverage Team » et « Most Impressive SSA House for Post-Libor Solutions » dans le cadre des Global Capital Bond Awards – Performance supérieure aux pairs à l'échelle mondiale en matière de services de mise en relation avec des investisseurs potentiels et de services à la clientèle dans le cadre du sondage 2020 mené par le magazine <i>Global Custodian</i> – Classement au premier rang des courtiers/négociants de métaux de base selon EnergyRisk in Base Metals pour la deuxième année d'affilée • Nous avons effectué des investissements en vue de soutenir l'expansion mondiale de nos activités libellées en dollars américains, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables dans les sous-secteurs des placements privés, du financement à effet de levier, des communications, des médias et de la technologie et de la promotion financière. • Nous avons continué de renforcer notre position en tant que conseillers auprès des marchés financiers en matière de questions ESG. <ul style="list-style-type: none"> – L'un des deux conseillers en structuration retenus par le gouvernement du Canada dans le cadre de la première émission d'obligations vertes – Gestionnaire chef de file associé dans le cadre de l'émission d'obligations pour la vaccination par la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), ce qui a fourni à Gavi, l'Alliance du vaccin, des fonds immédiatement disponibles afin de soutenir la vaccination systématique dans des pays à revenu relativement faible – L'un des cinq gestionnaires chefs de file associés dans le cadre de la première émission d'obligations vertes par l'Union européenne d'une valeur de 12 milliards d'euros, la plus importante émission d'obligations vertes jamais réalisée – Premier courtier canadien à lancer des billets structurés liés aux facteurs ESG – Participation à l'octroi de 53 prêts liés au développement durable ayant une valeur nominale totale de 116 milliards de dollars américains, agissant à titre d'agent de structuration dans neuf de ces transactions d'envergure mondiale
Au Canada, occuper le premier rang des grands courtiers	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons conservé notre position de leader au Canada. <ul style="list-style-type: none"> – Classement au premier rang pour les opérations de fusions et d'acquisitions canadiennes annoncées et réalisées¹⁷, notamment plusieurs acquisitions stratégiques et importantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ conseiller financier exclusif auprès de Shaw Communications lors de son acquisition par Rogers Communications dans le cadre d'une transaction évaluée à 26 milliards de dollars; ○ conseiller financier auprès de Cenovus Energy lors de sa fusion totalisant 23,6 milliards de dollars avec Husky Energy; ○ conseiller financier auprès d'Inter Pipeline lors de la vente de celle-ci à Brookfield Infrastructure dans le cadre d'une transaction évaluée à 16 milliards de dollars; ○ conseiller financier auprès de Brookfield Infrastructure lors de la vente d'EnWave pour une contrepartie de 4,1 milliards de dollars américains; ○ conseiller financier auprès d'Agnico Eagle dans le cadre de sa fusion à venir avec Kirkland Lake Gold pour une capitalisation boursière combinée de 24 milliards de dollars américains. Cette transaction représente la deuxième plus importante transaction de fusions et d'acquisitions jamais réalisée dans le secteur aurifère et la plus importante opération de fusion entre égaux. – Classement au second rang pour la prise ferme d'obligations de gouvernements¹⁸ – Seul responsable des registres canadien dans le cadre de l'émission transfrontalière par Air Canada de titres à rendement élevé, agissant comme chef de file responsable des registres et seul fournisseur d'une analyse d'investissement à l'égard de la tranche de 2 milliards de dollars, le plus important placement de titres à rendement élevé au Canada jamais réalisé, et comme responsable des registres à l'égard de la tranche de 1,2 milliard de dollars américains – Chef de file responsable des registres auprès de Softchoice dans le cadre de son premier appel public à l'épargne d'une valeur de 403 millions de dollars et co-responsable des registres de son placement complémentaire de 150 millions de dollars – Classement au premier rang pour la qualité des services d'opérations de change au Canada selon l'étude de Coalition Greenwich sur les opérateurs de change canadiens de 2021 pour la deuxième année d'affilée – Classement parmi les trois premiers analystes de recherche sur les actions dans neuf secteurs selon Brendan Wood International
Aux États-Unis, créer de la valeur pour les clients et fournir des conseils judicieux dans des secteurs où nous sommes concurrentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de renforcer nos capacités en matière de services-conseils et d'exécution aux États-Unis. <ul style="list-style-type: none"> – Conseiller de NASDAQ lors de son acquisition de Verafin, une transaction de 2,8 milliards de dollars américains – Conseiller financier auprès d'EQT Infrastructure dans le cadre d'une transaction d'acquisition de 5,3 milliards de dollars américains visant Covanta Holding Corporation, leader mondial en matière de solutions durables d'élimination qui permettent de rediriger les déchets à partir des sites d'enfouissement – Participation à des émissions records de billets américains s'élevant à plus de 4 milliards de dollars américains – Intégration de plus de 45 nouvelles sociétés clientes au sein du groupe Gestion de trésorerie d'entreprises et de 27 nouveaux fonds à la plateforme TD Prime Services
En Europe et en Asie-Pacifique, mettre à profit nos capacités à l'échelle mondiale pour créer des maisons de courtage connectées et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé nos activités à Dublin afin de soutenir les clients européens. • Nous avons agi à titre de gestionnaire chef de file dans le cadre de l'émission d'une obligation sociale de 9 milliards d'euros, assortie d'une échéance de 15 ans, par l'Union européenne aux termes de l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE).
Poursuivre notre croissance avec les partenaires des secteurs Services de détail et Gestion du patrimoine de la TD et continuer à leur offrir notre soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé au lancement de nouveaux cadeaux et objets de collection en platine et en métaux précieux, notamment les ronds d'argent TD Toujours fiers et les ronds d'argent coloré des Blue Jays de Toronto sur le site Métaux précieux TD. • Nous avons ajouté le site Vérifiez.Moi à notre canal de distribution de métaux précieux. • Nous avons procédé au lancement de FNB de bitcoins destinés aux clients de Placements directs TD.
Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons accéléré la stratégie d'innovation et de technologie de Valeurs mobilières TD et élargi les capacités en matière de négociation électronique de titres à revenu fixe à l'intention du courtier grâce à l'acquisition de Headlands Tech Global Markets. • Nous avons procédé à des investissements en matière d'analyse et de services de données à l'aide de Bloomberg Enterprise Data. • Nous avons lancé un outil novateur qui permet aux institutions financières clientes de gérer la liquidité intrajournalière. • Nous avons lancé TDS One Portal pour mener des recherches sur les clients.
Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons recueilli près de 2 millions de dollars au profit d'organismes d'aide à l'enfance au moyen de la campagne annuelle Underwriting Hope. • Nous avons remis 14 bourses d'études à différents candidats dans le cadre du programme annuel de bourses Comblent le fossé de Valeurs mobilières TD. • Nous avons obtenu une note de 100 % à l'indice Human Rights Campaign Corporate Equality aux États-Unis pour une sixième année d'affilée.

¹⁷ Source : Refinitiv : sur 12 mois continus.

¹⁸ Source : Bloomberg : depuis le début de l'année civile, à l'exclusion des émissions réalisées par un seul chef de file membre du même groupe que l'émetteur, crédits additionnels au classement pour le chef de file.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Travailler en collaboration avec les grandes entreprises, les gouvernements et les clients institutionnels afin de fournir des conseils et des solutions intégrés à notre objectif de succès collectif à long terme
- Approfondir nos relations avec les clients des services de promotion financière, institutionnels, de courtage de premier rang et du secteur public partout dans le monde
- Continuer à développer notre expertise ESG et tirer parti de notre leadership dans ce domaine en accompagnant nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Atteindre le premier rang pour ce qui est de notre part de marché au Canada
- Continuer d'accroître nos activités libellées en dollars américains dans les secteurs où nous sommes bien positionnés par rapport à la concurrence, en attirant de nouveaux clients, en approfondissant nos relations, en élargissant notre offre de produits et de services-conseils et en investissant dans le talent

- Tirer profit de notre expertise en Amérique du Nord et de nos capacités à l'échelle mondiale pour étendre nos activités en Europe et en Asie-Pacifique
- Continuer d'investir aux côtés de nos partenaires des secteurs Services de détail et Gestion du patrimoine afin d'ajouter des produits pour nos clients
- Stimuler l'innovation et développer nos capacités d'analyse des données afin d'accroître l'efficacité du processus de bout en bout et d'offrir une valeur ajoutée à nos clients
- Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité

TABLEAU 20	SERVICES BANCAIRES DE GROS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	2 630 \$	1 990 \$	911 \$
Produits autres que d'intérêts	2 070	2 968	2 320
Total des produits	4 700	4 958	3 231
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	8	279	20
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(126)	229	24
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(118)	508	44
Charges autres que d'intérêts	2 709	2 518	2 393
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)	539	514	186
Résultat net	1 570 \$	1 418 \$	608 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ¹	2 279 \$	2 940 \$	1 573 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ²	59,3	62,7	49,8
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³	18,9 %	16,9 %	8,3 %
Ratio d'efficacité	57,6	50,8	74,1
Nombre moyen d'équivalents temps plein	4 796	4 589	4 536

¹ Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) font partie du total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) de la Banque présenté au tableau 10 et sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

² Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a atteint un montant record de 1 570 millions de dollars, une hausse de 152 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une diminution de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancée par une baisse des produits et une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 4 700 millions de dollars, en baisse de 258 millions de dollars, ou 5 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflet d'une diminution des produits liés aux activités de négociation, en partie contrebalancée par des hausses des autres produits, des produits tirés des prêts, des frais de services-conseils et des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 118 millions de dollars, soit une provision inférieure de 626 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 8 millions de dollars, une baisse de 271 millions de dollars, reflétant principalement la migration du crédit à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 126 millions de dollars, soit une provision inférieure de 355 millions de dollars, reflétant principalement une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et une reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, notamment des perspectives économiques plus favorables.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 709 millions de dollars, en hausse de 191 millions de dollars, ou 8 %, en regard de celles de l'exercice précédent, reflétant essentiellement une hausse des charges de personnel découlant des investissements continus dans les activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains et de l'augmentation de la rémunération variable.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

En perspective, le contexte d'exploitation demeure complexe, caractérisé par la hausse de l'inflation et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement, l'incertitude entourant le rythme et le calendrier des futures hausses de taux d'intérêt des banques centrales, les questions entourant les facteurs géopolitiques et les facteurs ESG, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences en matière de fonds propres et de réglementation. Ces éléments peuvent influencer sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché et des affaires de manière positive ou négative, ce qui rend les résultats des marchés financiers difficiles à prévoir. Nous continuerons d'investir dans les activités libellées en dollars américains, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables dans les marchés où Valeurs mobilières TD est concurrentielle, et nous prévoyons obtenir d'autres parts de marché. Nous sommes d'avis que le modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée de Valeurs mobilières TD est bien positionné pour soutenir la croissance future.

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 2 1		SIÈGE SOCIAL		
(en millions de dollars canadiens)		2021	2020	2019
Résultat net – comme présenté		(738) \$	1 425 \$	(766) \$
Rajustements pour les éléments à noter				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises avant impôt sur le résultat		285	262	307
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab		103	–	–
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade		–	(1 421)	–
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		37	866	48
Résultat net – rajusté¹		(387) \$	(600) \$	(507) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté				
Charges nettes du Siège social ²		(739) \$	(833) \$	(715) \$
Autres		352	233	190
Participations ne donnant pas le contrôle		–	–	18
Résultat net – rajusté¹		(387) \$	(600) \$	(507) \$
Principaux volumes				
Nombre moyen d'équivalents temps plein		17 721	17 757	16 884

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 738 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net comme présenté de 1 425 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt) à l'exercice précédent, ainsi qu'à des charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab à l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une baisse des charges nettes du Siège social et une hausse de l'apport des autres éléments à l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué de 94 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars (121 millions de dollars après impôt) à l'exercice précédent. Les éléments inclus au poste Autres ont augmenté de 119 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 387 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 600 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2022

En 2021, le secteur Siège social a continué d'appuyer les secteurs d'exploitation de la Banque, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. En 2022, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant du contexte d'exploitation, y compris en ce qui a trait aux infrastructures, pour répondre aux exigences et aux attentes changeantes des clients, des collectivités, des collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Le secteur Siège social continuera également de suivre de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme aux exigences réglementaires applicables.

Sommaire du rendement de 2020

TABLEAU 22 REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2020 ¹					
(en millions de dollars canadiens)					
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	12 061 \$	8 834 \$	1 990 \$	1 612 \$	24 497 \$
Produits autres que d'intérêts	12 272	2 438	2 968	1 471	19 149
Total des produits	24 333	11 272	4 958	3 083	43 646
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 256	997	279	431	2 963
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	1 490	1 928	229	632	4 279
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 746	2 925	508	1 063	7 242
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 886	–	–	–	2 886
Charges autres que d'intérêts	10 441	6 579	2 518	2 066	21 604
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	8 260	1 768	1 932	(46)	11 914
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 234	(167)	514	(1 429)	1 152
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	–	1 091	–	42	1 133
Résultat net – comme présenté	6 026	3 026	1 418	1 425	11 895
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	98	–	–	(2 025)	(1 927)
Résultat net – rajusté²	6 124 \$	3 026 \$	1 418 \$	(600) \$	9 968 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 895 millions de dollars, en hausse de 209 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par un profit net sur la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et les charges à l'exercice précédent liées à l'entente conclue avec Air Canada. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 9 968 millions de dollars, en baisse de 2 535 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la provision pour pertes sur créances, une baisse des produits dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et une augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits dans le secteur Services bancaires de gros et dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 13,6 %, contre 14,5 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 11,4 %, contre 15,6 % à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 2 191 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 810 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 1 955 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 837 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,43 \$, en hausse de 3 %, par rapport à 6,25 \$ à l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 5,36 \$, contre 6,69 \$ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 20 %.

Les produits comme présentés se sont chiffrés à 43 646 millions de dollars, soit 2 581 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés se sont chiffrés à 42 225 millions de dollars, en hausse de 1 160 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 24 497 millions de dollars, soit une hausse de 676 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation ainsi qu'à la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 1 079 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 2 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par des baisses de 288 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 117 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 19 149 millions de dollars, en hausse de 1 905 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, l'accroissement des produits dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance, et l'augmentation des produits liés aux activités de négociation et des produits tirés des comptes à honoraires dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 1 264 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 648 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 395 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 402 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 7 242 millions de dollars, en hausse de 4 213 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 963 millions de dollars, en hausse de 333 millions de dollars, ou 13 %, reflétant la migration du crédit dans le secteur Services bancaires de gros ainsi que l'augmentation des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 4 279 millions de dollars, en hausse de 3 880 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 1 %, une hausse de 55 pds.

Répartie par secteur, la hausse de la provision pour pertes sur créances s'explique par des augmentations de 1 843 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 1 440 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 466 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 464 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'incidence de la croissance des activités, la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 21 604 millions de dollars, en baisse de 416 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, comptabilisées au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 21 338 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars, ou 1 %, reflétant l'accroissement des dépenses à l'appui des initiatives commerciales, la hausse des charges du personnel, y compris les primes de reconnaissance des collègues, les coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social, et une hausse des provisions pour litiges, le tout en partie contrebalancé par la baisse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, une réduction des dépenses discrétionnaires et les frais de restructuration engagés à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la baisse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des diminutions de 415 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 294 millions de dollars dans le secteur Service de détail au Canada, en partie contrebalancées par des augmentations de 168 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 125 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 675 millions de dollars, ou 38,0 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 1 583 millions de dollars, ou 57,9 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une baisse de 92 millions de dollars, ou 5,5 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 021 millions de dollars, ou 22,1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 929 millions de dollars, ou 31,5 %, de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 9,7 % pour 2020, par rapport à 20,7 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global, un écart de taux découlant du reclassement en résultat de l'impôt différé dans le cumul des autres éléments du résultat global visant des éléments de couverture désignés et la reprise d'un passif d'impôt différé. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la diminution du taux d'imposition effectif, mentionnons la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, en partie contrebalancées par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2020.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,8 % pour 2020, comparativement à 20,8 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, en partie contrebalancées par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

La Banque a comptabilisé sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 378 millions de dollars pour 2020, contre 389 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 716 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 301 milliards de dollars, ou 21 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 140 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 97 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 33 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 5 milliards de dollars des dérivés, de 3 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 3 milliards de dollars de la participation dans Schwab et TD Ameritrade, de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, de 2 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la JVRN et de 23 milliards de dollars des autres actifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse de 8 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La dépréciation du dollar canadien par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 7 milliards de dollars, ou environ 1 %, de l'actif.

Le **total du passif** s'établissait à 1 620 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 293 milliards de dollars, ou 22 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 248 milliards de dollars des dépôts, de 63 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débiteurs subordonnés et de 31 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 45 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN et de 8 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. La dépréciation du dollar canadien par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 8 milliards de dollars, ou environ 1 %, du passif.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 96 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 8 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. La hausse s'explique par l'augmentation des résultats non distribués, l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, reflétant des profits sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, et l'émission d'actions ordinaires.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020

Rendement financier de 2020 par secteur d'exploitation

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail au Canada** pour l'exercice a atteint 6 026 millions de dollars, en baisse de 837 millions de dollars, ou 12 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la hausse des indemnités d'assurance, en partie contrebalancées par l'accroissement des produits et l'augmentation des charges autres que d'intérêts au cours de l'exercice précédent liée à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 6 124 millions de dollars, en baisse de 1 297 millions de dollars, ou 17 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 33,4 % et 33,9 %, contre respectivement 38,6 % et 41,7 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice se sont élevés à 24 333 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars en regard de ceux de l'exercice précédent reflétant une solide croissance des produits tirés de la gestion de patrimoine et des activités d'assurance, ainsi que la croissance des volumes des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges découlant de la baisse des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 288 millions de dollars, ou 2 %, en raison de la diminution des marges, en partie contrebalancée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 3 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 46 milliards de dollars, ou 14 %, reflétant la croissance de 11 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 28 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,79 %, une diminution de 17 pdb découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 395 millions de dollars, ou 3 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, et de la hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités bancaires en raison de la diminution des activités de la clientèle.

Les actifs administrés s'élevaient à 433 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 11 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs. Les actifs gérés s'élevaient à 358 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 5 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 746 millions de dollars, en hausse de 1 440 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 256 millions de dollars, en hausse de 130 millions de dollars, ou 12 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 490 millions de dollars, par rapport à 180 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,62 %, en hausse de 31 pdb.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'incidence de la croissance des activités, la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 10 441 millions de dollars, en baisse de 294 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 10 341 millions de dollars, en hausse de 330 millions de dollars, ou 3 %, reflétant l'augmentation des coûts liés au personnel, notamment la rémunération variable, les dépenses liées au volume et les investissements en technologie, le tout en partie contrebalancé par une diminution des dépenses discrétionnaires.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 42,9 % et 42,5 %, par rapport respectivement à 44,3 % et 41,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice s'est élevé à 3 026 millions de dollars (2 278 millions de dollars américains), en baisse de 1 955 millions de dollars (1 472 millions de dollars américains), ou 39 % (39 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 7,7 %, contre 12,6 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade pour l'exercice ont été respectivement de 1 935 millions de dollars (1 467 millions de dollars américains) et 1 091 millions de dollars (811 millions de dollars américains).

La contribution de TD Ameritrade s'est élevée à 811 millions de dollars américains, en baisse de 58 millions de dollars américains, ou 7 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse des commissions liées aux activités de négociation, la baisse des produits tirés des actifs et la hausse des charges d'exploitation, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des volumes d'opérations.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 1 467 millions de dollars américains, en baisse de 1 414 millions de dollars américains, ou 49 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant surtout la hausse de la provision pour pertes sur créances et la baisse des produits, en partie contrebalancés par la baisse de la charge d'impôt.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 8 380 millions de dollars américains, en baisse de 496 millions de dollars américains, ou 6 %. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 176 millions de dollars américains, ou 3 %, la croissance des volumes de prêts et de dépôts ayant été plus que contrebalancée par la compression des marges sur les dépôts dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,69 %, une diminution de 62 pdb, reflétant surtout la diminution des marges sur les dépôts et la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 320 millions de dollars américains, ou 15 %, reflétant la diminution des activités de cartes de crédit et de dépôt, ainsi que l'augmentation des pertes sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 12 milliards de dollars américains, ou 7 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 8 % des prêts aux entreprises, les prêts aux entreprises ayant augmenté de façon importante, ce qui témoigne de la hausse des prélèvements sur les lignes de crédit commerciales et des montages de prêts en vertu du PPP mis en œuvre par la SBA. Le volume moyen des dépôts a progressé de 53 milliards de dollars américains, ou 20 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 26 % du volume des dépôts

d'entreprises, une hausse de 25 % du volume des comptes de passage et une hausse de 10 % du volume des dépôts de particuliers.

Les actifs administrés s'élevaient à 24 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Les actifs gérés totalisaient 39 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en baisse de 5 milliards de dollars américains, ou 11 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 145 millions de dollars américains, en hausse de 1 331 millions de dollars américains, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 738 millions de dollars américains, en hausse de 33 millions de dollars américains, ou 5 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 407 millions de dollars américains, une hausse de 1 298 millions de dollars américains, en raison surtout de la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est essentiellement attribuable aux portefeuilles de prêts commerciaux, de cartes de crédit et de prêt-auto. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 1,30 %, soit une hausse de 78 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 4 887 millions de dollars américains, en hausse de 61 millions de dollars américains, ou 1 %, en regard de celles de l'exercice précédent, témoignant essentiellement des hausses des provisions pour litiges, des charges du personnel et des coûts pour aider les clients et les employés durant la pandémie de COVID-19, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité et des frais de restructuration engagés au cours de l'exercice précédent.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 119 millions de dollars américains, contre une charge d'impôt de 355 millions de dollars américains pour l'exercice précédent, une baisse de 474 millions de dollars américains reflétant surtout la diminution du résultat avant impôt et les changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines, le tout en partie contrebalancé par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été de 58,3 %, par rapport à 54,4 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a atteint un montant record de 1 418 millions de dollars, en hausse de 810 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse de la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 4 958 millions de dollars, en hausse de 1 727 millions de dollars, ou 53 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des produits liés aux activités de négociation, une hausse des honoraires de prise ferme et une augmentation des frais liés au crédit.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 508 millions de dollars, une augmentation de 464 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 279 millions de dollars, reflétant la migration du crédit principalement dans le secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 229 millions de dollars, reflète surtout d'une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 518 millions de dollars, en hausse de 125 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète une augmentation de la rémunération variable, une hausse des charges liées au volume et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le résultat net comme présenté du secteur **Siège social** pour l'exercice a été de 1 425 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 766 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt), ainsi qu'à une hausse de l'apport des autres éléments, contrebalancés en partie par une augmentation des charges nettes du Siège social pour l'exercice considéré et un apport des participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice précédent. Les éléments inclus au poste Autres ont augmenté en raison de l'incidence des provisions pour litiges et de l'incidence négative des éléments fiscaux à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par une baisse de l'apport des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Les charges nettes du Siège social ont augmenté principalement en raison de l'incidence des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars pour l'exercice considéré, partiellement contrebalancé par des frais de restructuration de 51 millions de dollars à l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 600 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 507 millions de dollars pour l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

TABLEAU 23 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	165 893 \$	170 594 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	147 590	148 318
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	9 390	8 548
Dérivés	54 427	54 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	4 739
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	79 066	103 285
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	268 939	227 679
Valeurs mobilières prises en pension	167 284	169 162
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722 622	717 523
Participation dans Schwab	11 112	12 174
Autres	97 785	99 601
Total de l'actif	1 728 672 \$	1 715 865 \$
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	22 891 \$	19 177 \$
Dérivés	57 122	53 203
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	113 988	59 665
Dépôts	1 125 125	1 135 333
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	144 097	188 876
Billets et débiteurs subordonnés	11 230	11 477
Autres	154 401	152 635
Total du passif	1 628 854	1 620 366
Total des capitaux propres	99 818	95 499
Total du passif et des capitaux propres	1 728 672 \$	1 715 865 \$

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 729 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 13 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 56 milliards de dollars, ou environ 3 %, du total de l'actif.

La hausse du total de l'actif est attribuable à des augmentations de 41 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 5 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. La hausse a été en partie contrebalancée par des baisses de 24 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 2 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 1 milliard de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des autres actifs et de 1 milliard de dollars de la participation dans Schwab.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 5 milliards de dollars, reflétant surtout l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les activités de gestion de la trésorerie.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont diminué de 1 milliard de dollars, témoignant de la diminution des valeurs mobilières liées à un gouvernement et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par une augmentation des titres de capitaux propres.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 24 milliards de dollars, en raison des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances** ont augmenté de 41 milliards de dollars, reflet de nouveaux placements, contrebalancés en partie par des échéances et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 2 milliards de dollars, reflet de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancée en partie par une augmentation des volumes.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts** ont augmenté de 5 milliards de dollars, reflétant principalement la croissance des volumes de prêts garantis par des biens immobiliers, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La **participation dans Schwab** a diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres** actifs ont diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le **total du passif** s'établissait à 1 629 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 9 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 59 milliards de dollars, ou environ 4 %, du total du passif.

L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 54 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 4 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 2 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 45 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 10 milliards de dollars de dépôts.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les passifs **dérivés** ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant les pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché des contrats de change et des dérivés d'actions, en partie contrebalancées par les profits liés à la réévaluation à la valeur de marché des contrats de taux d'intérêt et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 54 milliards de dollars en raison de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **dépôts** ont diminué de 10 milliards de dollars, l'augmentation du total des dépôts ayant été plus que compensée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 45 milliards de dollars en raison surtout de la baisse des volumes.

Les **autres** passifs ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 100 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 4 milliards de dollars, ou 5 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'augmentation reflète essentiellement une hausse des résultats non distribués, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le **portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'est établi à 743 milliards de dollars, soit une hausse de 8 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 1 782 millions de dollars, soit une baisse de 541 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances a consisté en une reprise de 224 millions de dollars, par rapport à une provision de 7 242 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a diminué de 2 129 millions de dollars pour atteindre 7 255 millions de dollars.**

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque a augmenté de 8 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes des portefeuilles canadiens, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et des remboursements dans le portefeuille américain de prêts aux entreprises et aux gouvernements, découlant en grande partie du PPP.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2021.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 66 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 3 % par rapport à 2020. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 19 milliards de dollars, ou 4 %, et totalisaient 488 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 36 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2021, en hausse de 2 % par rapport à 2020. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en 2021, en hausse de 1 % par rapport à 2020.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en baisse de 3 % par rapport à 2020. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2021, soit respectivement 4 % et 2 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2021, 69 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en hausse de 4 % par rapport à 2020. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 40 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 38 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en baisse de 4 % par rapport à 2020. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. L'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 4 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 6 %, 6 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG. La Banque détient pour 341 806 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 341 806 millions de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et 7 millions de dollars.

TABLEAU 24

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			Pourcentage du total				
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	231 675 \$	33 \$	231 642 \$	213 196 \$	200 925 \$	31,0 %	28,7 %	28,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires ³	101 933	20	101 913	94 814	91 040	13,6	12,8	12,9
Prêts-auto indirects	27 580	39	27 541	27 311	25 644	3,7	3,7	3,6
Autres	19 257	28	19 229	18 239	18 410	2,6	2,4	2,6
Cartes de crédit	15 149	49	15 100	15 479	18 358	2,0	2,1	2,6
Total des prêts aux particuliers	395 594	169	395 425	369 039	354 377	52,9	49,7	50,2
Immobilier								
Résidentiel	24 716	1	24 715	22 697	19 795	3,3	3,1	2,8
Non résidentiel	18 841	1	18 840	17 513	15 827	2,5	2,4	2,2
Total des prêts immobiliers	43 557	2	43 555	40 210	35 622	5,8	5,5	5,0
Agriculture	9 060	2	9 058	8 652	8 126	1,2	1,2	1,2
Automobile	4 997	12	4 985	5 166	6 590	0,7	0,7	0,9
Services financiers	15 134	–	15 134	14 012	16 633	2,0	1,8	2,5
Alimentation, boissons et tabac	2 583	1	2 582	2 282	2 424	0,3	0,3	0,3
Foresterie	577	–	577	529	657	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	2 892	19	2 873	3 564	3 358	0,4	0,5	0,5
Services de santé et services sociaux	8 442	11	8 431	7 745	7 134	1,1	1,0	1,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 615	74	4 541	3 488	3 478	0,6	0,5	0,5
Métaux et mines	1 661	3	1 658	1 514	1 668	0,2	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	3 882	22	3 860	4 933	4 641	0,5	0,7	0,7
Énergie et services publics	2 542	–	2 542	1 856	1 961	0,3	0,2	0,3
Services professionnels et autres	4 375	15	4 360	5 299	4 674	0,6	0,7	0,7
Commerce de détail	3 705	66	3 639	3 452	3 592	0,5	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	2 759	5	2 754	2 296	2 685	0,4	0,3	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	2 694	2	2 692	2 996	2 852	0,4	0,4	0,4
Transports	3 306	11	3 295	2 605	2 209	0,4	0,4	0,3
Divers	5 321	7	5 314	4 606	4 156	0,7	0,6	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	122 102	252	121 850	115 205	112 460	16,2	15,6	16,1
Total – Canada	517 696 \$	421 \$	517 275 \$	484 244 \$	466 837 \$	69,1 %	65,3 %	66,3 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU 24	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}							
						Aux		Pourcentage du total

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2021		31 octobre 2020		31 octobre 2019		31 octobre 2021		31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets						
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	36 573 \$	18 \$	36 555 \$	38 808 \$	34 475 \$	4,9 %	5,2 %	4,9 %				
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	8 726	26	8 700	10 893	11 489	1,2	1,5	1,6				
Prêts-auto indirects	31 550	23	31 527	33 048	32 428	4,3	4,4	4,6				
Autres	769	3	766	941	1 113	0,1	0,1	0,2				
Cartes de crédit	15 584	89	15 495	16 646	17 877	2,1	2,3	2,6				
Total des prêts aux particuliers	93 202	159	93 043	100 336	97 382	12,6	13,5	13,9				
Immobilier												
Résidentiel	9 242	4	9 238	10 195	8 875	1,2	1,3	1,3				
Non résidentiel	21 522	9	21 513	25 217	24 249	2,8	3,3	3,4				
Total des prêts immobiliers	30 764	13	30 751	35 412	33 124	4,0	4,6	4,7				
Agriculture	737	–	737	899	736	0,1	0,1	0,1				
Automobile	4 210	–	4 210	6 580	6 809	0,6	0,9	1,0				
Services financiers	16 337	–	16 337	13 062	7 215	2,2	1,8	1,0				
Alimentation, boissons et tabac	3 017	3	3 014	3 461	3 705	0,4	0,5	0,5				
Foresterie	467	–	467	517	699	0,1	0,1	0,1				
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	14 034	1	14 033	14 725	12 597	1,8	2,0	1,8				
Services de santé et services sociaux	13 736	1	13 735	16 039	13 175	1,8	2,2	2,0				
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 366	4	2 362	3 611	2 234	0,3	0,5	0,3				
Métaux et mines	1 454	1	1 453	1 891	1 887	0,2	0,3	0,3				
Pipelines, pétrole et gaz	1 893	7	1 886	4 502	4 554	0,3	0,6	0,6				
Énergie et services publics	2 976	–	2 976	2 995	3 052	0,4	0,4	0,4				
Services professionnels et autres	11 671	6	11 665	14 308	11 723	1,6	1,9	1,7				
Commerce de détail	5 367	8	5 359	7 616	5 866	0,7	1,0	0,8				
Fabrication – divers et vente de gros	6 223	2	6 221	7 926	8 887	0,8	1,1	1,3				
Télécommunications, câblodistribution et médias	3 212	–	3 212	3 707	4 755	0,4	0,5	0,7				
Transports	6 997	2	6 995	8 956	10 164	0,9	1,2	1,4				
Divers	2 290	1	2 289	2 184	2 432	0,3	0,3	0,3				
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	127 751	49	127 702	148 391	133 614	16,9	20,0	19,0				
Total – États-Unis	220 953	208	220 745	248 727	230 996	29,5	33,5	32,9				
Autres pays												
Prêts aux particuliers	34	–	34	12	12	–	–	–				
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 227	–	10 227	9 206	5 781	1,4	1,2	0,8				
Total – Autres pays	10 261	–	10 261	9 218	5 793	1,4	1,2	0,8				
Total, compte non tenu des autres prêts	748 910	629	748 281	742 189	703 626	100,0	100,0	100,0				
Autres prêts												
Prêts dépréciés acquis ³	152	6	146	222	301	–	–	–				
Total – Autres prêts	152	6	146	222	301	–	–	–				
Total	749 062 \$	635 \$	748 427 \$	742 411 \$	703 927 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %				
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs												
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			5 755	7 446	3 701							
Total, déduction faite de la provision			742 672 \$	734 965 \$	700 226 \$							
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)												
			0,8 %	5,5 %	5,2 %							
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision												
			1,0	5,0	5,1							

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 2 5

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	12 875 \$	7 \$	12 868 \$	12 767 \$	12 722 \$	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Colombie-Britannique ³	78 461	26	78 435	70 245	67 415	10,5	9,5	9,6
Ontario ³	301 048	312	300 736	279 355	271 220	40,2	37,6	38,5
Prairies ³	83 009	58	82 951	81 203	75 932	11,1	10,9	10,8
Québec	42 303	18	42 285	40 674	39 548	5,6	5,6	5,6
Total – Canada	517 696	421	517 275	484 244	466 837	69,1	65,3	66,3
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	12 600	13	12 587	13 483	12 711	1,7	1,8	1,8
Floride	18 672	19	18 653	20 314	18 181	2,5	2,7	2,6
Nouvelle-Angleterre ⁴	35 446	24	35 422	42 465	42 508	4,7	5,7	6,0
New Jersey	27 854	20	27 834	35 425	31 504	3,7	4,8	4,5
New York	43 330	33	43 297	46 154	40 382	5,8	6,2	5,7
Pennsylvanie	12 973	11	12 962	15 267	12 999	1,7	2,1	1,9
Autres	70 078	88	69 990	75 619	72 711	9,4	10,2	10,4
Total – États-Unis	220 953	208	220 745	248 727	230 996	29,5	33,5	32,9
Autres pays								
Europe	4 212	–	4 212	3 229	2 634	0,6	0,4	0,4
Autres	6 049	–	6 049	5 989	3 159	0,8	0,8	0,4
Total – Autres pays	10 261	–	10 261	9 218	5 793	1,4	1,2	0,8
Total, compte non tenu des autres prêts	748 910	629	748 281	742 189	703 626	100,0	100,0	100,0
Autres prêts	152	6	146	222	301	–	–	–
Total	749 062 \$	635 \$	748 427 \$	742 411 \$	703 927 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2			5 755	7 446	3 701			
Total, déduction faite de la provision			742 672 \$	734 965 \$	700 226 \$			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)								
			2021	2020	2019			
Canada			6,8 %	3,7 %	4,9 %			
États-Unis			(11,3)	7,7	5,8			
Autres pays			11,3	59,1	5,7			
Autres prêts			(34,2)	(26,3)	(30,8)			
Total			1,0 %	5,0 %	5,1 %			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.**PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS**

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

Taux admissible minimal au Canada applicable aux prêts hypothécaires assurés et non assurés

Le 20 mai 2021, le BSIF a annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires non assurés. De plus, le ministère des Finances a annoncé des changements au taux admissible applicable aux prêts hypothécaires assurés. Depuis le 1^{er} juin 2021, le nouveau taux de référence est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et 5,25 %, et s'appliquera aux prêts hypothécaires assurés et non assurés. Le précédent taux de référence applicable aux prêts hypothécaires non assurés était le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et le taux de référence quinquennal fixé par la Banque du Canada. Le précédent taux de référence applicable aux prêts hypothécaires assurés était le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel et le taux de référence quinquennal fixé par la Banque du Canada.

TAB LEAU 2 6 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Amortissables		Non amortissables		Total des prêts garantis par des biens immobiliers	
					Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables		Lignes de crédit domiciliaires			
31 octobre 2021										
Total	231 675 \$		71 016 \$		302 691 \$		30 917 \$		333 608 \$	
31 octobre 2020										
Total	213 239 \$		61 790 \$		275 029 \$		33 048 \$		308 077 \$	

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TAB LEAU 2 7 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total	
	Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés		Assuré ³	Non assuré
31 octobre 2021										
Canada										
Provinces de l'Atlantique	3 007 \$	1,3 %	3 575 \$	1,5 %	265 \$	0,3 %	1 451 \$	1,4 %	3 272 \$	1,0 %
Colombie-Britannique ⁴	9 522	4,1	37 169	16,0	1 446	1,4	17 738	17,4	10 968	3,3
Ontario ⁴	25 603	11,1	94 913	41,1	5 173	5,1	52 977	52,0	30 776	9,1
Prairies ⁴	20 590	8,9	17 244	7,4	2 425	2,4	11 314	11,1	23 015	6,9
Québec	8 138	3,5	11 914	5,1	841	0,8	8 303	8,1	8 979	2,7
Total – Canada	66 860	28,9 %	164 815	71,1 %	10 150	10,0 %	91 783	90,0 %	77 010	23,0 %
États-Unis	868		35 797		–		8 736		868	
Total	67 728 \$		200 612 \$		10 150 \$		100 519 \$		77 878 \$	

31 octobre 2020

Canada										
Provinces de l'Atlantique	3 218 \$	1,5 %	3 108 \$	1,5 %	316 \$	0,3 %	1 337 \$	1,4 %	3 534 \$	1,1 %
Colombie-Britannique ⁴	10 142	4,8	30 416	14,3	1 670	1,8	16 192	17,1	11 812	3,8
Ontario ⁴	28 818	13,5	80 096	37,4	5 925	6,2	47 361	50,0	34 743	11,3
Prairies ⁴	21 741	10,2	16 750	7,9	2 726	2,9	11 260	11,9	24 467	7,9
Québec	8 520	4,0	10 430	4,9	993	1,0	7 058	7,4	9 513	3,1
Total – Canada	72 439	34,0 %	140 800	66,0 %	11 630	12,2 %	83 208	87,8 %	84 069	27,2 %
États-Unis	1 008		37 972		–		10 953		1 008	
Total	73 447 \$		178 772 \$		11 630 \$		94 161 \$		85 077 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est

protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur

propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TAB LEAU 2 8 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1,2}

Aux

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
	31 octobre 2021								
Canada	0,9 %	3,1 %	6,6 %	19,0 %	41,9 %	28,2 %	0,3 %	– %	100,0 %
États-Unis	8,4	3,2	4,6	5,6	17,7	58,3	2,0	0,2	100,0
Total	1,9 %	3,2 %	6,3 %	17,2 %	38,4 %	32,4 %	0,6 %	– %	100,0 %
31 octobre 2020									
Canada	0,9 %	3,4 %	6,9 %	20,0 %	44,7 %	23,3 %	0,8 %	– %	100,0 %
États-Unis	5,3	4,5	4,6	6,0	20,8	56,3	2,3	0,2	100,0
Total	1,6 %	3,5 %	6,5 %	17,8 %	41,2 %	28,4 %	1,0 %	– %	100,0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 2 9 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}
Pour les 12 mois clos les

	31 octobre 2021			31 octobre 2020		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	73 %	71 %	72 %	74 %	71 %	73 %
Colombie-Britannique ⁶	68	65	67	68	63	66
Ontario ⁶	68	66	67	68	66	67
Prairies ⁶	74	71	73	74	71	72
Québec	73	72	72	73	72	73
Total – Canada	69	67	68	69	66	68
États-Unis	72	63	70	71	62	69
Total	69 %	66 %	68 %	69 %	66 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 746 millions de dollars, ou 24 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont diminué de 318 millions de dollars, ou 38 %, en 2021. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 352 millions de dollars, soit une baisse de 209 millions de dollars, ou 37 %, témoignant de l'amélioration des conditions de crédit qui s'est répercuté principalement dans les portefeuilles des prêts hypothécaires résidentiels et des lignes de crédit domiciliaires. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 161 millions de dollars, soit une baisse de 109 millions de dollars, ou 40 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout les résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 223 millions de dollars, ou 15 %, en 2021. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 921 millions de dollars, soit une baisse de 179 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement l'amélioration des conditions de crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 348 millions de dollars, soit une baisse de 44 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement les résolutions, dont le nombre a dépassé celui des nouvelles créances générées, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 29 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 71 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, représentant 14 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 18 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été dans l'état de New York, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 14 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 3 0 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			
Prêts douteux au début de la période	3 157 \$	3 032 \$	3 154 \$
Classés comme douteux au cours de la période	3 839	6 305	6 037
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(938)	(1 138)	(1 272)
Remboursements nets	(1 322)	(1 553)	(1 492)
Cessions de prêts	(18)	(67)	(292)
Montants radiés	(2 173)	(3 436)	(3 175)
Variations de change et autres variations	(134)	14	72
Prêts douteux à la fin de l'exercice	2 411 \$	3 157 \$	3 032 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 3 1 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux						Pourcentage du total					
	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	233 \$	33 \$	200 \$	333 \$	253 \$	246 \$	279 \$	11,2 %	14,3 %	11,0 %	10,0 %	11,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	121	20	101	177	134	118	102	5,7	7,6	5,8	4,8	4,3
Prêts-auto indirects	51	39	12	21	29	23	11	0,7	0,9	1,3	0,9	0,5
Autres	39	28	11	–	9	12	19	0,6	–	0,4	0,5	0,8
Cartes de crédit ⁵	77	49	28	30	66	55	51	1,6	1,3	2,9	2,2	2,1
Total des prêts aux particuliers	521	169	352	561	491	454	462	19,8	24,1	21,4	18,4	19,3
Immobilier												
Résidentiel	2	1	1	7	2	3	3	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Non résidentiel	3	1	2	6	2	2	3	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Total des prêts immobiliers	5	2	3	13	4	5	6	0,2	0,6	0,2	0,2	0,2
Agriculture	10	2	8	16	13	4	5	0,4	0,7	0,6	0,2	0,2
Automobile	18	12	6	16	25	9	2	0,3	0,7	1,1	0,4	0,1
Services financiers	–	–	–	–	1	2	–	–	–	–	0,1	–
Alimentation, boissons et tabac	5	1	4	5	2	1	1	0,2	0,2	0,1	–	–
Foresterie	1	–	1	–	–	1	–	0,1	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	19	19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux	33	11	22	21	4	4	11	1,2	0,9	0,2	0,2	0,5
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	101	74	27	71	142	136	2	1,5	3,0	6,2	5,5	0,1
Métaux et mines	6	3	3	4	6	7	15	0,2	0,2	0,2	0,3	0,7
Pipelines, pétrole et gaz	39	22	17	25	19	9	22	1,0	1,1	0,8	0,4	0,9
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	25	15	10	7	13	5	6	0,5	0,3	0,6	0,2	0,2
Commerce de détail	118	66	52	54	11	5	8	2,9	2,3	0,5	0,2	0,3
Fabrication – divers et vente de gros	8	5	3	10	–	6	7	0,2	0,4	–	0,2	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	5	2	3	19	6	1	–	0,2	0,8	0,2	–	–
Transports	13	11	2	4	4	2	5	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Divers	7	7	–	5	3	1	2	–	0,2	0,1	–	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	413	252	161	270	253	198	92	9,0	11,6	11,0	8,0	3,8
Total – Canada	934 \$	421 \$	513 \$	831 \$	744 \$	652 \$	554 \$	28,8 %	35,7 %	32,4 %	26,4 %	23,1 %

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 31 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2,3,4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux						Pourcentage du total					
	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets									
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	397 \$	18 \$	379 \$	425 \$	418 \$	416 \$	429 \$	21,3 %	18,3 %	18,2 %	16,9 %	17,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	336	26	310	386	455	796	795	17,4	16,6	19,8	32,3	33,1
Prêts-auto indirects	194	23	171	210	232	198	234	9,6	9,0	10,1	8,0	9,8
Autres	5	3	2	8	5	6	4	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Cartes de crédit ⁵	148	89	59	71	90	58	38	3,3	3,1	3,9	2,4	1,6
Total des prêts aux particuliers	1 080	159	921	1 100	1 200	1 474	1 500	51,7	47,3	52,2	59,8	62,6
Immobilier												
Résidentiel	50	4	46	45	20	24	27	2,5	1,9	0,9	1,0	1,1
Non résidentiel	100	9	91	87	66	97	73	5,1	3,8	2,9	3,9	3,1
Total des prêts immobiliers	150	13	137	132	86	121	100	7,6	5,7	3,8	4,9	4,2
Agriculture	1	–	1	1	1	2	2	0,1	–	–	0,1	0,1
Automobile	4	–	4	4	5	8	12	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
Services financiers	7	–	7	14	15	28	39	0,4	0,6	0,7	1,1	1,6
Alimentation, boissons et tabac	11	3	8	8	8	10	9	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Foresterie	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	6	1	5	7	9	7	9	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Services de santé et services sociaux	21	1	20	20	32	11	11	1,1	0,9	1,4	0,5	0,5
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	18	4	14	13	24	19	20	0,8	0,6	1,0	0,8	0,8
Métaux et mines	15	1	14	19	4	3	4	0,8	0,8	0,2	0,1	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	8	7	1	1	–	11	17	0,1	–	–	0,5	0,7
Énergie et services publics	7	–	7	13	1	1	1	0,4	0,6	–	–	–
Services professionnels et autres	59	6	53	52	68	44	46	3,0	2,2	2,9	1,8	1,9
Commerce de détail	37	8	29	38	38	37	37	1,6	1,6	1,7	1,5	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	14	2	12	13	13	15	26	0,7	0,6	0,6	0,6	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	6	–	6	6	4	3	1	0,3	0,3	0,2	0,1	–
Transports	27	2	25	30	26	15	6	1,4	1,3	1,1	0,6	0,2
Divers	6	1	5	21	20	6	3	0,3	0,9	0,9	0,2	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	397	49	348	392	354	342	344	19,5	17,0	15,4	13,8	14,3
Total – États-Unis	1 477	208	1 269	1 492	1 554	1 816	1 844	71,2	64,3	67,6	73,6	76,9
Autres pays	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 411 \$	629 \$	1 782 \$	2 323 \$	2 298 \$	2 468 \$	2 398 \$	100,0 %				
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			1,89 %	2,59 %	2,81 %	3,33 %	3,45 %					

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 32	PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4, 5}
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2021			31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Aux	Pourcentage du total		
							31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Canada									
Provinces de l'Atlantique	25 \$	7 \$	18 \$	23 \$	24 \$	1,0 %	1,0 %	1,1 %	
Colombie-Britannique ⁶	87	26	61	95	71	3,4	4,0	3,1	
Ontario ⁶	556	312	244	415	382	13,7	17,9	16,6	
Prairies ⁶	223	58	165	238	211	9,3	10,2	9,2	
Québec	43	18	25	60	56	1,4	2,6	2,4	
Total – Canada	934	421	513	831	744	28,8	35,7	32,4	
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	77	13	64	99	104	3,6	4,3	4,5	
Floride	155	19	136	154	141	7,6	6,6	6,1	
Nouvelle-Angleterre ⁷	259	24	235	299	367	13,2	12,9	16,0	
New Jersey	177	20	157	192	219	8,8	8,3	9,5	
New York	352	33	319	324	324	17,9	13,9	14,1	
Pennsylvanie	93	11	82	99	84	4,6	4,3	3,7	
Autres	364	88	276	325	315	15,5	14,0	13,7	
Total – États-Unis	1 477	208	1 269	1 492	1 554	71,2	64,3	67,6	
Total	2 411 \$	629 \$	1 782 \$	2 323 \$	2 298 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,24 %	0,32 %	0,33 %				

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁷ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 7 255 millions de dollars au 31 octobre 2021 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 638 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 3 959 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 649 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 9 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 240 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant les résolutions de prêts douteux dans le portefeuille du secteur Services bancaires de gros, l'amélioration des conditions de crédit et l'incidence du taux de change.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2021, la provision relative aux actifs productifs totalisait 6 608 millions de dollars, en baisse par rapport à 8 499 millions de dollars au 31 octobre 2020. La diminution est largement en raison des reprises au cours de l'exercice considéré découlant de l'amélioration des conditions de crédit, y compris de meilleures perspectives économiques, et de l'incidence du taux de change. La diminution de la provision pour les prêts à la consommation s'est reflétée dans tous les produits et comprenait un montant de 437 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. La diminution de la provision pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements s'est de façon générale reflétée dans divers secteurs. La provision relative aux titres de créance a augmenté de 2 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit

attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives, y compris l'incidence de la COVID-19. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque de même que ses estimations relativement aux répercussions potentielles de la COVID-19. La Banque continue de faire le suivi des répercussions de la COVID-19. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées de la COVID-19 ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. Une importante part d'incertitude perdure à l'égard des effets de la pandémie de COVID-19, et à mesure que la situation se développera, la provision pour pertes sur créances sera peaufinée dans les trimestres à venir. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 553 millions de dollars, soit une baisse de 468 millions de dollars, ou 46 %, par

rapport à celle de 2020 largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 102 millions de dollars, une baisse de 178 millions de dollars, ou 64 %, par rapport à celle de l'exercice précédent largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 589 millions de dollars, soit une baisse de 712 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à celle de 2020 largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se

rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 73 millions de dollars, une baisse de 298 millions de dollars, ou 80 %, par rapport à celle de l'exercice précédent largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York et en Nouvelle-Angleterre.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 33		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES		
(en millions de dollars canadiens)		2021	2020	2019
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)				
Services de détail au Canada		652 \$	1 256 \$	1 126 \$
Services de détail aux États-Unis		438	997	936
Services bancaires de gros		8	279	20
Siège social ¹		211	431	548
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		1 309	2 963	2 630
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)²				
Services de détail au Canada		(394)	1 490	180
Services de détail aux États-Unis		(688)	1 928	146
Services bancaires de gros		(126)	229	24
Siège social ¹		(325)	632	49
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		(1 533)	4 279	399
Provision pour pertes sur créances		(224) \$	7 242 \$	3 029 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 34		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE ^{1,2}					
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Exercices clos les			Pourcentage du total		
		31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)							
Canada							
Prêts hypothécaires résidentiels		– \$	27 \$	26 \$	– %	0,9 %	1,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts particuliers							
Lignes de crédit domiciliaires		3	17	11	0,2	0,6	0,4
Prêts-auto indirects		151	221	238	11,5	7,5	9,1
Autres		126	226	227	9,6	7,6	8,6
Cartes de crédit		273	530	489	20,9	17,9	18,6
Total des prêts aux particuliers		553	1 021	991	42,2	34,5	37,7
Immobilier							
Résidentiel		1	(4)	1	0,1	(0,1)	–
Non résidentiel		–	1	1	–	–	–
Total des prêts immobiliers		1	(3)	2	0,1	(0,1)	–
Agriculture		(1)	5	2	(0,1)	0,2	–
Automobile		4	5	8	0,3	0,2	0,3
Services financiers		–	–	–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac		2	–	3	0,2	–	0,1
Foresterie		–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		24	–	–	1,8	–	–
Services de santé et services sociaux		7	4	7	0,5	0,1	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		24	52	48	1,8	1,7	1,9
Métaux et mines		1	4	9	0,1	0,1	0,3
Pipelines, pétrole et gaz		8	17	8	0,6	0,6	0,3
Énergie et services publics		–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres		13	20	15	1,0	0,7	0,6
Commerce de détail		9	99	15	0,7	3,3	0,6
Fabrication – divers et vente de gros		–	7	5	–	0,2	0,2
Télécommunications, câblodistribution et médias		–	42	7	–	1,4	0,3
Transports		7	15	8	0,5	0,6	0,3
Autres		3	13	11	0,3	0,4	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements		102	280	148	7,8	9,4	5,6
Total – Canada		655 \$	1 301 \$	1 139 \$	50,0 %	43,9 %	43,3 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 34 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	(4) \$	9 \$	10 \$	(0,3) %	0,3 %	0,4 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	(19)	11	(12)	(1,5)	0,4	(0,4)
Prêts-auto indirects	92	349	318	7,0	11,7	12,1
Autres	140	171	180	10,7	5,8	6,8
Cartes de crédit	380	761	894	29,1	25,7	34,0
Total des prêts aux particuliers	589	1 301	1 390	45,0	43,9	52,9
Immobilier						
Résidentiel	3	3	3	0,2	0,1	0,1
Non résidentiel	(4)	16	4	(0,3)	0,5	0,2
Total des prêts immobiliers	(1)	19	7	(0,1)	0,6	0,3
Agriculture	-	-	-	-	-	-
Automobile	-	-	1	-	-	-
Services financiers	5	1	2	0,4	-	-
Alimentation, boissons et tabac	3	2	-	0,2	0,2	-
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	(1)	-	1	(0,1)	-	-
Services de santé et services sociaux	3	24	7	0,2	0,8	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4	(4)	15	0,3	(0,1)	0,6
Métaux et mines	(1)	5	(1)	(0,1)	0,3	-
Pipelines, pétrole et gaz	8	231	-	0,6	7,8	-
Énergie et services publics	3	7	18	0,2	0,2	0,7
Services professionnels et autres	2	25	27	0,2	0,8	1,1
Commerce de détail	8	10	8	0,6	0,3	0,3
Fabrication – divers et vente de gros	2	6	2	0,2	0,2	-
Télécommunications, câblodistribution et médias	1	7	2	0,1	0,2	-
Transports	10	7	16	0,8	0,2	0,6
Divers	27	31	15	2,1	1,0	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	73	371	120	5,6	12,5	4,5
Total – États-Unis	662	1 672	1 510	50,6	56,4	57,4
Autres pays	-	2	-	-	0,1	-
Total, compte non tenu des autres prêts	1 317	2 975	2 649	100,6	100,4	100,7
Autres prêts						
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	-	-	-	-	-	-
Prêts dépréciés acquis ³	(8)	(12)	(19)	(0,6)	(0,4)	(0,7)
Total – Autres prêts	(8)	(12)	(19)	(0,6)	(0,4)	(0,7)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	1 309 \$	2 963 \$	2 630 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	(1 534) \$	4 276 \$	400 \$			
Titres de créances au coût amorti ou à la JVAERG	1	3	(1)			
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(1 533)	4 279	399			
Total de la provision pour pertes sur créances	(224) \$	7 242 \$	3 029 \$			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 3 5 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Canada						
Provinces de l'Atlantique	40 \$	67 \$	80 \$	(17,9) %	0,9 %	2,6 %
Colombie-Britannique ⁴	73	138	120	(32,6)	1,9	4,0
Ontario ⁴	315	678	490	(140,6)	9,4	16,2
Prairies ⁴	163	276	302	(72,8)	3,8	10,0
Québec	64	142	147	(28,5)	2,0	4,8
Total – Canada	655	1 301	1 139	(292,4)	18,0	37,6
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	35	68	63	(15,6)	0,9	2,1
Floride	59	117	112	(26,3)	1,6	3,7
Nouvelle-Angleterre ⁵	65	191	161	(29,0)	2,6	5,3
New Jersey	52	107	128	(23,2)	1,5	4,2
New York	101	180	174	(45,1)	2,5	5,7
Pennsylvanie	30	52	61	(13,4)	0,7	2,0
Autres ⁶	320	957	811	(142,9)	13,2	26,8
Total – États-Unis	662	1 672	1 510	(295,5)	23,0	49,8
Autres pays	–	2	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 317	2 975	2 649	(587,9)	41,0	87,4
Autres prêts ⁷	(8)	(12)	(19)	3,5	(0,1)	(0,6)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	1 309	2 963	2 630	(584,4)	40,9	86,8
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(1 533)	4 279	399	684,4	59,1	13,2
Total de la provision pour pertes sur créances	(224) \$	7 242 \$	3 029 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets⁶	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019			
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	– %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,35	0,66	0,65			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,08	0,22	0,13			
Total – Canada	0,03	0,27	0,25			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	(0,01)	0,03	0,03			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,08	2,10	2,28			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,06	0,26	0,10			
Total – États-Unis	(0,17)	0,70	0,69			
Autres pays	0,03	0,10	–			
Total, compte non tenu des autres prêts	0,18	0,41	0,39			
Autres prêts	(61,54)	(7,10)	(5,29)			
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,18	0,41	0,39			
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(0,21)	0,59	0,06			
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	(0,03) %	0,99 %	0,44 %			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁶ Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

⁷ Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 3 6 EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie ¹													
(en millions de dollars canadiens)												Aux	
Pays	Prêts et engagements ²				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ³				Portefeuille de négociation et de placement ^{4,5}				Exposition totale ⁶
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
													31 octobre 2021
GIPE													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	9	9	–	–	20	20	15	4	48	67	96
Irlande	–	–	539	539	11	10	353	374	–	–	37	37	950
Portugal	–	–	–	–	–	118	61	179	3	–	–	3	182
Espagne	–	–	100	100	–	12	124	136	21	1	57	79	315
Total GIPE	–	–	648	648	11	140	558	709	39	5	142	186	1 543
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	17	17	7	90	31	128	–	1 418	11	1 429	1 574
Belgique	433	–	210	643	727	17	134	878	2	298	31	331	1 852
Finlande	–	199	9	208	–	109	119	228	–	980	64	1 044	1 480
France	548	904	979	2 431	46	364	1 627	2 037	234	5 064	220	5 518	9 986
Allemagne	2 411	429	353	3 193	866	759	1 513	3 138	302	9 628	98	10 028	16 359
Pays-Bas	607	234	411	1 252	287	272	338	897	141	2 550	79	2 770	4 919
Norvège	–	305	28	333	–	167	24	191	3	1 161	628	1 792	2 316
Suède	–	–	56	56	–	73	94	167	10	1 833	662	2 505	2 728
Suisse	1 014	74	311	1 399	578	32	1 302	1 912	72	–	87	159	3 470
Royaume-Uni	6 998	13 841	1 151	21 990	1 790	1 304	11 022	14 116	1 487	382	539	2 408	38 514
Autres ⁷	–	162	119	281	–	224	372	596	6	460	11	477	1 354
Total – Reste de l'Europe	12 011	16 148	3 644	31 803	4 301	3 411	16 576	24 288	2 257	23 774	2 430	28 461	84 552
Total – Europe	12 011	\$ 16 148	\$ 4 292	\$ 32 451	\$ 4 312	\$ 3 551	\$ 17 134	\$ 24 997	\$ 2 296	\$ 23 779	\$ 2 572	\$ 28 647	\$ 86 095

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2021 ni au 31 octobre 2020.

³ Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,9 milliard de dollars pour le GIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020) et de 78,0 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (82,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

⁴ Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts, et les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁵ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement étaient de néant au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020.

⁶ La Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance (néant au 31 octobre 2020).

⁷ L'exposition « Autres » à l'Europe est répartie entre 12 pays (12 pays au 31 octobre 2020), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2021.

TABLEAU 3 6 EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie (suite)¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Pays	Prêts et engagements ²				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ³				Portefeuille de négociation et de placement ^{4,5}				Exposition totale ⁶
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
31 octobre 2020													
GIPE													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	10	10	–	–	3	3	17	–	17	34	47
Irlande	–	–	320	320	11	–	331	342	–	–	21	21	683
Portugal	–	–	–	–	–	86	24	110	13	–	–	13	123
Espagne	–	–	89	89	–	–	86	86	4	715	38	757	932
Total GIPE	–	–	419	419	11	86	444	541	34	715	76	825	1 785
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	18	18	3	122	33	158	5	1 266	9	1 280	1 456
Belgique	266	–	189	455	824	30	175	1 029	40	320	–	360	1 844
Finlande	–	252	9	261	–	52	63	115	–	1 054	16	1 070	1 446
France	591	1 024	962	2 577	55	1 075	1 253	2 383	109	4 789	466	5 364	10 324
Allemagne	1 481	494	374	2 349	895	697	725	2 317	249	9 691	30	9 970	14 636
Pays-Bas	609	275	536	1 420	383	179	1 086	1 648	29	2 635	220	2 884	5 952
Norvège	–	365	29	394	–	439	42	481	5	708	439	1 152	2 027
Suède	–	–	67	67	–	109	174	283	4	1 784	781	2 569	2 919
Suisse	1 163	151	331	1 645	327	19	856	1 202	16	–	162	178	3 025
Royaume-Uni	5 333	9 797	760	15 890	1 592	847	8 424	10 863	93	479	526	1 098	27 851
Autres ⁷	–	273	109	382	9	203	699	911	–	430	40	470	1 763
Total – Reste de l'Europe	9 443	12 631	3 384	25 458	4 088	3 772	13 530	21 390	550	23 156	2 689	26 395	73 243
Total – Europe	9 443	\$ 12 631	\$ 3 803	\$ 25 877	\$ 4 099	\$ 3 858	\$ 13 974	\$ 21 931	\$ 584	\$ 23 871	\$ 2 765	\$ 27 220	\$ 75 028

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2021 ni au 31 octobre 2020.

³ Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,9 milliard de dollars pour le GIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020) et de 78,0 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (82,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

⁴ Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts, et les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁵ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement étaient de néant au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020.

⁶ La Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance (néant au 31 octobre 2020).

⁷ L'exposition « Autres » à l'Europe est répartie entre 12 pays (12 pays au 31 octobre 2020), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2021.

Environ 98 % (97 % au 31 octobre 2020) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 13,6 milliards de dollars (14,8 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 3,5 milliards de dollars (6,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

Situation des fonds propres

TABLEAU 37	STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	23 086 \$	22 570 \$
Résultats non distribués	63 944	53 845
Cumul des autres éléments du résultat global	7 097	13 437
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	94 127	89 852
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(16 099)	(17 019)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 006)	(2 030)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(100)	(177)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(1 691)	(3 720)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	–
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(124)	(57)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(470)	(9)
Actions propres	(36)	(36)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(4 486)	(6 321)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	–
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	822	2 133
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(24 190)	(27 236)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69 937	62 616
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	5 691	5 647
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	450	1 190
Autres éléments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	–	–
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	6 141	6 837
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(12)	(12)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(350)	(350)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(362)	(362)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	5 779	6 475
Fonds propres de catégorie 1	75 716	69 091
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	11 030	11 277
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	120	160
Provisions collectives	1 665	509
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	12 815	11 946
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	(8)	–
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ²	(308)	(856)
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus les conditions	(68)	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(160)	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(544)	(1 016)
Fonds propres de catégorie 2	12 271	10 930
Total des fonds propres	87 987 \$	80 021 \$
Actifs pondérés en fonction des risques	460 270 \$	478 909 \$
Ratios et multiples de fonds propres³		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	15,2 %	13,1 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	16,5	14,4
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	19,1	16,7
Ratio de levier ⁴	4,8	4,5

¹ Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique « Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III » de la section « Situation des fonds propres » du présent document.

² Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio du levier, compte non tenu des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, sont respectivement 15,0 %, 16,3 %, 19,1 % et 4,7 %.

⁴ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris les analyses des évaluations des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, aux attentes du BSIF qui ont entraîné l'interruption par les institutions financières de tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions en réponse à la COVID-19, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section « Gestion des risques » du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie « Autres », notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur », qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis de l'avant, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD a continué de gérer ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III, comme il est mentionné à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes. D'autres exigences sont présentées ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient. Un événement déclencheur est un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial du Canada, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres fixe les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres à respectivement 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF s'attend également à ce que les banques canadiennes incluent des réserves de fonds propres de 2,5 %. En outre, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont assujetties à un supplément de 1 % en actions ordinaires.

De plus, les banques canadiennes sont tenues de conserver une réserve de fonds propres anticyclique, variant entre 0 % et 2,5 %, qui doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé. En raison de la COVID-19, plusieurs États ont décidé de suspendre, de réduire ou de retarder les augmentations prévues de leur réserve de fonds propres anticyclique. La réserve de fonds propres anticyclique pour le Canada demeure à 0 %. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2021.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée à la réserve de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'était pas divulguée par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure (RSI). La RSI est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. Le 13 mars 2020, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, le BSIF a annoncé que la RSI, qui devait passer à 2,25 % à compter du 30 avril 2020, serait réduite à 1,00 % à compter de la date de l'annonce. Le 17 juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI augmentera le 31 octobre 2021 pour passer à 2,50 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

En vigueur depuis le deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, selon le coefficient appliqué. Le coefficient plancher qui était de 75 % a été abaissé à 70 % avec prise d'effet le 9 avril 2020. À l'heure actuelle, les fonds propres de la Banque sont au-delà du niveau plancher.

Le tableau ci-dessous présente les ratios minimums de fonds propres réglementaires actuels du BSIF pour la Banque.

Ratios cibles de fonds propres réglementaires

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Suppléments pour les BISI/BISM ¹	Cible réglementaire au titre du premier pilier ²	RSI ³	Cible réglementaire au titre du premier pilier et du deuxième pilier
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %
Fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	1,0	9,5	2,5	12,0
Total des fonds propres	8,0	2,5	1,0	11,5	2,5	14,0

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique. Le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISI pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISI attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 juillet 2021.

³ La RSI est passée de 1,0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 31 octobre 2021.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les ratios cibles de TLAC fondés sur les risques et de levier TLAC aux fins de la surveillance d'ici le 1^{er} novembre 2021. Depuis septembre 2018, les cibles étaient de 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques pour le ratio de TLAC fondé sur les risques, compte tenu de la RSI de 1,50 % qui était en vigueur à cette date, et de 6,75 % pour le ratio de levier TLAC. En raison de l'annonce faite le 17 juin 2021 par le BSIF à l'égard de l'augmentation de la RSI, la Banque devra respecter d'ici le 1^{er} novembre 2021 un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 24,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 2,50 %. Tout autre changement à la RSI donnera lieu à un changement correspondant au ratio cible de TLAC.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada. Le BSIF a accordé une période de transition pour les exercices de 2020 à 2022, au cours de laquelle les banques autorisées à utiliser l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2021 a été publiée par le CSF le 23 novembre 2021. En raison de cette désignation, la Banque est toujours assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 %. Conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer » du rapport annuel 2021 de la Banque.

Au cours de l'exercice 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Un résumé de ces mesures, en vigueur à la date de leur publication, et des lignes directrices publiées subséquemment par le BSIF est présenté ci-après.

- Le 13 mars 2020, comme il est susmentionné, le BSIF a abaissé la RSI à 1,00 % et s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions. Le 17 juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI augmentera le 31 octobre 2021 pour passer à 2,50 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.
- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
 - Les prêts bancaires pour lesquels les institutions ont accordé un report de paiements, dont les prêts hypothécaires, les prêts aux petites entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts commerciaux aux moyennes entreprises, ont continué d'être traités comme des prêts productifs conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Ce régime appliqué temporairement est demeuré en vigueur jusqu'à la fin du report de paiements (jusqu'à concurrence de six mois). Le 31 août 2020, le BSIF a publié une ligne directrice portant sur le retranchement progressif du régime au regard des exigences de fonds propres visant les reports de paiement de prêt. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été raccourci après le 30 septembre 2020 ne seront plus admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres.
 - Le BSIF a annoncé l'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle. L'ajustement permettait qu'une partie de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le niveau de référence s'entend de la somme des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les institutions de dépôts dont l'exercice prend fin en octobre). Cette augmentation était ajustée en fonction de l'incidence fiscale, puis en fonction d'un facteur scalaire, lequel était de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022.
 - Les institutions qui doivent respecter des exigences de fonds propres au titre du risque de marché et qui ont recours à l'approche des modèles internes étaient autorisées à réduire de deux le multiplicateur de la valeur à risque (VaR) en contexte de crise qui s'appliquait à elles à la fin du premier trimestre de 2020. Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé que l'application de la réduction temporaire du multiplicateur de la VaR en contexte de crise prendrait fin le 1^{er} mai 2021.

- Il est attendu des institutions qu'elles éliminent les couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement (RVF) du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle selon laquelle les couvertures aux fins du RVF étaient prises en compte dans le calcul alors que les expositions sous-jacentes au RVF ne l'étaient pas. Ce changement a été mis en place depuis le début du deuxième trimestre de 2020.
- Le BSIF a publié une ligne directrice sur le régime de fonds propres au titre des expositions découlant de l'instauration de nouveaux programmes fédéraux dont il est question à la rubrique « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 » du présent document. Le nouveau programme CUEC est financé par le gouvernement du Canada et les expositions aux prêts visés par ce programme peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques et du calcul du ratio de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'EDC, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.
- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé que les ID peuvent temporairement exclure de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Le 12 août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. L'exclusion des réserves des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier est permise jusqu'à nouvel ordre.
- Le 23 avril 2020, le BSIF a précisé que les prêts du PPP affectés en vertu du mécanisme de prêts du PPP de la Boston Federal Reserve peuvent être exclus des ratios de fonds propres fondés sur les risques et de levier.

Le 27 janvier 2021, le BSIF a publié une ligne directrice sur le traitement des nouveaux prêts aux entreprises accordés dans le cadre du PCSTT du gouvernement du Canada annoncé le 26 janvier 2021. Les prêts octroyés dans le cadre du PCSTT sont traités comme une exposition sur un emprunteur souverain en raison de la garantie de la BDC, et la pondération du risque connexe doit leur être appliquée conformément à la ligne directrice sur les normes des fonds propres du BSIF. Le plein montant du prêt est inclus dans le calcul du ratio de levier du prêteur. La Banque a commencé le montage de prêts dans le cadre du PCSTT au deuxième trimestre de 2021.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants. Au troisième trimestre de 2020, la Banque a obtenu l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis.

Au cours du troisième trimestre de 2020, la Banque est passée de l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit des portefeuilles autres que de détail aux États-Unis à l'approche NI avancée. En raison de cette transition, l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 affectée à l'approche NI avancée, par rapport au niveau de référence pour le premier trimestre 2020, a été plafonnée au montant total de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 présenté par la Banque, aux fins de l'ajustement transitoire des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au titre du provisionnement des pertes de crédit attendues du BSIF qui aurait autrement été inclus dans les fonds propres de catégorie 2.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 15,2 %, 16,5 % et 19,1 %. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 13,1 % au 31 octobre 2020 est attribuable principalement à la croissance interne des fonds propres, aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel (montant net), à une diminution de l'ajustement relatif aux participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières et à une diminution des actifs pondérés en fonction des risques surtout dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Ces éléments positifs ont été en partie contrebalancés par la réduction du facteur scalaire relatif aux dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, qui est passé de 70 % pour l'exercice 2020 à 50 % pour l'exercice 2021.

Au 31 octobre 2021, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,8 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,5 % au 31 octobre 2020, le ratio de levier a augmenté essentiellement en raison de la croissance interne des fonds propres, en partie contrebalancée par l'accroissement de l'exposition surtout dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2021, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 70 milliards de dollars. Les résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 579 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2021, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 75,7 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 69,9 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 5,8 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent le rachat (ou l'annonce de l'intention de procéder au rachat) de quatre instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles et l'émission de un instrument de capitaux propres de catégorie 1 admissible. Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 12 »), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 12, pour un coût de rachat total de 700 millions de dollars. Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 14, comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 14 ») à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 14, pour un coût de rachat total de 1 milliard de dollars. De plus, la Banque a racheté (ou a annoncé qu'elle avait l'intention de racheter) deux séries d'instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles émis par l'intermédiaire de la Fiducie de capital TD IV (« Fiducie IV »), lesquels, à compter du 1^{er} novembre 2021, ne seront plus admis à titre de fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Le 30 juin 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 (TD CaTS IV – 3) en circulation. Le 23 septembre 2021, Fiducie IV a annoncé son intention de racheter la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 (TD CaTS IV – 2) et a racheté par la suite le 1^{er} novembre 2021 la totalité des TD CaTS IV – 2 en circulation. Le 29 juillet 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCL ») d'un montant de 1 750 millions de dollars dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12,3 milliards de dollars au 31 octobre 2021. Aucune activité de gestion des fonds propres de catégorie 2 n'a eu lieu au cours de l'exercice.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que pose la COVID-19. Dans le cadre de ces mesures, il était attendu que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes et les rachats d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.

DIVIDENDES

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé un dividende de quatre-vingt-neuf cents (89 cents) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2022. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 janvier 2022.

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,79 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2021. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 3,16 \$ par action (3,11 \$ en 2020), ce qui représente un ratio de versement de 40 %, au bas de la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021. Au 31 octobre 2021, il y avait 1 822 millions d'actions ordinaires en circulation (1 816 millions en 2020).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, l'ensemble des 5,1 millions d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé de la Banque aux termes du plan de réinvestissement des dividendes ont été émises sans escompte. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 4,1 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, et 10,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 50 millions d'actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. Le moment et le montant de quelque rachat aux termes du programme sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et à l'appréciation de la direction en fonction des facteurs comme la conjoncture des marchés et l'adéquation des fonds propres.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

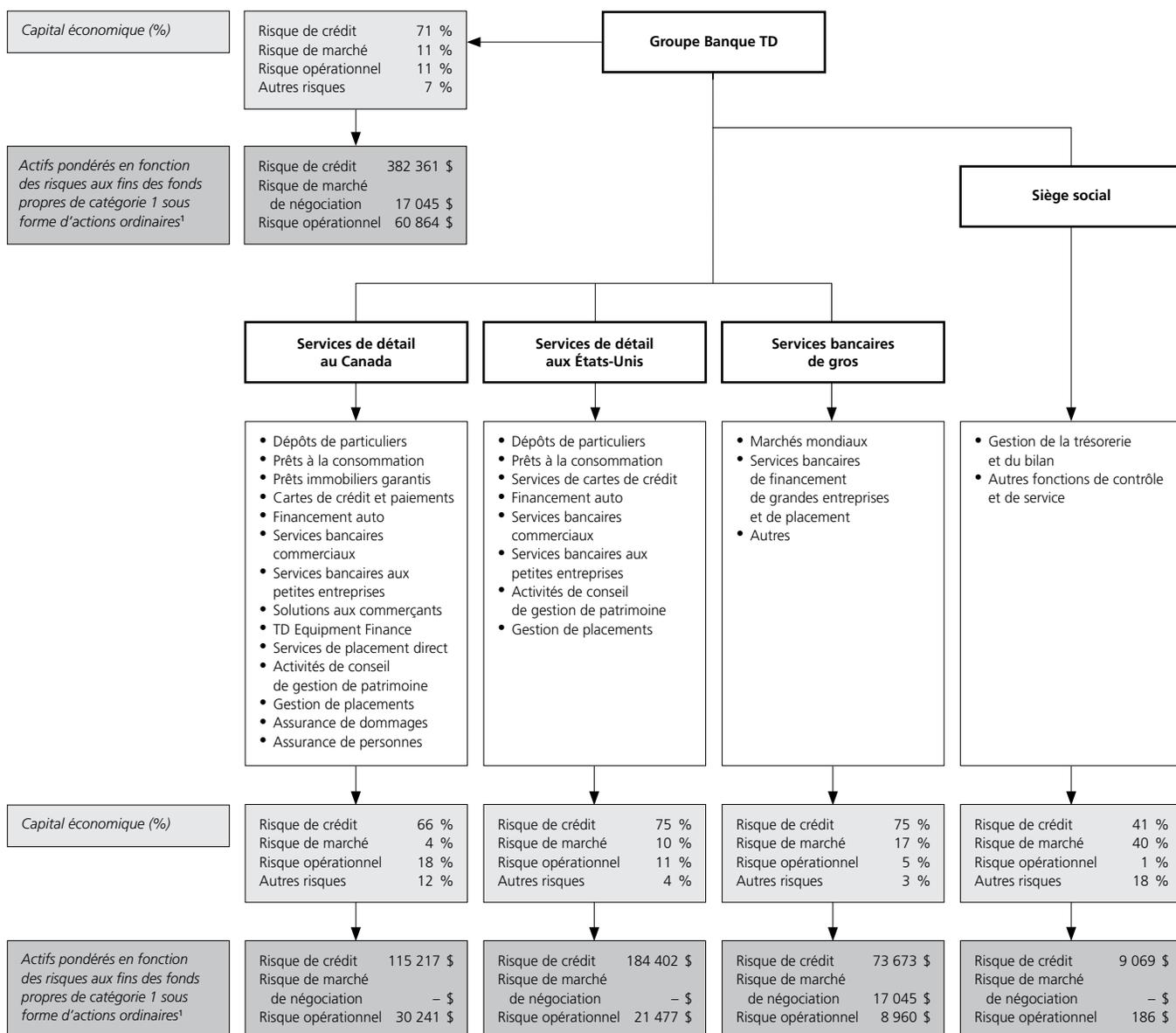
Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 3 8	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	
	Aux	
(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	29 736 \$	33 372 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	31 453	36 448
Autres expositions aux produits de détail	34 460	42 182
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	174 416	184 326
Emprunteurs souverains	3 747	3 419
Banques	9 083	8 551
Expositions de titrisation	12 222	12 527
Expositions sur actions	33 936	26 970
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	329 053	347 795
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	18 609	19 839
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	34 699	35 802
Total du risque de crédit	382 361	403 436
Risque de marché	17 045	16 758
Risque opérationnel	60 864	58 715
Total	460 270 \$	478 909 \$

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2021. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital

économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique « Capital économique » du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 39 ACTIONS ET AUTRES TITRES¹

(en millions d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			
	31 octobre 2021		31 octobre 2020	
	Nombre d'actions / de parts	Montant	Nombre d'actions / de parts	Montant
Actions ordinaires en circulation	1 823,9	23 066 \$	1 816,1	22 487 \$
Actions propres – actions ordinaires	(1,9)	(152)	(0,5)	(37)
Total des actions ordinaires	1 822,0	22 914 \$	1 815,6	22 450 \$
Options sur actions				
Droits acquis	4,4		5,4	
Droits non acquis	7,8		7,7	
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 12 ²	–	–	28,0	700
Série 14 ³	–	–	40,0	1 000
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	14,0	350
Série 24	18,0	450	18,0	450
	158,0	3 950 \$	226,0	5 650 \$
Autres instruments de capitaux propres				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 1 ⁴	1,8	1 750	–	–
	159,8	5 700 \$	226,0	5 650 \$
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(0,1)	(10)	(0,1)	(4)
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	159,7	5 690 \$	225,9	5 646 \$
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :				
(en milliers de parts)				
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 ⁵	450,0	450	450,0	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 ⁶	–	–	750,0	750

¹ Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021.

² Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 millions d'actions privilégiées de série 12, à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 12, pour un coût de rachat total de 700 millions de dollars.

³ Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 millions d'actions privilégiées de série 14 à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 14, pour un coût de rachat total de 1 milliard de dollars.

⁴ Pour les billets avec remboursement de capital à recours limité, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

⁵ Le 1^{er} novembre 2021, la Fiducie IV a racheté la totalité des TD CaTS IV – 2 en circulation.

⁶ Le 30 juin 2021, la Fiducie IV a racheté la totalité des TD CaTS IV – 3 en circulation.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 29 juillet 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCRL ») d'un montant de 1 750 millions de dollars dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »). Les actifs de la fiducie à recours limité sont constitués des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 26 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (« actions privilégiées de série 26 ») d'un montant de 1 750 millions de dollars, à un prix de 1 000 \$ l'action, qui ont été émises parallèlement à l'émission des BRCRL. Les actions privilégiées de série 26 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

Les BRCRL portent intérêt à un taux fixe de 3,6 % par année, payable semestriellement, jusqu'au 31 octobre 2026, qui par la suite sera rajusté tous les cinq ans pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur majoré de 2,747 %, jusqu'à leur échéance le 31 octobre 2081. La Banque peut racheter les BRCRL, en totalité ou en partie, pendant la période allant du 1^{er} octobre au 31 octobre, inclusivement, à compter de 2026 et chaque cinq ans par la suite, avec l'approbation préalable écrite du BSIF. Dans l'éventualité i) du non-paiement des intérêts après une date de paiement d'intérêts, ii) du non-paiement du prix de rachat dans le cas du rachat des BRCRL, iii) du non-paiement du principal majoré des intérêts courus et impayés à la date d'échéance des BRCRL, iv) d'un cas de défaillance aux termes des BRCRL, ou v) d'un événement déclencheur, le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions standards relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. À la survenance d'un tel événement, chaque action privilégiée de série 26 détenue dans la fiducie à recours limité sera automatiquement et immédiatement convertie en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront remises aux porteurs de BRCRL en contrepartie du principal et des intérêts courus et impayés sur les BRCRL. Le nombre d'actions ordinaires émises sera déterminé en appliquant la formule de conversion énoncée dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de série 26.

Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal en trésorerie sont effectués au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts et du principal en trésorerie ne constitue pas un cas de défaillance, mais déclenche la remise des actions privilégiées de série 26. La composante passif a une valeur nominale et, par conséquent, le produit reçu à l'émission a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution sur les autres instruments de capitaux propres.

Dispositions relatives aux FPUNV

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, compte non tenu des actions privilégiées de série 26 émises à l'égard des BRCL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 790 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était payé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait de 350 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était payé sur les actions privilégiées de série 26 au moment de la conversion.

Pour les billets et débetures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni payé sur ces billets et débetures subordonnés.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés annuels de 2021 de la Banque.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé, conformément à la décision du CBCB, qu'il prolonge de un an le délai de mise en œuvre des deux dernières phases des exigences de marge initiale pour les dérivés non compensés centralement énoncées dans la ligne directrice E-22 du BSIF. Avec cette prolongation, la dernière phase de mise en œuvre aura lieu le 1^{er} septembre 2022, date à laquelle les entités couvertes dont le montant notionnel moyen global (MNMG) des dérivés non compensés centralement est supérieur à 12 milliards de dollars canadiens seront assujetties aux exigences. À titre d'étape intermédiaire, depuis le 1^{er} septembre 2021, les entités couvertes dont le MNMG des dérivés non compensés centralement excède 75 milliards de dollars canadiens sont assujetties aux exigences. Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase, la Banque est assujettie aux exigences de marges initiales pour les dérivés non compensés centralement depuis le 1^{er} septembre 2018.

Le 26 novembre 2020, le CBCB a publié une modification technique visant les exigences en matière de fonds propres pour les titrisations de prêts non productifs. La modification comprend le retrait de l'option d'utiliser les paramètres fondés sur le risque comme intrants dans l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), un plancher de pondération des risques de 100 % pour les expositions de titrisations qui sont pondérées en fonction des risques selon l'approche SEC-IRBA ou l'approche standard, et une ligne directrice sur les pondérations des risques pour certaines tranches de premier rang des titrisations. Au moment de l'annonce, la modification devait être appliquée au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

Le 11 mars 2021, le BSIF a lancé une consultation publique portant sur les modifications réglementaires proposées afin d'intégrer la dernière série des réformes de Bâle III à ses normes de fonds propres, à ses exigences de levier ainsi qu'aux exigences connexes en matière de communication par les banques. Les propositions du BSIF reflètent en très grande partie les normes internationales établies par le CBCB et sont adaptées pour tenir compte des particularités du marché national. Le 18 juin 2021, le BSIF a publié pour consultation un document sur les pratiques proposées de gestion des données sur l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel auxquelles devront souscrire les institutions qui sont tenues d'utiliser l'approche standard de Bâle III à l'égard du risque opérationnel. Également le 18 juin 2021, le BSIF a lancé une consultation sur les modifications réglementaires qu'il propose d'apporter au traitement du rajustement de la valeur de crédit et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré. Ces deux séries de modifications proposées s'inscrivent dans la foulée de la consultation publique ciblée menée par le BSIF au sujet des réformes de Bâle III. Le 29 novembre 2021, le BSIF a présenté en détail ses décisions finales relatives aux politiques sur une série de sujets importants en lien avec les réformes de Bâle III. Dans le cadre de cette publication, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III serait reportée de trois mois, passant du premier au deuxième trimestre de 2023. La mise en œuvre des révisions visant les cadres sur le risque lié au marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit du BSIF est toujours prévue au premier trimestre de 2024.

Le 13 août 2021, le BSIF a publié la version finale de son préavis *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles*. La version révisée du préavis fait le point sur les changements apportés aux exigences de divulgation qui figurent dans la version mise à jour de la méthode d'évaluation des BISM qui avait été publiée par le CBCB en juillet 2018 et qui entrera en vigueur pour l'exercice d'évaluation des BISM de 2022.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la Banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2021 a été publiée par le CSF le 23 novembre 2021. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. De plus, il n'y a actuellement aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 24,0 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % de la Banque en raison des exigences applicables aux BISM. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2022 et utilisera les données de fin d'exercice de 2021.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2021.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2021.

TABLEAU 40 CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux					
	Entités structurées importantes non consolidées		Entités structurées importantes consolidées		Tiers autres que des entités structurées	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	
31 octobre 2021						
Prêts hypothécaires résidentiels	23 232 \$	– \$	– \$	1 135 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	–	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	1 810	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	763	–	9
Total des créances	23 232 \$	– \$	1 810 \$	1 898 \$	– \$	9 \$
31 octobre 2020						
Prêts hypothécaires résidentiels	23 583 \$	– \$	– \$	1 688 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	2 862	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	4 173	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 004	–	14
Total des créances	23 583 \$	– \$	7 035 \$	2 692 \$	– \$	14 \$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2021, l'entité structurée n'avait aucun billet en cours (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ce conduit était de néant (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et la juste valeur s'élevait à néant (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2021, la Banque avait 2 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (4 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités structurées importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2021, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,5 milliards de dollars (10,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020). De plus, au 31 octobre 2021, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 41 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2021		31 octobre 2020	
	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	5 395 \$	3,5	6 411 \$	3,5
Prêts et crédit-bail – auto	4 349	2,5	3 802	1,8
Crédit-bail – équipement	408	2,6	381	1,4
Créances clients	306	1,5	306	1,5
Total des créances	10 458 \$	3,0	10 900 \$	2,7

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2021, la Banque détenait 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2020) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (4,0 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2021, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2021 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021.

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2021.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB ET TD AMERITRADE

La Banque a une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2021, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab et TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque est une des parties à la convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites). Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. Depuis le 1^{er} juillet 2021, Schwab a l'option de réduire les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab, qui étaient de 176 milliards de

dollars (142 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021, d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 1,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 relativement aux comptes de dépôt de passage (136 millions de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020). Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 186 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (194 milliards de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab à la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque était partie d'une convention sur les comptes de dépôt assurés avec TD Ameritrade (la « convention sur les CDA avec TD Ameritrade »), en vertu de laquelle elle mettait à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites) à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procurait des services de marketing et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. La Banque gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque était fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 176 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade.

Au 31 octobre 2021, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 26 millions de dollars (75 millions de dollars au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 195 millions de dollars (344 millions de dollars au 31 octobre 2020).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 95 millions de dollars, et aucun montant n'était prélevé au 31 octobre 2021 (305 millions de dollars, aucun montant prélevé au 31 octobre 2020).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a versé 76 millions de dollars (78 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020; 81 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) pour ces services. Au 31 octobre 2021, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2020).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020.

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de

transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVRN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, la plupart des prêts et autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des plans, des objectifs et des estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations

des marchés des capitaux ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les désastres naturels, les phénomènes météorologiques extrêmes, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, les perturbations touchant les infrastructures publiques, les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques et le volume des activités commerciales réalisées dans une région donnée.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux, des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, des écarts de taux, des politiques budgétaires et des cours des actions, ce qui pourrait nuire aux activités de négociation et autres que de négociation de la Banque et influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Les risques géopolitiques en 2021 comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale qui ont mené à l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'à une complexification des opérations connexes, à l'incertitude entourant les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne après le Brexit, aux changements de politique de l'administration américaine, à l'évolution de la dynamique mondiale, aux mesures protectionnistes en réponse à la pandémie de COVID-19, à l'accroissement de l'instabilité au Moyen-Orient et en Afghanistan et au niveau record de l'endettement dans les économies émergentes.

Incidence des pandémies, y compris de la COVID-19

Les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse au Canada ou à l'échelle mondiale ont nui et pourraient continuer à nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités.

La pandémie de COVID-19 a nui aux économies canadiennes, américaines et mondiales; a perturbé les chaînes d'approvisionnement au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; a entraîné une perturbation des marchés des capitaux; a contribué à la baisse des taux d'intérêt et des rendements tant des titres du Trésor canadien que des titres du Trésor américain; a entraîné des abaissements de notations de crédit; a forcé la fermeture de nombreuses entreprises, se traduisant par une perte de revenus et une augmentation du taux de chômage; a nécessité l'imposition de mesures de quarantaine, de distanciation physique, de fermeture d'entreprises, de restrictions de voyage et de confinement au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays; a accentué les inquiétudes concernant les niveaux d'endettement des ménages; et a mené à une baisse des dépenses de consommation et à une perte de confiance des consommateurs. La pandémie de COVID-19 a également touché de façon disproportionnée certaines communautés, y compris les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés, faisant ressortir les questions et disparités sociales sous-jacentes liées à la stabilité financière.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continue de nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque dépendra de l'évolution de la situation au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale, notamment la disponibilité, l'utilisation et l'efficacité à grande échelle des vaccins. Les répercussions sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque pourraient se traduire par une diminution de la demande pour ses produits et services; un accroissement de la vulnérabilité des clients de la Banque à des événements négatifs ou inattendus; une augmentation des prêts en souffrance; une diminution des honoraires de gestion d'actifs, une baisse des produits liés aux services-conseils et aux activités de prise ferme; une hausse du risque de comptabiliser des pertes de valeur sur les valeurs mobilières ou sur d'autres actifs et des réductions des résultats; une augmentation des charges autres que d'intérêts; un abaissement des notations de crédit et une augmentation des pertes sur créances en raison de la détérioration de la situation financière des emprunteurs, qui pourraient nécessiter d'accroître la provision pour pertes sur créances et des radiations nettes. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque pendant ou avant la pandémie.

Les autorités gouvernementales et de réglementation ont mis en œuvre d'importantes mesures afin d'offrir du soutien financier aux particuliers et aux entreprises, de stabiliser les marchés des capitaux et de soutenir la croissance économique. Bien qu'à court terme ces mesures aient atténué une partie des effets de la crise, à long terme, elles ne seront peut-être pas suffisantes pour atténuer entièrement l'incidence négative de la pandémie ou pour éviter une conjoncture de récession prolongée. De plus, lorsque ces mesures prendront fin, la Banque pourrait constater une hausse des prêts en souffrance ou de pertes de valeur, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation. En outre, la participation de la Banque dans ces programmes d'aide l'a exposée à un risque accru de comportements frauduleux posés par certaines personnes se prétendant admissibles à ces programmes. Finalement, il est incertain quelle incidence, le cas échéant, le coût de la mise en œuvre de ces programmes aura sur les futures politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation et quelles seront leur incidence sur la Banque, ses clients et sur le secteur des services financiers.

La pandémie a engendré de nouveaux risques opérationnels et de conformité, y compris la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles procédures à l'égard des produits et services de la Banque; la mise en place de mesures de sécurité renforcées pour ses employés et ses clients; le respect des lignes directrices des organismes de réglementation qui évoluent; la réponse au risque lié aux tentatives de fraude et aux cybermenaces et l'accroissement de ces activités et des comportements liés à celles-ci; et la protection de l'intégrité et de la fonctionnalité des systèmes, des réseaux et des données de la Banque compte tenu du grand nombre d'employés en télétravail. La Banque est aussi exposée aux risques liés au capital humain et aux risques découlant des problèmes de santé mentale de ses employés attribuables aux questions de santé et de sécurité, et à d'autres facteurs environnementaux de stress découlant des mesures mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. Tout comme la Banque est exposée à des risques opérationnels et de conformité additionnels, y compris ceux énumérés précédemment, ses fournisseurs et d'autres tiers sur lesquels se fonde la Banque ont été et pourraient continuer d'être exposés à des risques similaires ou à d'autres risques qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Banque.

La pandémie de COVID-19 a perturbé la façon dont la Banque exerce ses activités, et pourrait continuer à perturber, en raison de la fermeture de certaines succursales, de la modification des produits et des services auxquels les clients ont accès en succursale, d'ententes de télétravail conclues avec certains employés ou une grande partie des employés, ainsi que des perturbations qui affectent les principaux fournisseurs des produits et services de la Banque. En outre, le comportement des consommateurs a changé pendant la pandémie de COVID-19 (et ces changements de comportement pourraient demeurer alors qu'une reprise économique et la levée des restrictions associées à la COVID-19 s'amorcent) et il est encore incertain quelle sera l'issue de ce changement sur le contexte macroéconomique et commercial, sur les normes sociétales ou commerciales et sur les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation après la pandémie. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la qualité et la continuité des services fournis aux clients, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris complexifier le processus de planification à long terme des affaires, du bilan et du budget de la Banque ou le rendre plus coûteux. La Banque a été confrontée à des défis liés à une concurrence accrue provenant de nouvelles sources et à d'autres défis et pourrait continuer à l'être. Dans la mesure où la Banque serait dans l'incapacité de s'adapter ou de livrer une concurrence efficace, elle pourrait connaître une diminution de ses activités et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourrait en souffrir.

La Banque pourrait être critiquée ou devoir composer avec un risque accru de litiges et une surveillance accrue de la part des gouvernements et des organismes de réglementation, des différends avec des clients, de la publicité négative ou être exposée à des litiges (y compris des actions collectives ou des actions ou procédures intentées par des organismes de réglementation ou des gouvernements) en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur les conditions du marché et la conjoncture économique, y compris du fait de la participation de la Banque (directement ou au nom de ses clients) aux programmes d'aide gouvernementaux, des programmes de report de paiements de la Banque ou d'autres types de programmes d'aide aux clients et de l'incidence ou de l'inefficacité des mesures de santé et de sécurité de la Banque sur ses clients ou ses employés. La Banque a également reçu des demandes de renseignements officielles et non officielles de la part d'organismes gouvernementaux et réglementaires portant sur sa participation aux programmes d'aide gouvernementaux. Ces risques pourraient accroître les coûts d'exploitation, les frais juridiques et les coûts de conformité de la Banque, se traduire par des sanctions financières et amendes imposées à la Banque et nuire à sa réputation.

La pandémie de COVID-19 a accru et pourrait accroître encore davantage certains risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document, y compris les principaux risques et les risques émergents de la Banque, tels que le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque juridique, le risque en matière de conduite et le risque de réputation.

Réalisation des stratégies à long terme, des principales priorités stratégiques à court terme et des acquisitions

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes et technologies et à mettre à niveau la technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Principales priorités pour 2022 », « Orientation pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts ou les synergies de revenus prévues, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers de ces sociétés, au risque que ces sociétés pourraient prendre des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Au 31 octobre 2021, la Banque détenait une participation comme présentée dans Schwab qui s'établissait à 13,41 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et elle n'est pas autorisée à détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels Schwab serait confronté. En outre, la Banque se fie à Schwab pour obtenir ses résultats financiers qui sont inclus dans les états financiers de la Banque. Bien que la Banque détienne le droit de désigner des administrateurs au conseil d'administration de Schwab et certains autres droits aux termes de la convention des actionnaires conclue avec Schwab dans la mesure où la Banque détient une participation en actions d'au moins 5 % dans Schwab (et deux de ses administrateurs siègent actuellement au conseil d'administration de Schwab), ces droits pourraient ne pas atténuer l'exposition de la Banque au mauvais rendement financier de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels serait confronté Schwab qui pourraient nuire aux résultats financiers de la Banque.

Si les stratégies, les priorités ou les acquisitions et activités d'intégration de la Banque ne sont pas exécutées avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cyberrisque

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des États-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités de la Banque, à la complexité de son infrastructure technologique et aux technologies qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunication, notamment le développement continu de ses applications mobiles et de sa plateforme de services en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs cherchant à exploiter la pandémie de COVID-19 en lançant des campagnes d'hameçonnage et de cyberespionnage.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. Bien que la Banque n'ait pas subi d'interruption de service importante, elle a connu par le passé un nombre limité d'interruptions de service restreintes provoquées par des cyberattaques. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît notre risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, la Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux cyberattaques, comme les attaques ciblées et les attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, les attaques de chaînes d'approvisionnement, les attaques au rançongiciel, les intrusions de logiciels malveillants, les attaques par déni de service, l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou les attaques par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients ou de la Banque. Ces méfaits peuvent comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. Il est probable que les tentatives de soutirer illicitement ou de façon trompeuse des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels. La Banque pourrait subir des pertes ou dommages découlant de menaces à la cybersécurité ou à la technologie.

La Banque examine régulièrement les événements externes et évalue à intervalles réguliers ses contrôles et ses capacités d'intervention en cas de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques. Il devient de plus en plus difficile d'atténuer entièrement les risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes ou dommages éventuels découlant de ces attaques. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. De plus, les fournisseurs de cyberassurance ont revu les modalités offertes pour ce type de couverture étant donné l'intensification de la cyberactivité à l'échelle mondiale créant de l'incertitude quant aux coûts pour une telle couverture et entraînant des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Par conséquent, la cyberassurance contractée par la Banque pour atténuer le risque pourrait être touchée et limiter la couverture des pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières.

Risque de modèle

La pandémie et les programmes d'aide gouvernementaux connexes ont accentué le niveau d'incertitude des modèles et ont affecté la fiabilité des modèles à l'égard de l'ensemble des différents secteurs d'activités. Des modèles affectés par le contexte de taux d'intérêt à la baisse ont été élaborés. En outre, des mesures d'atténuation appropriées à court et à long terme ont été définies et appliquées afin d'accroître la résilience des modèles qui sont élaborés à partir des données historiques qui pourraient devenir moins pertinentes dans le contexte actuel (p. ex., les modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise). Les modèles pourraient révéler de nouvelles limites après la pandémie et la direction continuera de réévaluer si les limites découlant de la COVID-19 sont toujours pertinentes et les mesures d'atténuation correspondantes demeurent appropriées, même si les réévaluations n'arrivaient pas à accroître adéquatement la résilience de ces modèles.

Activités frauduleuses

Les risques de fraude sont les risques associés à des actions posées dans le but de tromper autrui, qui entraînent des pertes ou sont préjudiciables à la valeur de l'actionnaire, à la marque, à la réputation ainsi qu'à la satisfaction des employés et des clients. Les risques de fraude prennent divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, d'entrepreneurs, d'employés et d'autres parties internes ou externes, y compris de prestataires de services offerts aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. La Banque a constaté une hausse des fraudes plus complexes, y compris des cyberfraudes et des stratagèmes frauduleux liés à la COVID-19. Elle a également constaté une augmentation des menaces découlant de la pandémie de COVID-19 visant tant les clients que la Banque. Malgré les investissements effectués par la Banque dans des programmes de prévention et de détection des fraudes ainsi que dans des capacités, mesures et défenses, ils n'ont pas réussi à atténuer et pourraient ne pas réussir à atténuer dans l'avenir toutes les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces prestataires de services, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, processus, produits et services de ses fournisseurs sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la TD. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des amendes et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation.

La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée qui sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite et de résilience opérationnelle et ont des attentes grandissantes, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité. Bien que la Banque prenne différentes mesures pour continuer à améliorer ses programmes en matière de conduite et sa résilience opérationnelle et pour prévenir et détecter les incidences qui pourraient nuire aux clients, aux collègues ou à l'intégrité des marchés, ces incidences pourraient ne pas toujours être empêchées ou détectées.

Les organismes de réglementation régionaux, nationaux et internationaux accordent une attention grandissante aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris aux répercussions des changements climatiques et à l'inclusion financière et économique, et s'attendent à ce que de nouvelles lois importantes et des modifications significatives à des lois en vigueur soient adoptées dans certains territoires où la Banque exerce ses activités.

En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions environnementales, sociales et de gouvernance de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde pourraient adopter de façon inattendue de nouveaux règlements ou rendre des décisions juridiques qui s'appliqueraient à la Banque.

Canada

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille ce projet réglementaire qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

De plus, les ACVM ont récemment présenté des réformes de la réglementation afin de relever la relation client-personne inscrite, désignées comme les réformes axées sur le client. Le rehaussement des exigences aux termes des réformes axées sur le client établit une norme de conduite plus élevée pour l'ensemble des catégories de courtiers et de conseillers inscrits. Il entraînera des coûts additionnels liés à la formation, à l'exploitation et aux systèmes, ainsi que des changements aux types de produits et services qui sont offerts par les sociétés affiliées inscrites de la Banque.

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. Tout particulièrement, la nouvelle loi liée à la protection des consommateurs du secteur bancaire entrera en vigueur en juin 2022 et la Banque poursuit ses efforts pour s'y conformer d'ici son entrée en vigueur.

Le régime de recapitalisation interne du gouvernement du Canada, qui est entré en vigueur en septembre 2018, a été mis en œuvre par règlement publié en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») et de la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BIS, y compris la Banque (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne). Des modifications ont été apportées à la Loi sur la SADC en 2021 par l'intermédiaire du projet de loi C-30 qui appuieront le caractère exécutoire transfrontalier des dispositions de suspension applicable aux contrats financiers admissibles et en préciseront la portée ainsi que la façon dont les investisseurs, les créanciers et les autres participants pourraient être indemnisés à la suite de mesures prises par les autorités du secteur financier, entre autres, pour vendre ou liquider une banque en difficulté, ou pour en rétablir la viabilité. Le régime de recapitalisation interne pourrait influencer les coûts de financement de la Banque.

États-Unis

L'*Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* (Reform Act) des États-Unis promulguée en 2018 a apporté des modifications à certains aspects de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank), entre autres aux simulations de crise. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont adopté des modifications réglementaires à certaines de ces exigences. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui mettait en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la *Tailoring Rule*, fondée sur le profil de risque de l'organisation. Pour la Banque, ces normes ont entraîné, et continueront d'entraîner, des coûts liés à l'exploitation, aux fonds propres, à la liquidité et à la conformité. En outre, en raison de la désignation de la Banque comme BIS par le Conseil de stabilité financière, les activités aux États-Unis de la Banque devront respecter certaines exigences supplémentaires de fonds propres concernant la dette à long terme et la capacité totale d'absorption des pertes à compter de 2023.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux changements à l'égard du pouvoir exécutif de l'administration américaine, des membres du Congrès ou des dirigeants des organismes américains, et par l'attention accrue portée sur la discrimination raciale et l'iniquité économique potentielles, notamment le crédit équitable, par les organismes de réglementation. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Europe

En Europe, l'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, laquelle pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents organismes de réglementation et organismes d'autorégulation de partout dans le monde. Des changements réglementaires et l'évolution des attentes des organismes de réglementation ont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques, à la protection des consommateurs, au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données, à la gestion des fonds propres et de la liquidité, aux cadres du contrôle interne et à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et aux menaces. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences de la COVID-19 sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à la pandémie.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles et les règles déjà adoptées, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de réglementation, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les règles définitives mettant en œuvre de tels faits, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux à l'égard du respect de ces règles, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de mesures coercitives et être exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles contre la Banque, les activités, les stratégies d'affaires et l'offre de produits et services de la Banque pourraient subir des répercussions négatives, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la Banque.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation et des organismes d'autorégulation, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour améliorer sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements découlant de sa non-conformité qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque ainsi que des changements à l'égard de son exploitation, comme des restrictions quant à l'offre de certains produits ou services ou à l'exercice d'activités dans certains territoires.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités à moindres coûts à l'égard des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque.

La Banque continue d'accroître ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage les décisions d'affaires et les pratiques de gestion des risques ainsi que d'améliorer l'expérience client et l'efficacité des activités de la Banque. L'IA pourrait être dans l'incapacité de reproduire de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou de prédire avec exactitude des événements ou risques futurs.

La Banque surveille également les tendances émergentes, dont certaines ont été accélérées par la perturbation provoquée par la pandémie de COVID-19, qui pourraient bouleverser les interfaces traditionnelles, les préférences à l'égard des modes d'interaction ou les attentes de la clientèle. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts, mais ces investissements et ces activités pourraient s'avérer infructueuses. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

Risque environnemental et social (y compris les changements climatiques)

En tant qu'institution financière, la TD est exposée au risque environnemental et social. Le risque environnemental est le risque de pertes financières ou d'atteinte à la réputation découlant de facteurs environnementaux, comme les changements climatiques et la dégradation de l'environnement (p. ex., la pollution, la rareté des ressources, la contamination, la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque social est le risque de perte, de préjudice ou d'atteinte à la réputation découlant d'enjeux sociaux, comme les relations financières avec des secteurs socialement sensibles, les questions de droits de la personne (p. ex., la discrimination, y compris l'iniquité raciale, l'esclavage moderne, l'accès aux services bancaires ou les droits des peuples autochtones), et des perceptions de nos clients, de nos employés, de nos investisseurs et d'autres parties prenantes. Une attention accrue est portée sur les organisations, comme la TD, pour qu'elles contribuent à régler les enjeux d'iniquité sociale et financière dont font l'objet les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés.

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques liés aux effets des changements climatiques, y compris les changements dans la fréquence ou dans la gravité des événements météorologiques extrêmes, la hausse du niveau de la mer et des températures et les risques de transition liés aux incidences attribuables aux modifications du cadre légal ou réglementaire, des technologies ou des comportements en raison de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La Banque participe à des groupes de travail et des comités sectoriels et gouvernementaux qui cherchent à élaborer des normes de performance fondées sur les facteurs ESG et la finance durable, ou à les améliorer, et elle a aligné ses pratiques avec certaines des initiatives liées aux facteurs ESG. Entre autres, en 2020, la TD a annoncé son engagement dans un plan d'action mondial sur les changements climatiques qui comprend une cible visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes de l'Accord de Paris. En octobre 2021, la Banque s'est engagée à se joindre à l'alliance bancaire Net Zero des Nations Unies, une initiative sectorielle mondiale visant à accélérer et à soutenir la mise en œuvre d'efforts de lutte contre les changements climatiques. Elle a également annoncé l'interdiction d'offrir des services financiers propres aux nouveaux projets pour des activités directement liées à l'exploration, à la mise en valeur ou à la production pétrolière et gazière dans le cercle polaire. La TD appuie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière et a mis en œuvre de nouveaux outils à l'égard des emprunteurs et des transactions afin d'améliorer l'évaluation par la Banque de son risque environnemental et social, y compris des changements climatiques. La Banque fait également partie de groupes de travail sectoriels se penchant sur la conception de méthodes et d'approches d'analyse des scénarios climatiques.

Le risque environnemental et social pourrait avoir une incidence financière tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (p. ex., ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires). Le risque de stratégie, le risque de réputation, le risque commercial, le risque juridique et le risque de réglementation pourraient découler des actions ou de l'inaction de la Banque, qu'elles soit réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés au risque environnemental et social, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ces risques pourraient également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels sont confrontées nos parties prenantes. La participation de la TD à des groupes de travail ou les engagements liés aux facteurs ESG pourrait accroître ces risques et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque de responsabilité en raison d'ordonnances réglementaires ou d'amendes, de l'application des exigences en matière de divulgation des valeurs mobilières et d'adéquation des fonds propres de surveillance financière et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère les risques liés à ces procédures au moyen d'une fonction de gestion des litiges. Le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage pourraient augmenter dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux fonds propres et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur

des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites importantes et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou adopteront d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents et sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accroître dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence s'est intensifiée et devrait continuer à s'intensifier en raison de l'incidence de la COVID-19, y compris des possibilités de télétravail et de l'élimination des frontières géographiques. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir. La Banque continue de s'appuyer sur son exercice d'évaluation annuelle des talents ainsi que sur ses pratiques courantes de gestion efficace afin d'évaluer de façon proactive le risque lié au recrutement et à la rétention et de l'atténuer, et elle met l'accent sur la communication continue avec les talents afin de répondre adéquatement aux situations au cas par cas.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit et cours des actions

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des cours des actions au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt, des taux d'intérêt négatifs ou une longue période de faibles taux d'intérêt touchent l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. Une variation des cours des actions a un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs en raison des positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables. Le cadre de gestion et les politiques permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des « taux de référence » (y compris le taux interbancaire offert) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. En raison de l'initiative de la réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires. La transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives pour la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers.

La Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, ainsi, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration, pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques, dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées. La Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux relatifs au secteur et à la réglementation en ce qui concerne la cessation ordonnée de l'utilisation du LIBOR et intègre les meilleures pratiques des groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale.

En plus des défis opérationnels à relever, les risques de marché sont également attribuables au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. Il pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2021.

Gestion des risques

SOMMAIRE

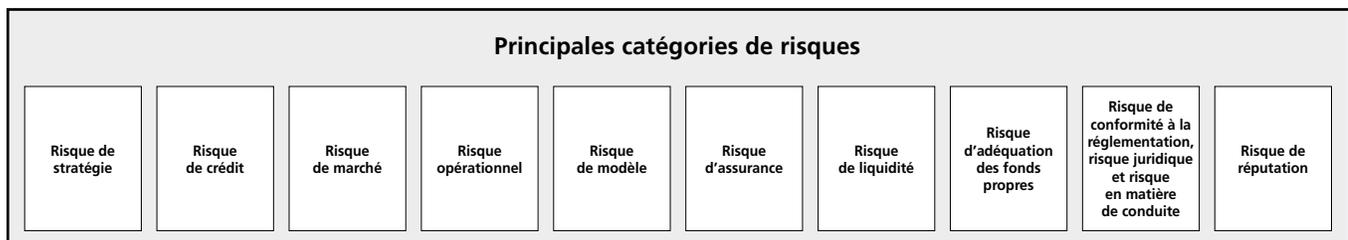
Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la détermination des risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les

risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir et de gérer l'appétit pour le risque de la TD. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la TD. Elle est intégrée au cadre de la culture de la TD et respecte les principes de ce cadre. L'ensemble de la supervision de la culture est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque et du groupe Conformité à l'échelle mondiale. Le comité du risque travaille avec le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention et les engagements communs de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque repose sur la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque et des comportements communs. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

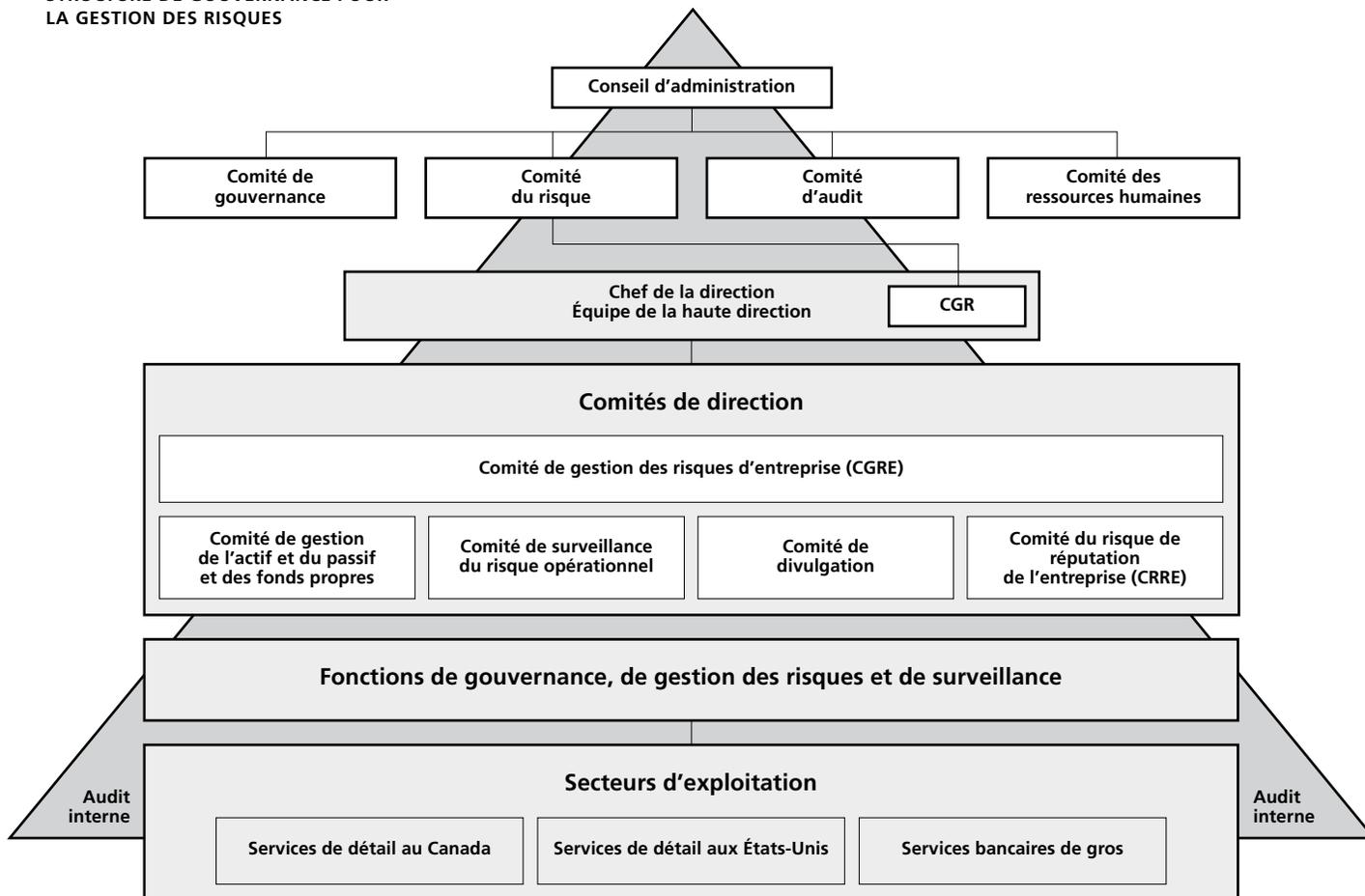
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des RH. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH est responsable de superviser la gestion de la culture de la Banque. En plus de ses autres responsabilités, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des principes en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. Le comité doit également veiller à ce que la Banque agisse en conformité avec son objectif et sa stratégie, surveiller la performance et faire rapport sur la responsabilité de l'entreprise quant aux questions environnementales et sociales.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités et du financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.

- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque, d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle de la Banque, de fournir des directives fiables et objectives, de faire rapport à la haute direction et au conseil d'administration sur l'état du risque de la réglementation et du risque en matière de conduite fondé sur des suivis et des tests indépendants effectués et de donner son avis sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles portant sur la gestion de la conformité actuels pour se conformer aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA)

Le groupe LMCBA est responsable de la conformité à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables. • Surveillent le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. – Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique. – Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque. – Surveille le respect de la prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport. – Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	Groupe audit interne
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer le risque :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques non traditionnels ou émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre des programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (PIEAFP) et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de degrés de sévérité, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires pour diverses entités juridiques et une sélection d'évaluations ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir les cibles de fonds propres, les limites pour l'appétit pour le risque à l'égard des fonds propres et la suffisance des liquidités. De plus, l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque, l'établissement de limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation de l'incidence des décisions d'affaires stratégiques et des mesures que pourrait prendre la direction sont également appuyés par la réalisation de ces évaluations des facteurs de stress.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour estimer l'incidence de crises hypothétiques sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction, les conseils de gouvernance et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque de la Banque examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres, élément clé du cadre des PIEAFP. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et les limites pour l'appétit pour le risque de la Banque. Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons et des taux d'intérêt.

Une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise type comporte deux scénarios. L'un des scénarios est un scénario plausible et adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et a servi à évaluer les risques de détérioration. L'autre scénario est un scénario d'un degré de sévérité très élevé, mais de faible probabilité de survenance visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2021, la Banque a déterminé que le scénario de récession n'était plus efficace pour lui permettre d'évaluer les risques de détérioration étant donné le contexte attribuable à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2021 a évalué un seul scénario d'un degré de sévérité très élevé, lequel mettait en scène une détérioration accrue de l'économie suivie d'une reprise prolongée attribuable à l'inefficacité des vaccins, au durcissement des mesures de confinements et à l'insuffisance de progrès accomplis à l'égard des plans financiers à long terme. L'évaluation de ce scénario a démontré que la Banque disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des conditions prolongées de crise très sévère.

Autres évaluations des facteurs de stress

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin. En outre, la Banque effectue des évaluations ponctuelles des facteurs de stress, par exemple à l'échelle de la Banque ou d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de l'incapacité de mettre en œuvre les stratégies privilégiées, d'une réponse inadéquate aux bouleversements des stratégies de la Banque ou de la prise d'un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes). Les stratégies comprennent les activités actuelles et les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques connexes, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Présente de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation et des lignes d'affaires stratégiques (sous-secteurs des secteurs d'exploitation). Les plans comprennent les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les stratégies à court terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques, les facteurs ESG et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1^{er} novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle, avec certaines exceptions. Depuis le troisième trimestre de 2020, le BSIF a approuvé l'utilisation de l'approche NI avancée pour le portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Compte tenu de cette approbation, la Banque a recours maintenant à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de vérifier qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque; ainsi que des données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données

externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C De 2A à 2C De 3A à 3C	De AAA à AA- De A+ à A- De BBB+ à BBB-	De Aaa à Aa3 De A1 à A3 De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C De 5A à 5C	De BB+ à BB- De B+ à B-	De Ba1 à Ba3 De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

L'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Pour atténuer son exposition au risque de crédit, la Banque a recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des accords-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie, des chambres de compensation centrales et d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les accords-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. En adoptant la position inverse pour chacune des opérations, les chambres de compensation centrales permettent également de réduire le risque de crédit bilatéral.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.

- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des contrats de garantie, des conventions-cadres de compensation et des chambres de compensation centrales pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 42 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondée sur les notations internes avancées¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2021			31 octobre 2020		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 323 \$	433 144 \$	437 467 \$	3 594 \$	409 564 \$	413 158 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	151 006	151 006	–	153 820	153 820
Autres expositions de détail	3 368	88 894	92 262	3 135	88 185	91 320
Total – Risque de crédit de détail	7 691	673 044	680 735	6 729	651 569	658 298
Expositions autres que de détail						
Entreprises	6 066	625 640	631 706	11 774	588 331	600 105
Emprunteurs souverains	1	470 671	470 672	1	528 598	528 599
Banques	519	136 004	136 523	446	149 117	149 563
Total – Expositions autres que de détail	6 586	1 232 315	1 238 901	12 221	1 266 046	1 278 267
Expositions brutes au risque de crédit	14 277 \$	1 905 359 \$	1 919 636 \$	18 950 \$	1 917 615 \$	1 936 565 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique la méthode de la pondération simple des risques selon l'approche fondée sur le marché pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon la méthode de la pondération simple des risques, un coefficient de pondération des risques de 300 % est appliqué aux titres de participation détenus qui sont négociés sur une Bourse et un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué à tous les autres titres de participation détenus. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

Depuis le deuxième trimestre de 2021, la Banque a commencé à utiliser la SEC-IRBA pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation

pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'approche standard de la titrisation (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2021, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 43 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2021				31 octobre 2020				Aux Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	159 962 \$	423 \$	159 539 \$	– \$	164 149 \$	435 \$	163 714 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	147 590	138 701	8 889	–	148 318	143 381	4 937	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	9 390	–	9 390	–	8 548	–	8 548	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	54 427	52 352	2 075	–	54 242	51 722	2 520	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	–	4 564	–	4 739	–	4 739	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	79 066	–	79 066	–	103 285	–	103 285	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	268 939	–	268 939	–	227 679	–	227 679	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	167 284	7 992	159 292	–	169 162	7 395	161 767	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722 622	–	722 622	–	717 523	–	717 523	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	–	18 448	–	14 941	–	14 941	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans Schwab	11 112	–	11 112	–	12 174	–	12 174	–	Risque actions
Autres actifs ²	2 677	–	2 677	–	2 277	–	2 277	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	82 591	–	–	82 591	88 828	–	–	88 828	
Total de l'actif	1 728 672 \$	199 468 \$	1 446 613 \$	82 591 \$	1 715 865 \$	202 933 \$	1 424 104 \$	88 828 \$	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	22 891 \$	22 731 \$	160 \$	– \$	19 177 \$	18 089 \$	1 088 \$	– \$	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Dérivés	57 122	51 817	5 305	–	53 203	50 237	2 966	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	13 505	13 505	–	–	13 718	13 718	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	113 988	7	113 981	–	59 665	15	59 650	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	1 125 125	–	1 125 125	–	1 135 333	–	1 135 333	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	18 448	–	18 448	–	14 941	–	14 941	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	42 384	41 242	1 142	–	34 999	34 307	692	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	144 097	5 126	138 971	–	188 876	3 675	185 201	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	15 262	–	15 262	–	15 768	–	15 768	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	11 230	–	11 230	–	11 477	–	11 477	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ²	16 144	–	16 144	–	18 431	–	18 431	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	148 476	–	–	148 476	150 277	–	–	150 277	
Total du passif et des capitaux propres	1 728 672 \$	134 428 \$	1 445 768 \$	148 476 \$	1 715 865 \$	120 041 \$	1 445 547 \$	150 277 \$	

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

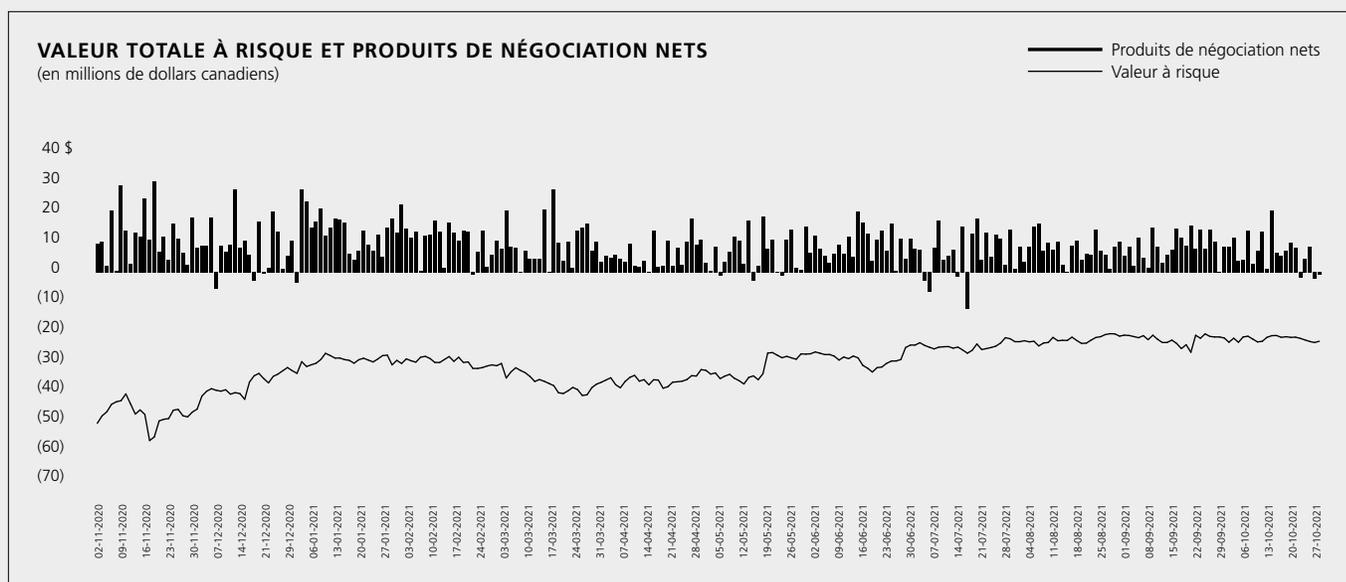
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2021 a compté 16 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 94 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2021, la Banque a apporté des améliorations à l'infrastructure de la modélisation des taux d'intérêt de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille

pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la crise financière de 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie chaque trimestre. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque (IRC)

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un « niveau de risque constant », qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 44	MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE							
	2021				2020			
(en millions de dollars canadiens)	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	11,9 \$	15,7 \$	33,5 \$	6,8 \$	20,6 \$	19,1 \$	36,8 \$	7,6 \$
Risque d'écart de taux	9,0	14,7	37,2	5,4	37,3	35,1	109,3	6,9
Risque actions	9,2	9,5	14,1	6,0	12,0	12,7	42,8	3,5
Risque de change	1,8	1,9	5,3	0,4	4,0	3,9	10,4	0,9
Risque sur marchandises	4,7	4,7	9,4	1,9	3,8	3,7	7,9	1,2
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	19,4	26,2	41,9	16,5	48,9	37,0	69,5	10,9
Effet de diversification ¹	(32,9)	(42,8)	négl. ²	négl.	(75,2)	(64,9)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	23,1	29,9	44,7	20,6	51,4	46,6	118,8	15,1
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	63,9	39,5	63,9	28,5	49,5	57,4	126,9	31,3
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	338,3	349,5	424,3	265,1	301,6	325,2	482,9	164,8

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Le déploiement à l'échelle mondiale des vaccins contre la COVID-19, l'assouplissement graduel des mesures de confinement et le soutien constant des organismes de réglementation ont permis de stabiliser les marchés mondiaux en 2021 et d'atténuer le risque de marché en raison de la diminution de la volatilité des prix dans toutes les catégories d'actifs. Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les modèles de la VaR au cours de la période sont le rétrécissement des écarts de taux et l'application de nouvelles simulations chocs pour la période suivant les 259 derniers jours de Bourse. Compte tenu de ces facteurs, la VaR a diminué graduellement pour se stabiliser après le deuxième trimestre de 2021.

La Banque a géré efficacement le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, la VaR quotidienne étant demeurée largement dans les limites approuvées au cours de l'exercice.

La VaR moyenne a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait de la stabilisation des marchés et des modèles de la VaR relatifs à la COVID-19 qui étaient inférieurs à la fourchette de un an de la période historique de VaR. La VaR moyenne en contexte de crise a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent en raison du resserrement des écarts de taux et de la faible volatilité des marchés boursiers ainsi que des modifications des expositions aux risques.

L'augmentation des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle de l'élargissement des écarts de taux ayant une incidence sur les positions dans des obligations de gouvernements et de sociétés.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Risque de marché (autre que de négociation) structurel

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel concerne la gestion des risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Elle n'inclut pas les activités des Services bancaires de gros ni les activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque qui ne font pas partie des Services bancaires de gros, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance)
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance

- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts, de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement et d'autres solutions du marché des capitaux.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux :** La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées :** La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les

taux plancher sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

TABLEAU 4 5 **SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2021						31 octobre 2020	
	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires			Sensibilité des produits d'intérêts nets ¹			Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Sensibilité des produits d'intérêts nets
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total
Avant l'incidence fiscale des éléments suivants :								
Augmentation de 100 pdb des taux	75 \$	(1 443) \$	(1 368) \$	872 \$	985 \$	1 857 \$	(1 876) \$	1 926 \$
Diminution de 100 pdb des taux	(189)	527	338	(663)	(438)	(1 101)	277	(872)

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2021, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 1 368 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une diminution de 508 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 1 857 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une diminution de 69 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 338 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 61 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 1 101 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 229 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La diminution du choc à la hausse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de la baisse de la sensibilité découlant de la diversité des prêts aux États-Unis et de l'incidence positive de la conversion des monnaies étrangères. L'augmentation du choc à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable à une augmentation du choc réel étant donné la hausse des taux d'intérêt et du plancher fixé à -25 pdb qui a été utilisé dans la mesure. De plus, cette variation a été en partie contrebalancée par des activités de couverture de dépôts. Au 31 octobre 2021, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de

la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés. En outre, la Banque est exposée au risque actions découlant des titres de placement désignés à la JVAERG.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuables aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre les différents taux de référence (p. ex. le taux préférentiel, le taux CDOR et le LIBOR).
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt de gros.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2021, les pertes dues au risque opérationnel sont demeurées conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires.

La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, l'extorsion au moyen de rançongiciel, le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des données

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau de la gouvernance des données de l'entreprise, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour maintenir la résilience et faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir un niveau de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Mise en œuvre du changement / Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la mise en œuvre du changement à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence en livraison des projets de l'entreprise. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de mise en œuvre standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences et, pour assurer le succès de la mise en œuvre, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la TD ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude dans les limites de l'appétit pour le risque de la TD, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle II (AS). Selon cette approche, la Banque applique des facteurs prescrits à une moyenne sur trois exercices des produits annuels bruts pour chacune des huit lignes d'affaires différentes représentant les différentes activités de l'institution comme les services bancaires de détail, les services bancaires commerciaux et la gestion de placements.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité, à l'importance et au caractère critique des modèles, établissent des normes de surveillance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de confirmer que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer adéquatement les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription et du provisionnement des indemnisations à la date de passation d'un contrat d'assurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi qu'une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, du cadre de gestion du risque de liquidité. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de trésorerie du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social, du secteur Services bancaires de gros et du secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible supérieur au financement stable requis sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs

détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

TABLEAU 4 6 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
31 octobre 2021						
Trésorerie et réserves des banques centrales	70 271 \$	– \$	70 271 \$	8 %	798 \$	69 473 \$
Obligations du gouvernement du Canada	26 176	92 825	119 001	14	83 456	35 545
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	23 615	2	23 617	3	1 104	22 513
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	30 213	24 808	55 021	6	37 142	17 879
Obligations de sociétés émettrices	9 062	3 775	12 837	1	2 542	10 295
Actions	14 558	3 589	18 147	2	9 110	9 037
Total (libellé en dollars canadiens)	173 895	124 999	298 894	34	134 152	164 742
Trésorerie et réserves des banques centrales	84 956	–	84 956	10	120	84 836
Obligations du gouvernement des États-Unis	83 386	44 924	128 310	15	34 903	93 407
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 898	5 082	79 980	9	18 949	61 031
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	63 400	60 623	124 023	14	57 530	66 493
Obligations de sociétés émettrices	79 108	3 143	82 251	9	10 268	71 983
Actions	41 961	33 280	75 241	9	38 077	37 164
Total (non libellé en dollars canadiens)	427 709	147 052	574 761	66	159 847	414 914
Total	601 604 \$	272 051 \$	873 655 \$	100 %	293 999 \$	579 656 \$
31 octobre 2020						
Trésorerie et réserves des banques centrales	94 640 \$	– \$	94 640 \$	11 %	1 689 \$	92 951 \$
Obligations du gouvernement du Canada	39 008	83 258	122 266	14	80 934	41 332
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	30 763	23	30 786	3	2 294	28 492
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	22 999	24 441	47 440	6	34 990	12 450
Obligations de sociétés émettrices	11 310	2 841	14 151	1	2 331	11 820
Actions	13 146	2 618	15 764	2	8 248	7 516
Total (libellé en dollars canadiens)	211 866	113 181	325 047	37	130 486	194 561
Trésorerie et réserves des banques centrales	69 183	–	69 183	8	51	69 132
Obligations du gouvernement des États-Unis	82 701	53 755	136 456	15	53 585	82 871
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 131	9 566	83 697	9	21 495	62 202
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	61 171	55 449	116 620	14	49 771	66 849
Obligations de sociétés émettrices	78 238	2 108	80 346	9	8 297	72 049
Actions	31 258	38 684	69 942	8	36 716	33 226
Total (non libellé en dollars canadiens)	396 682	159 562	556 244	63	169 915	386 329
Total	608 548 \$	272 743 \$	881 291 \$	100 %	300 401 \$	580 890 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

³ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

⁴ Comprendent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

Le total des actifs liquides non grevés a diminué de 1,2 milliard de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2020, sans qu'il y ait eu d'importants mouvements dans le portefeuille d'actifs liquides par rapport à l'exercice précédent. Des actifs

liquides non grevés sont détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 4 7 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2021	31 octobre 2020
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	204 543 \$	230 369 \$
Filiales bancaires	360 569	334 308
Succursales à l'étranger	14 544	16 213
Total	579 656 \$	580 890 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 4 8 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
31 octobre 2021						
Trésorerie et réserves des banques centrales	82 308 \$	– \$	82 308 \$	10 %	1 204 \$	81 104 \$
Obligations du gouvernement du Canada	30 023	83 729	113 752	13	76 942	36 810
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	26 657	8	26 665	3	2 048	24 617
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	26 500	24 188	50 688	6	34 820	15 868
Obligations de sociétés émettrices	8 392	3 373	11 765	1	2 658	9 107
Actions	14 575	3 795	18 370	2	10 449	7 921
Total (libellé en dollars canadiens)	188 455	115 093	303 548	35	128 121	175 427
Trésorerie et réserves des banques centrales	103 436	–	103 436	12	30	103 406
Obligations du gouvernement des États-Unis	67 427	49 317	116 744	13	45 680	71 064
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	71 426	5 304	76 730	9	17 032	59 698
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	63 312	58 483	121 795	14	54 825	66 970
Obligations de sociétés émettrices	74 911	2 755	77 666	9	9 325	68 341
Actions	42 260	34 726	76 986	8	36 517	40 469
Total (non libellé en dollars canadiens)	422 772	150 585	573 357	65	163 409	409 948
Total	611 227 \$	265 678 \$	876 905 \$	100 %	291 530 \$	585 375 \$

31 octobre 2020

Trésorerie et réserves des banques centrales	51 894 \$	– \$	51 894 \$	7 %	1 755 \$	50 139 \$
Obligations du gouvernement du Canada	27 938	80 484	108 422	14	66 335	42 087
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	36 761	15	36 776	4	2 207	34 569
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	20 495	25 586	46 081	6	34 365	11 716
Obligations de sociétés émettrices	11 537	3 646	15 183	2	3 249	11 934
Actions	11 566	3 259	14 825	2	10 014	4 811
Total (libellé en dollars canadiens)	160 191	112 990	273 181	35	117 925	155 256
Trésorerie et réserves des banques centrales	63 235	–	63 235	8	40	63 195
Obligations du gouvernement des États-Unis	55 676	50 406	106 082	13	49 734	56 348
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	69 063	9 950	79 013	10	21 202	57 811
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	56 316	50 072	106 388	14	43 621	62 767
Obligations de sociétés émettrices	83 132	2 005	85 137	11	7 520	77 617
Actions	35 914	35 264	71 178	9	37 253	33 925
Total (non libellé en dollars canadiens)	363 336	147 697	511 033	65	159 370	351 663
Total	523 527 \$	260 687 \$	784 214 \$	100 %	277 295 \$	506 919 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

³ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

⁴ Compréhension les titres de créance émis ou garantis par ces entités

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 4 9 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2021	31 octobre 2020
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	213 662 \$	194 726 \$
Filiales bancaires	347 779	290 573
Succursales à l'étranger	23 934	21 620
Total	585 375 \$	506 919 \$

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un

sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 5 0 ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

			Total de l'actif		Grevés ²		Non grevés	
	Actifs détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ³	Total de l'actif	Donnés en garantie ⁴	Autres ⁵	Disponibles comme garantie ⁶		
						Autres ⁷	Autres ⁷	
<i>Aux</i>								
31 octobre 2021								
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 931 \$	– \$	5 931 \$	223 \$	– \$	– \$	5 708 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	159 962	–	159 962	6 478	102	150 262	3 120	
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁸	509 549	354 874	864 423	355 391	12 433	474 164	22 435	
Dérivés	54 427	–	54 427	–	–	–	54 427	
Valeurs mobilières prises en pension ⁹	167 284	(167 284)	–	–	–	–	–	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts ¹⁰	722 622	(17 337)	705 285	37 935	47 763	56 810	562 777	
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	–	18 448	–	–	–	18 448	
Autres actifs ¹¹	90 449	–	90 449	475	–	–	89 974	
Total de l'actif	1 728 672 \$	170 253 \$	1 898 925 \$	400 502 \$	60 298 \$	681 236 \$	756 889 \$	
31 octobre 2020								
Total de l'actif	1 715 865 \$	151 950 \$	1 867 815 \$	393 439 \$	74 188 \$	686 464 \$	713 724 \$	

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

³ Actifs obtenus à titre de sûretés dans le cadre de transactions hors bilan, comme des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et d'autres activités de la clientèle.

⁴ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁵ Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁶ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.

⁷ Actifs qui ne peuvent pas servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement ou qui peuvent être cédés en garantie aux banques centrales (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁸ Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et les autres actifs financiers désignés à la JVRN, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

⁹ Les actifs présentés dans la catégorie « Actifs détenus par la Banque » représentent la valeur des prêts consentis et non la valeur de la garantie reçue. La valeur des prêts tirée des prises en pension est déduite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.

¹⁰ La valeur des prêts relatifs aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.

¹¹ Les autres actifs comprennent la participation dans Schwab, le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de « stress combiné critique », la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité

imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et pourrait également nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 5.1 NOTATIONS DE CRÉDIT¹

	<i>Au</i>		
	31 octobre 2021		
	Moody's	S&P	DBRS
Dépôts/contrepartie ²	Aa1	AA-	AA (haut)
Ancienne dette de premier rang ³	Aa2	AA-	AA (haut)
Dette de premier rang ⁴	Aa1	A	AA
Obligations sécurisées	Aaa	-	AAA
Titres de créance subordonnés	A2	A	AA (bas)
Titres de créance subordonnés – FPUNV	A2 (hyb)	A-	A
Actions privilégiées – FPUNV	Baa1 (hyb)	BBB	Pfd-2 (haut)
Billets avec remboursement de capital à recours limité – FPUNV	Baa1 (hyb)	BBB	A (bas)
Dette à court terme (dépôts)	P-1	A-1+	R-1 (haut)
Perspectives	Stable	Stable	Stable

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 5.2 EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSMENT DES NOTATIONS¹

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Abaissement de un cran	206 \$	212 \$
Abaissement de deux crans	264	275
Abaissement de trois crans	1 037	1 013

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TABLEAU 53 RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>
		31 octobre 2021
	Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.⁴ \$	334 370 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	665 403 \$	78 420 \$
Dépôts stables ⁵	251 668	7 550
Dépôts moins stables	413 735	70 870
Financement de gros non garanti, dont :	346 992	157 528
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁶	165 202	39 819
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	142 198	78 117
Dettes non garanties	39 592	39 592
Financement de gros garanti	s. o.	19 373
Exigences supplémentaires, dont :	259 446	70 541
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	32 035	21 647
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	7 332	7 332
Facilités de crédit et de liquidité	220 079	41 562
Autres obligations de financement contractuelles	16 459	10 406
Autres obligations de financement conditionnelles ⁷	592 439	10 223
Total des sorties de trésorerie	s. o. \$	346 491 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	204 784 \$	21 477 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	14 308	6 654
Autres entrées de trésorerie	52 402	52 402
Total des entrées de trésorerie	271 494 \$	80 533 \$
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>
	31 octobre 2021	31 juillet 2021
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁸	334 370 \$	329 875 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁹	265 958	265 517
Ratio de liquidité à court terme	126 %	124 %

¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 représente la moyenne des 61 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁷ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁸ Le total des HQLA ajustés est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁹ Le total des sorties nettes de trésorerie ajustées est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 126 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 a été de 334 milliards de dollars (330 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2021), les actifs du niveau 1 représentant 86 % (86 % au 31 juillet 2021). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du financement stable disponible (FSD) sur le montant total de financement stable requis (FSR) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris entre autres les dépôts et le financement de gros). Le montant de FSR de la Banque comprend les actifs et les activités hors bilan de la Banque et est fonction des caractéristiques de liquidité et du profil d'échéance de ces actifs.

TABLEAU 5.4 RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au

	31 octobre 2021				
	Valeur non pondérée par durée résiduelle				
	Aucune échéance ¹	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ²
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	96 948 \$	s. o. \$	s. o. \$	10 894 \$	107 841 \$
Fonds propres réglementaires	96 948	s. o.	s. o.	10 894	107 841
Autres instruments de fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	–	–
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	655 111	29 603	9 935	15 185	583 070
Dépôts stables ³	257 963	9 989	4 919	8 079	267 305
Dépôts moins stables	397 148	19 614	5 016	7 106	315 765
Financement de gros dont :	263 853	253 362	54 612	85 529	264 750
Dépôts opérationnels ⁴	139 051	2 304	–	–	70 677
Autre financement de gros	124 802	251 058	54 612	85 529	194 073
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁵	–	2 105	1 634	20 696	–
Autres passifs dont :	55 515	–	–	67 117	2 565
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	–	–	3 453	s. o.
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus	55 515	60 052	2 093	1 519	2 565
Total du financement stable disponible					958 226 \$
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	53 325 \$
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	34	–	–	17
Prêts et titres productifs	84 982	175 344	102 164	562 673	606 455
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	57 545	19 736	–	18 565
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis	–	41 428	2 961	3 055	8 944
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques centrales et entités du secteur public dont :	30 659	40 475	32 548	231 451	262 935
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II	s. o.	24 685	17 577	167	21 560
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	30 826	26 083	38 271	260 451	228 378
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II ⁶	30 826	26 083	38 271	260 451	228 378
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	23 497	9 813	8 648	67 716	87 633
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁵	–	1 840	2 199	20 397	–
Autres actifs dont :	62 252	–	–	96 243	81 845
Produits de base physiques, y compris l'or	15 045	s. o.	s. o.	s. o.	13 078
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale	s. o.	–	–	10 568	8 982
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	–	–	6 773	3 320
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée	s. o.	–	–	16 417	821
Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	47 207	56 234	1 457	4 794	55 644
Éléments hors bilan	s. o.	–	–	634 590	22 158
Total du financement stable requis					763 800 \$
Ratio de liquidité à long terme					125 %

Au

31 juillet 2021

Total du financement stable disponible	947 741 \$
Total du financement stable requis	752 494 \$
Ratio de liquidité à long terme	126 %

¹ Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les produits de base physiques.

² Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

³ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des PME représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent les retraits très improbables.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁵ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

⁶ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires.

Le NSFR de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 a été de 125 % (126 % pour le trimestre clos le 31 juillet 2021) et satisfait aux exigences réglementaires. Le NSFR varie d'un trimestre à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris la croissance des dépôts et des prêts, les variations des niveaux de fonds propres, le financement de gros, les émissions et les échéances ainsi que les variations du profil des échéances du financement de gros.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 75 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 55	SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS	
	(en millions de dollars canadiens)	
	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	519 466 \$	471 543 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis ¹	472 742	477 738
Total	992 208 \$	949 281 \$

¹ Les dépôts personnels et commerciaux des Services de détail aux États-Unis sont présentés selon un équivalent en dollars canadiens, par conséquent les variations d'une période à l'autre reflètent la croissance sous-jacente et la variation du taux de change.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (15 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (45 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (80 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars américains)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2021 s'élevait à 100,7 milliards de dollars (121,1 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Il est à noter que le tableau 56 : Financement à long terme et le tableau 57 : Financement de gros ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TABLEAU 56	FINANCEMENT À LONG TERME	
	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	37 %	32 %
Dollar américain	38	40
Euro	18	20
Livre sterling	4	4
Autres	3	4
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	59 %	50 %
Obligations sécurisées	24	33
Titrisation de prêts hypothécaires ¹	15	13
Titres adossés à des créances mobilières à terme	2	4
Total	100 %	100 %

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020.

TAB LEAU 57 FINANCEMENT DE GROS¹

(en millions de dollars canadiens)

								<i>Aux</i>	
								31 octobre 2021	31 octobre 2020
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	11 428 \$	2 794 \$	2 947 \$	1 321 \$	18 490 \$	– \$	13 \$	18 503 \$	18 013 \$
Billets de dépôt au porteur	139	234	218	9	600	–	–	600	1 595
Certificats de dépôt	6 860	8 757	12 193	24 142	51 952	1 127	–	53 079	41 923
Papier commercial	12 754	5 958	20 091	18 671	57 474	–	–	57 474	48 367
Obligations sécurisées	–	2 586	1 788	3 851	8 225	7 938	8 923	25 086	40 537
Titrisation de prêts hypothécaires ³	–	882	1 428	1 693	4 003	6 262	18 502	28 767	29 486
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁴	–	2 252	3 729	–	5 981	8 784	2 194	16 959	35 925
Billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁵	–	–	–	–	–	11 679	30 030	41 709	25 006
Billets et débentures subordonnés ⁶	–	–	–	–	–	–	11 230	11 230	11 477
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	–	–	530	530	618	661	1 809	4 171
Divers ⁷	8 235	419	2 839	1 061	12 554	192	1 832	14 578	13 912
Total	39 416 \$	23 882 \$	45 233 \$	51 278 \$	159 809 \$	36 600 \$	73 385 \$	269 794 \$	270 412 \$
Dont :									
Garantis	– \$	3 468 \$	3 216 \$	6 074 \$	12 758 \$	14 820 \$	28 092 \$	55 670 \$	74 203 \$
Non garantis	39 416	20 414	42 017	45 204	147 051	21 780	45 293	214 124	196 209
Total	39 416 \$	23 882 \$	45 233 \$	51 278 \$	159 809 \$	36 600 \$	73 385 \$	269 794 \$	270 412 \$

¹ Exclut les acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau Durée contractuelle restante figurant à la section « Gestion des risques » du présent document.

² Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

³ Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.

⁴ Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

⁵ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 1,4 milliard de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁶ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁷ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 14,6 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2021, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 1,8 milliard de dollars (4,0 milliards de dollars en 2020), de même que d'autres titres adossés à des créances de 0,7 milliard de dollars (néant en 2020). La Banque a émis aussi 20,5 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (11,1 milliards de dollars en 2020) et des obligations sécurisées de néant (4,4 milliards de dollars en 2020) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mars 2021, le BSIF a lancé une consultation publique sur la mise en œuvre à l'échelle nationale des exigences de Bâle III. Dans le cadre de ses travaux, le BSIF a également proposé une révision de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Les principaux changements proposés à cette ligne directrice visent le rehaussement de l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. En novembre 2021, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice visant l'étalonnage figurant dans la proposition en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique. Les changements importants proposés comprennent l'ajout d'éventualités pour les engagements de prêts non utilisés, le retrait de certaines entrées de trésorerie issues de prêts et l'ajustement des facteurs de retrait à l'égard des dépôts. Le BSIF prévoit publier la règle définitive en janvier 2022 et la date d'entrée en vigueur des changements sera en avril 2023.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2021									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 931 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	5 931 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	158 039	373	185	–	–	–	–	–	1 365	159 962
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	2 020	4 382	5 059	2 275	2 874	12 293	21 299	23 119	74 269	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	58	3	543	1 250	53	745	3 803	1 931	1 004	9 390
Dérivés	6 146	9 393	5 289	2 885	1 818	7 172	10 895	10 829	–	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	441	311	187	167	363	851	624	1 620	–	4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 030	6 532	11 881	3 381	2 914	4 089	21 983	22 658	4 598	79 066
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 235	6 567	8 180	4 889	4 030	27 819	79 375	136 846	(2)	268 939
Valeurs mobilières prises en pension ²	92 356	30 580	22 332	14 191	7 441	140	244	–	–	167 284
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	930	2 389	5 050	10 061	10 077	34 004	166 855	38 974	–	268 340
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	641	987	2 029	4 049	3 254	14 333	81 413	27 126	56 032	189 864
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	30 738	30 738
Entreprises et gouvernements	27 691	5 390	6 707	10 533	8 503	23 332	71 025	61 647	25 242	240 070
Total des prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	112 012	729 012
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 390)	(6 390)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	105 622	722 622
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 039	2 327	76	2	4	–	–	–	–	18 448
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	11 112	11 112
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	16 232	16 232
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 123	2 123
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	–	3	10	4	4	19	466	3 664	5 011	9 181
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 265	2 265
Montants à recevoir des courtiers et des clients	32 357	–	–	–	–	–	–	–	–	32 357
Autres actifs	3 100	1 049	2 204	159	150	74	112	73	10 258	17 179
Total de l'actif	348 014 \$	70 286 \$	69 732 \$	53 846 \$	41 485 \$	124 871 \$	458 094 \$	328 487 \$	233 857 \$	1 728 672 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 697 \$	5 373 \$	4 867 \$	2 953 \$	1 196 \$	2 135 \$	3 516 \$	1 154 \$	– \$	22 891 \$
Dérivés	7 387	9 392	4 581	2 969	2 244	7 403	10 792	12 354	–	57 122
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	538	1 013	514	301	2 814	5 737	2 588	–	13 505
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	23 923	12 526	33 712	28 017	14 678	1 127	1	4	–	113 988
Dépôts ^{4, 5}										
Particuliers	5 799	9 750	8 491	5 999	6 148	7 611	7 254	29	582 417	633 498
Banques	8 903	338	135	25	–	2	2	4	11 508	20 917
Entreprises et gouvernements	15 795	12 080	8 268	5 433	1 311	28 880	37 255	6 079	355 609	470 710
Total des dépôts	30 497	22 168	16 894	11 457	7 459	36 493	44 511	6 112	949 534	1 125 125
Acceptations	16 039	2 327	76	2	4	–	–	–	–	18 448
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 096	729	1 753	1 648	432	4 574	12 640	17 505	2 007	42 384
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	120 938	13 904	7 255	1 700	272	28	–	–	–	144 097
Passifs de titrisation au coût amorti	–	344	414	475	403	3 448	7 043	3 135	–	15 262
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 993	–	–	–	–	–	–	–	–	28 993
Passifs liés aux assurances	158	273	405	405	425	982	1 673	872	2 483	7 676
Autres passifs	9 008	3 106	925	228	767	1 522	1 796	4 815	5 966	28 133
Billets et débiteurs subordonnés	–	–	–	–	–	–	200	11 030	–	11 230
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	99 818	99 818
Total du passif et des capitaux propres	239 736 \$	70 680 \$	71 895 \$	50 368 \$	28 181 \$	60 526 \$	87 909 \$	59 569 \$	1 059 808 \$	1 728 672 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	14 788 \$	24 189 \$	23 482 \$	19 887 \$	15 616 \$	38 639 \$	115 624 \$	3 789 \$	1 327 \$	257 341 \$
Autres engagements ⁸	59	170	185	244	170	591	1 303	541	–	3 263
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	859	20	557	–	127	510	–	–	2 073
Total des engagements hors bilan	14 847 \$	25 218 \$	23 687 \$	20 688 \$	15 786 \$	39 357 \$	117 437 \$	4 330 \$	1 327 \$	262 677 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprendent 25 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois »,

une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 7 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprendent 326 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprendent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2020									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 437	\$ 8	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	6 445
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	161 326	656	–	–	–	–	–	–	2 167	164 149
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	4 363	6 920	7 866	6 913	3 867	9 732	23 624	27 554	57 479	148 318
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	80	–	600	2 271	69	1 430	1 425	1 879	794	8 548
Dérivés	5 299	7 167	4 554	2 810	2 525	6 314	10 004	15 569	–	54 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	820	183	631	234	107	930	1 253	581	–	4 739
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 501	2 799	8 490	6 101	4 886	25 305	23 667	26 957	2 579	103 285
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	6 444	23 449	16 052	5 855	5 498	12 386	62 145	95 852	(2)	227 679
Valeurs mobilières prises en pension ²	98 721	30 246	23 879	11 776	4 204	29	307	–	–	169 162
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	472	2 845	7 286	9 994	10 481	38 182	138 912	44 047	–	252 219
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	706	1 423	3 437	3 941	3 893	14 594	68 961	28 038	60 467	185 460
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	32 334	32 334
Entreprises et gouvernements	27 193	4 938	8 973	11 653	8 672	35 439	70 478	65 144	23 309	255 799
Total des prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	116 110	725 812
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 289)	(8 289)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	107 821	717 523
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 699	2 036	204	2	–	–	–	–	–	14 941
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	12 174	12 174
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	17 148	17 148
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 125	2 125
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ^{3, 4}	–	1	6	91	9	29	299	4 384	5 317	10 136
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 444	2 444
Montants à recevoir des courtiers et des clients	33 951	–	–	–	–	–	–	–	–	33 951
Autres actifs	3 521	1 060	643	2 783	470	150	125	171	9 933	18 856
Total de l'actif	364 533	\$ 83 731	\$ 82 621	\$ 64 424	\$ 44 681	\$ 144 520	\$ 401 200	\$ 310 176	\$ 219 979	\$ 1 715 865
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 802	\$ 2 429	\$ 2 065	\$ 3 057	\$ 1 639	\$ 3 510	\$ 3 455	\$ 1 220	\$ –	19 177
Dérivés	4 718	6 783	3 997	1 917	2 012	5 438	11 084	17 254	–	53 203
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	608	243	652	345	2 495	6 706	2 669	–	13 718
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18 654	7 290	12 563	15 892	5 251	–	4	11	–	59 665
Dépôts^{5, 6}										
Particuliers	6 240	8 996	9 139	9 550	7 288	10 095	7 923	37	565 932	625 200
Banques	12 870	1 592	313	56	28	–	4	5	14 101	28 969
Entreprises et gouvernements	25 387	24 703	24 841	15 274	7 214	14 378	52 852	3 386	313 129	481 164
Total des dépôts	44 497	35 291	34 293	24 880	14 530	24 473	60 779	3 428	893 162	1 135 333
Acceptations	12 699	2 036	204	2	–	–	–	–	–	14 941
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	698	1 095	993	823	707	4 888	9 789	14 986	1 020	34 999
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	122 433	23 944	30 879	1 791	4 952	4 873	4	–	–	188 876
Passifs de titrisation au coût amorti	–	1 055	221	422	404	1 642	8 799	3 225	–	15 768
Montants à payer aux courtiers et aux clients	35 143	–	–	–	–	–	–	–	–	35 143
Passifs liés aux assurances	306	350	382	316	305	963	1 676	1 033	2 259	7 590
Autres passifs ⁴	7 672	3 630	1 744	701	1 048	1 304	1 402	5 633	7 342	30 476
Billets et débetures subordonnés	–	–	–	–	–	–	200	11 277	–	11 477
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	95 499	95 499
Total du passif et des capitaux propres	248 622	\$ 84 511	\$ 87 584	\$ 50 453	\$ 31 193	\$ 49 586	\$ 103 898	\$ 60 736	\$ 999 282	\$ 1 715 865
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7, 8}	19 568	\$ 23 526	\$ 25 918	\$ 20 089	\$ 14 289	\$ 43 760	\$ 107 951	\$ 4 343	\$ 1 309	\$ 260 753
Autres engagements ⁹	77	169	183	188	165	657	875	553	–	2 867
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	903	342	1 367	227	408	–	–	–	–	3 247
Total des engagements hors bilan	20 548	\$ 24 037	\$ 27 468	\$ 20 504	\$ 14 862	\$ 44 417	\$ 108 826	\$ 4 896	\$ 1 309	\$ 266 867

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».⁴ Par suite de l'adoption d'IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont inclus au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables et les obligations locatives comptabilisées sont incluses au poste Autres passifs.⁵ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».⁶ Comprennent 41 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois »,

une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 9 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 16 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁷ Comprennent 290 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.⁹ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le membre du EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » de la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements, à la réglementation, aux directives réglementaires, aux obligations contractuelles, au Code de conduite et d'éthique de la TD ou aux normes en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales, ce qui pourrait engendrer une perte financière, des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque.

La Banque est exposée au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service de la conformité, le groupe LMCBA et les groupes chargés du risque réglementaire donnent des indications objectives et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Le Service juridique et les groupes chargés du risque des relations avec les organismes de réglementation et des affaires gouvernementales donnent des conseils relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction

des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation ait le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, chacun du Service juridique, du Service de la conformité, du groupe LMCBA et des groupes chargés du risque réglementaire joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de l'organisation pour gérer et réduire les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de gérer la gouvernance et la surveillance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise, et le soutien au chef de la conformité à l'échelle mondiale en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la LCBA, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement les « programmes LMCBA »), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives

découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de l'incapacité de la Banque à s'adapter aux enjeux environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, y compris aux changements climatiques, qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités, ou qui sont associés à ceux-ci.

La gestion du risque environnemental et social est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques environnementaux et sociaux, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation des entreprises de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés aux enjeux ou événements environnementaux et sociaux (y compris les changements climatiques), qui peuvent nuire aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités; 3) la détermination et la gestion des enjeux réglementaires écologiques et sociaux nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ou sociale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La Banque intègre les capacités de gestion du risque environnemental et social dans chaque entreprise afin d'ancrer la prise en charge de ce risque et de soutenir l'entreprise dans l'évaluation, la présentation des informations à fournir et la communication aux échelons supérieurs à l'égard de ce risque. La stratégie ESG et le risque environnemental et social sont gérés au sein d'une structure de gouvernance qui assure l'équilibre entre l'engagement général à l'échelle de l'entreprise et les mesures prises en matière de responsabilisation. À l'échelon de la haute direction, la responsabilité de la stratégie et de la gestion à l'égard du risque environnemental et social incombe respectivement au premier vice-président, Développement durable et responsabilité sociale et au premier vice-président, Gestion des risques d'entreprise et opérationnels. En outre, le chef mondial, Diversité et inclusion, est consulté sur les risques sociaux émergents liés à la diversité et à l'inclusion. L'équipe Développement durable et responsabilité sociale collabore à l'élaboration de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance connexe de la Banque, des normes et des cibles de performance et fait rapport sur la performance. Le groupe Gestion du risque environnemental et social, exerçant ses activités sous la responsabilité du groupe Gestion du risque opérationnel, est responsable de la surveillance du risque environnemental et social, notamment de l'établissement de cadres, de politiques, de processus, et de la gouvernance afin de déceler, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social de la Banque, y compris les risques liés au climat, et en rendre compte à la Banque. L'équipe Risque de crédit ESG sous la responsabilité du groupe Gestion du risque de crédit est chargée d'appliquer le cadre de gestion du risque environnemental et social de l'entreprise et de réaliser les activités de suivi et de contrôle connexes à l'égard du portefeuille de prêts de la Banque. Les différents comités de la Banque sur le risque propre au secteur ou lié à l'entreprise participent également au suivi des risques importants et agissent comme des instances de gouvernance pour la transmission à un échelon supérieur des problèmes émergents liés au risque environnemental et social et la surveillance de ceux-ci.

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque gère le risque environnemental et social grâce à un cadre de risque environnemental et social à l'échelle de la Banque, appuyé par les politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque à l'égard du risque environnemental et social.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont communiquées publiquement dans le rapport sur les enjeux ESG annuel. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) tandis que certaines mesures précises sont certifiées de façon indépendante.

Le Processus de gestion du risque environnemental et social lié au crédit pour les secteurs d'exploitation autres que de détail de la TD propose une série de mesures de diligence qui sont appliquées aux activités de prêts autres que de détail, ce qui inclut le financement à des fins générales d'exploitation d'entreprise, le financement de projets et d'immobilisations corporelles. Ce processus comprend l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la Banque à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. La Banque évalue également les activités des emprunteurs par rapport à une liste d'activités et de transactions commerciales interdites en fonction des risques environnementaux et sociaux. En outre, au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur sont en place afin d'évaluer les clients des secteurs sensibles à l'environnement. Dans le cadre du financement de projets, la Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son rapport ESG annuel. Les Principes de l'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer et à gérer les risques environnementaux et sociaux et à en faire rapport en ce qui concerne les projets qui entrent dans le champ d'application des Principes de l'Équateur. La Banque utilise un ensemble

complet d'outils et de guides pour identifier et classer de manière appropriée les opérations relevant des Principes de l'Équateur.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Dans son rapport sur la gestion des occasions et des risques liés au climat 2020 relatif au GIFCC, la Banque a fourni des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du GIFCC du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques, y compris les risques physiques et de transition. La TD procède à l'élaboration de méthodes et d'approches, y compris à la conception d'outils et à la création de capacités connexes à l'égard de mesures quantitatives pour l'analyse des scénarios climatiques, en participant à des groupes de travail sectoriels. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-IF) et participe aux études pilotes du GIFCC menées par le PNUE-IF dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique depuis 2009 sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par le PNUE-IF, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques ESG.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique « Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite » ci-dessus. La Banque a un énoncé de position à l'égard des droits de la personne qui reflète l'engagement de la TD à gérer ses activités de façon responsable et conforme à sa responsabilité d'entreprise de respecter le droit de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

En outre, au moment d'inscrire des fournisseurs, la Banque demande à ces derniers de confirmer qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le Code de conduite des fournisseurs de la TD, lequel inclut la protection des droits de la personne. La Banque peut effectuer un contrôle préalable accru lorsqu'elle impartit des produits et des services dans le cas où des facteurs sociaux, éthiques, environnementaux et géographiques présentent des risques plus élevés. Le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des noirs, des peuples autochtones et d'autres minorités, de la communauté LGBTQ2+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement. Pour respecter cet objectif, en 2021, le chef de l'approvisionnement de la TD a publié une déclaration sur la diversité des fournisseurs qui reconnaît la diversité et l'inclusivité comme des valeurs fondamentales et des impératifs commerciaux.

De plus, la Banque a mis en place des politiques et des pratiques pour prévenir le risque d'esclavage et de traite des personnes dans ses activités. La TD fait publiquement rapport en vertu de l'article 54 (1) de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni dans le cadre de la Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes annuelle de la Banque, et le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est conforme aux engagements pris à l'égard du respect des droits de la personne.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés au secteur et aux dispositions réglementaires et législatives, et évalue les incidences potentielles des changements climatiques et des risques connexes sur ses activités, ses portefeuilles de prêts, ses placements et ses entreprises. Par ailleurs, la TD maintient une politique de la « porte ouverte » avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque environnemental et social et la performance de la TD à cet égard sont présentés dans le rapport ESG de la Banque, qui se trouve sur son site Web.

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2021. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2021 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation

- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la NRF de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario

de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19 et à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

Incidence de la COVID-19

En 2020, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettaient aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et a apporté son soutien à différents programmes d'aide gouvernementale qui lui ont permis de réduire son exposition aux pertes attendues. En vertu de ces programmes d'aide, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivalait pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui aurait entraîné une migration vers une autre étape) ni ne s'est traduite par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. La majorité de ces programmes d'aide ont maintenant pris fin.

En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables. La direction exerce un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été pris en compte. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué certaines évaluations quantitatives supplémentaires du risque de crédit au niveau des portefeuilles et des prêts pour déterminer s'il avait augmenté de manière importante.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties ainsi que les coûts de financement non garanti et avantages implicites du marché pour les dérivés négociés hors Bourse. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

La Banque avait comptabilisé des rajustements de valeur de 226 millions de dollars au 31 octobre 2021 (543 millions de dollars au 31 octobre 2020) appliqués aux justes valeurs des instruments financiers, se rapportant surtout au risque de crédit, au risque de financement et aux écarts cours acheteur-cours vendeur des dérivés.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des

perdes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les provisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22 des états financiers consolidés de la Banque de 2021.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies

progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les nouvelles normes et modifications de méthodes comptables ci-après ont été adoptées par la Banque le 1^{er} novembre 2020.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 »). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. Aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption anticipée par la Banque de ces modifications le 1^{er} novembre 2020.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences

négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence différeront probablement de ceux existants, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux générés par les transactions déjà comptabilisées, exiger d'autres stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

Le plan de transition de la Banque progresse, et la Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux relatifs au secteur et à la réglementation tout en intégrant au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation. De plus amples renseignements sur certains faits nouveaux sur le marché sont présentés ci-dessous :

- Pour soutenir la transition des anciens contrats dérivés, le courtier en swaps inscrit de la Banque et quatre autres sociétés affiliées de la Banque ont adhéré au International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol (protocole ISDA). Le protocole ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.
- La Chambre de compensation de Londres et le Chicago Mercantile Exchange (CME) Group ont établi un processus avec les intervenants du marché permettant de convertir les swaps indexés au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en cours en des contrats standardisés du marché indexés à un taux de référence alternatif.
- En juillet 2021, l'Alternative Reference Rates Committee a officiellement recommandé les taux à terme prospectifs fondés sur le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) du CME Group, après qu'un changement important a été apporté aux conventions de négociations entre courtiers le 26 juillet 2021 aux termes de l'initiative SOFR First.

En mars 2021, la ICE Benchmark Administrator (IBA) a annoncé qu'elle abandonnera immédiatement après le 31 décembre 2021 la publication de tous les taux LIBOR en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro ainsi que les taux LIBOR en dollar américain à une semaine et à deux mois. La publication des autres taux LIBOR en dollar américain sera abandonnée immédiatement après le 30 juin 2023. En septembre 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a confirmé qu'elle exigera que la IBA publie certains taux LIBOR en livre sterling et en yen japonais présentés sur une base synthétique non représentative après le 31 décembre 2021 en vue d'assurer une cessation ordonnée des anciennes expositions sur le marché. Afin de

soutenir l'objectif réglementaire mondial visant l'abandon de l'utilisation des taux de référence LIBOR, les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont publié des lignes directrices et des énoncés de politique à l'intention des institutions relevant de leur juridiction pour limiter l'utilisation du LIBOR en dollar américain à titre de taux de référence dans de nouveaux contrats conclus après le 31 décembre 2021, sous réserve de rares exceptions.

Relations de couverture

Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés dans certaines relations de couverture de juste valeur, en reclassant dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts la composante exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Par suite de ce reclassement, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture connexe (à l'exclusion de l'inefficacité de couverture) sont présentées aux mêmes postes dans l'état du résultat consolidé. Afin de rendre conformes les montants comparatifs des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 à la présentation adoptée pour l'exercice considéré, la Banque a reclassé dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé des pertes respectivement de 1 114 millions de dollars et 110 millions de dollars.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. La Banque a adopté ces modifications de façon prospective le 1^{er} novembre 2020, lesquelles n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière révisé

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce

qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. La Banque a adopté le cadre conceptuel révisé de façon prospective le 1^{er} novembre 2020, lequel n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés et adoptera la norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque et est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

La Banque procède à la mise en œuvre d'une solution logicielle, y compris à la préparation des données, à la mise à l'essai et à la configuration du système. De plus, la Banque participe à des consultations sectorielles, y compris à celle menée par le BSIF portant sur l'ébauche d'exigences de fonds propres réglementaires.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2021. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2021.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2021. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2021, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 59 **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières**^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	Total	
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		31 octobre 2021	31 octobre 2020
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	2 596 \$	2 005 \$	4 811 \$	2 684 \$	423 \$	– \$	12 519 \$	14 126 \$	9 663 \$
Coût amorti	2 592	1 990	4 763	2 663	420	–	12 428	13 967	9 603
Rendement	1,88 %	1,09 %	1,06 %	1,45 %	2,72 %	– %	1,37 %	1,79 %	2,15 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	1 120	2 596	3 635	9 940	852	–	18 143	16 502	12 927
Coût amorti	1 118	2 570	3 559	9 839	849	–	17 935	16 342	12 890
Rendement	2,18 %	2,02 %	1,90 %	2,11 %	1,95 %	– %	2,05 %	2,95 %	3,20 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	8 344	1 313	2 206	–	–	–	11 863	22 168	25 176
Coût amorti	8 340	1 299	2 196	–	–	–	11 835	22 074	25 166
Rendement	1,83 %	2,05 %	1,64 %	– %	– %	– %	1,82 %	1,75 %	1,67 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	2 151	1 383	419	13	3 471	–	7 437	10 866	15 561
Coût amorti	2 150	1 382	414	13	3 438	–	7 397	10 801	15 537
Rendement	1,38 %	2,18 %	2,52 %	0,89 %	1,07 %	– %	1,45 %	1,54 %	2,33 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	5 302	286	784	192	–	–	6 564	10 756	14 407
Coût amorti	5 296	285	780	190	–	–	6 551	10 720	14 394
Rendement	1,60 %	1,89 %	1,55 %	2,13 %	– %	– %	1,62 %	1,58 %	1,68 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	1 161	93	–	–	–	–	1 254	3 865	5 437
Coût amorti	1 159	92	–	–	–	–	1 251	3 855	5 407
Rendement	1,66 %	1,67 %	– %	– %	– %	– %	1,66 %	1,57 %	1,63 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	1 682	538	1 432	684	2 645	–	6 981	10 006	15 888
Coût amorti	1 683	538	1 425	683	2 628	–	6 957	10 051	15 890
Rendement	0,34 %	1,92 %	2,31 %	1,87 %	0,83 %	– %	1,20 %	1,57 %	2,27 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes ⁴									
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	247
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–	247
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2,52 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	1 825	2 386	2 146	1 723	24	–	8 104	9 895	7 834
Coût amorti	1 820	2 358	2 135	1 711	30	–	8 054	9 853	7 832
Rendement	2,42 %	1,90 %	1,70 %	1,94 %	0,60 %	– %	1,97 %	2,58 %	2,56 %
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires									
Juste valeur	–	–	–	–	–	4 117	4 117	2 387	1 598
Coût amorti	–	–	–	–	–	3 887	3 887	2 641	1 594
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,34 %	3,34 %	2,03 %	3,07 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	–	–	–	–	–	482	482	212	242
Coût amorti	–	–	–	–	–	470	470	303	302
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	5,04 %	5,04 %	3,38 %	4,07 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Juste valeur	24 181 \$	10 600 \$	15 433 \$	15 236 \$	7 415 \$	4 599 \$	77 464 \$	100 783 \$	108 980 \$
Coût amorti	24 158	10 514	15 272	15 099	7 365	4 357	76 765	100 607	108 862
Rendement	1,69 %	1,83 %	1,61 %	1,96 %	1,18 %	3,52 %	1,80 %	1,98 %	2,17 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

TABLEAU 59 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	31 octobre 2020	31 octobre 2019
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise			
Titres de créance au coût amorti									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	13 070 \$	1 082 \$	5 435 \$	1 278 \$	1 787 \$	– \$	22 652 \$	17 989 \$	4 759 \$
Coût amorti	13 060	1 079	5 392	1 288	1 774	–	22 593	17 981	4 771
Rendement	0,24 %	2,11 %	1,21 %	1,55 %	2,94 %	– %	0,85 %	0,48 %	2,19 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	65	925	2 502	7 435	22	–	10 949	5 666	2 268
Coût amorti	65	923	2 492	7 428	22	–	10 930	5 627	2 271
Rendement	1,84 %	2,21 %	1,27 %	1,69 %	2,19 %	– %	1,64 %	3,05 %	3,92 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	1 007	25 131	7 287	24 450	14 862	–	72 737	53 574	2 809
Coût amorti	1 007	24 680	7 462	24 708	14 993	–	72 850	53 420	2 806
Rendement	0,12 %	0,39 %	0,67 %	1,04 %	2,07 %	– %	0,98 %	0,30 %	1,67 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	583	6 245	11 034	22 318	22 381	–	62 561	60 755	40 349
Coût amorti	579	6 127	10 990	22 458	22 299	–	62 453	60 425	40 408
Rendement	2,28 %	2,27 %	2,64 %	1,39 %	0,51 %	– %	1,39 %	1,37 %	2,42 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	7 489	14 757	13 467	3 315	–	–	39 028	37 518	28 190
Coût amorti	7 483	15 754	13 123	3 373	–	–	39 733	37 140	28 019
Rendement	0,12 %	0,45 %	0,41 %	0,66 %	– %	– %	0,39 %	0,47 %	0,63 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	654	4 994	8 200	6 504	12 854	–	33 206	27 126	28 698
Coût amorti	654	4 989	8 204	6 512	12 813	–	33 172	27 197	28 763
Rendement	0,10 %	1,15 %	1,39 %	1,46 %	0,93 %	– %	1,17 %	1,86 %	2,69 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	–	16 376	–	16 376	17 310	16 384
Coût amorti	–	–	–	–	16 214	–	16 214	16 992	16 236
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,77 %	– %	2,77 %	2,85 %	2,83 %
Émetteurs canadiens									
Juste valeur	–	89	1 101	934	4	–	2 128	889	99
Coût amorti	–	88	1 110	931	4	–	2 133	887	99
Rendement	– %	0,83 %	1,25 %	1,58 %	– %	– %	1,37 %	2,79 %	2,56 %
Autres émetteurs									
Juste valeur	1 941	2 997	1 841	2 036	–	–	8 815	8 046	7 189
Coût amorti	1 938	2 993	1 867	2 063	–	–	8 861	8 010	7 124
Rendement	0,61 %	0,76 %	0,32 %	1,21 %	– %	– %	0,74 %	0,69 %	1,07 %
Total des titres de créance au coût amorti									
Juste valeur	24 809 \$	56 220 \$	50 867 \$	68 270 \$	68 286 \$	– \$	268 452 \$	228 873 \$	130 745 \$
Coût amorti	24 786	56 633	50 640	68 761	68 119	–	268 939	227 679	130 497
Rendement	0,28 %	0,76 %	1,23 %	1,27 %	1,54 %	– %	1,13 %	1,10 %	2,07 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance								
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total				
				31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	27 056 \$	200 688 \$	3 931 \$	231 675 \$	213 239 \$	200 952 \$	193 829 \$	190 325 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	40 139	61 757	37	101 933	94 838	91 053	86 159	74 937	
Prêts-auto indirects	846	13 492	13 242	27 580	27 350	25 697	24 216	22 282	
Divers	17 753	889	615	19 257	18 277	18 453	18 570	17 347	
Cartes de crédit	15 149	–	–	15 149	15 552	18 428	18 046	18 028	
Total des prêts aux particuliers	100 943	276 826	17 825	395 594	369 256	354 583	340 820	322 919	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	9 211	9 314	6 191	24 716	22 698	19 801	18 336	17 951	
Non résidentiels	9 360	5 949	3 532	18 841	17 514	15 827	13 540	12 721	
Total des prêts immobiliers	18 571	15 263	9 723	43 557	40 212	35 628	31 876	30 672	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	70 572	36 725	14 805	122 102	115 472	112 600	104 501	90 793	
Total des prêts – Canada	171 515	313 551	32 630	517 696	484 728	467 183	445 321	413 712	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	1 350	293	34 930	36 573	38 832	34 501	31 128	31 460	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	7 714	49	963	8 726	10 937	11 526	12 334	12 434	
Prêts-auto indirects	338	18 933	12 279	31 550	33 087	32 454	29 870	29 182	
Divers	180	585	4	769	943	1 115	878	854	
Cartes de crédit	15 584	–	–	15 584	16 777	18 129	16 964	14 972	
Total des prêts aux particuliers	25 166	19 860	48 176	93 202	100 576	97 725	91 174	88 902	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	1 712	3 129	4 401	9 242	10 200	8 880	8 078	7 346	
Non résidentiels	3 599	10 823	7 100	21 522	25 229	24 255	22 521	22 274	
Total des prêts immobiliers	5 311	13 952	11 501	30 764	35 429	33 135	30 599	29 620	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	29 383	54 854	43 514	127 751	148 501	133 659	127 523	122 691	
Total des prêts – États-Unis	54 549	74 714	91 690	220 953	249 077	231 384	218 697	211 593	
Autres pays									
Prêts aux particuliers	34	–	–	34	12	12	14	14	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	8 573	1 654	–	10 227	9 206	5 781	5 469	4 478	
Total des prêts – Autres pays	8 607	1 654	–	10 261	9 218	5 793	5 483	4 492	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 209	
Prêts dépréciés acquis	6	19	127	152	232	313	453	665	
Total – Autres prêts	6	19	127	152	232	313	453	3 874	
Total des prêts	234 677 \$	389 938 \$	124 447 \$	749 062 \$	743 255 \$	704 673 \$	669 954 \$	633 671 \$	

TABLEAU 61 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2021		31 octobre 2020		31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	277 593 \$	94 752 \$	269 533 \$	97 698 \$	228 904 \$	91 698 \$	218 098 \$	84 450 \$	197 483 \$	84 080 \$
Taux variable	112 345	29 695	97 391	35 943	99 430	34 991	95 861	34 018	79 447	36 093
Total	389 938 \$	124 447 \$	366 924 \$	133 641 \$	328 334 \$	126 689 \$	313 959 \$	118 468 \$	276 930 \$	120 173 \$

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 6.2 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ¹					
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
	2021	2020	2019	2018	2017
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	8 290 \$	4 447 \$	3 549 \$	3 475 \$	3 873 \$
Provision pour pertes sur créances	(225)	7 239	3 030	2 472	2 216
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	13	13	17	15	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	8	9	11	8	11
Prêts-auto indirects	207	303	284	251	337
Divers	186	267	256	216	216
Cartes de crédit	402	620	585	557	595
Total des prêts aux particuliers	816	1 212	1 153	1 047	1 181
Prêts immobiliers					
Résidentiels	–	2	2	2	1
Non résidentiels	1	1	1	1	2
Total des prêts immobiliers	1	3	3	3	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	144	127	96	75	75
Total – Canada	960	1 339	1 249	1 122	1 256
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	3	13	14	16	19
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	1	9	15	22	39
Prêts-auto indirects	285	476	450	387	315
Divers	161	197	204	192	152
Cartes de crédit	609	1 100	1 114	958	777
Total des prêts aux particuliers	1 059	1 795	1 797	1 575	1 302
Prêts immobiliers					
Résidentiels	5	5	2	1	3
Non résidentiels	3	11	7	10	6
Total des prêts immobiliers	8	16	9	11	9
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	154	302	129	79	91
Total – États-Unis	1 213	2 097	1 926	1 654	1 393
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	9
Prêts dépréciés acquis ^{2, 3}	–	1	3	2	1
Total – Autres prêts	–	1	3	2	10
Total des radiations en diminution du portefeuille	2 173	3 437	3 178	2 778	2 659
Reprises					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	1	–	1	2
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	1	–	–	1	1
Prêts-auto indirects	55	68	54	58	90
Divers	49	39	36	37	41
Cartes de crédit	97	91	87	87	98
Total des prêts aux particuliers	203	199	177	184	232
Prêts immobiliers					
Résidentiels	–	–	–	–	1
Non résidentiels	–	1	–	–	–
Total des prêts immobiliers	–	1	–	–	1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	18	15	20	17	20
Total – Canada	221 \$	214 \$	197 \$	201 \$	252 \$

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1^{er} novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

³ D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 62 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019	2018	2017
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	5 \$	2 \$	1 \$	2 \$	4 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	7	5	4	4	11
Prêts-auto indirects	182	141	132	116	100
Divers	23	25	26	35	24
Cartes de crédit	206	216	210	173	154
Total des prêts aux particuliers	423	389	373	330	293
Prêts immobiliers					
Résidentiels	1	2	2	2	2
Non résidentiels	4	2	2	7	8
Total des prêts immobiliers	5	4	4	9	10
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	26	28	23	42	58
Total – États-Unis	449	417	396	372	351
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–
Prêts dépréciés acquis ^{2,3}	5	9	16	16	22
Total – Autres prêts	5	9	16	16	22
Total des reprises portées au portefeuille	675	640	609	589	625
Radiations nettes	(1 498)	(2 797)	(2 569)	(2 189)	(2 034)
Cessions	(4)	(22)	(3)	(46)	(83)
Écarts de conversion et autres ajustements	(404)	(75)	(4)	49	(122)
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan	6 159	8 792	4 003	3 761	3 850
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan ^{4,5}	(231)	502	(444)	212	67
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice⁵	6 390 \$	8 290 \$	4 447 \$	3 549 \$	3 783 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,20 %	0,41 %	0,38 %	0,34 %	0,33 %

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1^{er} novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

³ D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

⁴ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

⁵ Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

TABLEAU 63 DÉPÔTS MOYENS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2021			31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada²									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	21 994 \$	– \$	– %	17 331 \$	– \$	– %	14 058 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	115 541	820	0,71	95 184	1 057	1,11	75 709	1 579	2,09
Dépôts sur préavis	307 910	175	0,06	256 708	384	0,15	222 249	786	0,35
Dépôts à terme	232 258	2 152	0,93	251 314	4 189	1,67	246 078	5 598	2,27
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	677 703	3 147	0,46	620 537	5 630	0,91	558 094	7 963	1,43
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	12 276	–	–	10 899	–	–	9 745	1	0,01
Dépôts à vue productifs d'intérêts	21 524	42	0,20	10 075	50	0,50	5 147	43	0,84
Dépôts sur préavis	444 995	330	0,07	405 965	1 678	0,41	330 301	3 862	1,17
Dépôts à terme	48 200	162	0,34	64 182	837	1,30	59 534	1 435	2,41
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	526 995	534	0,10	491 121	2 565	0,52	404 727	5 341	1,32
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	25	–	–	14	–	–	162	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	38	–	–	2 415	4	0,17	627	1	0,16
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	28 474	61	0,21	25 280	248	0,98	26 449	427	1,61
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	28 537	61	0,21	27 709	252	0,91	27 238	428	1,57
Total – Dépôts moyens	1 233 235 \$	3 742 \$	0,30 %	1 139 367 \$	8 447 \$	0,74 %	990 059 \$	13 732 \$	1,39 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Au 31 octobre 2021, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 147 milliards de dollars (154 milliards de dollars au 31 octobre 2020; 152 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

TABLEAU 64	DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹
------------	----------------------------------------------------------------------

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
31 octobre 2021					
Canada	62 340 \$	32 675 \$	30 006 \$	81 021 \$	206 042 \$
États-Unis	12 023	9 857	18 219	2 895	42 994
Autres pays	15 177	8 300	10 908	–	34 385
Total	89 540 \$	50 832 \$	59 133 \$	83 916 \$	283 421 \$
31 octobre 2020					
Canada	72 278 \$	30 196 \$	36 774 \$	79 758 \$	219 006 \$
États-Unis	19 326	9 577	17 495	3 288	49 686
Autres pays	11 261	4 135	3 039	–	18 435
Total	102 865 \$	43 908 \$	57 308 \$	83 046 \$	287 127 \$
31 octobre 2019					
Canada	64 039 \$	17 069 \$	43 559 \$	97 659 \$	222 326 \$
États-Unis	19 616	12 220	28 143	2 755	62 734
Autres pays	17 234	2 880	3 601	–	23 715
Total	100 889 \$	32 169 \$	75 303 \$	100 414 \$	308 775 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 65	EMPRUNTS À COURT TERME
------------	-------------------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	144 097 \$	188 876 \$	125 856 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	181 950	165 653	119 782
Solde maximal à la fin du mois	182 144	198 705	126 115
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	0,23 %	0,27 %	1,54 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	0,18	0,72	1,98

TABLEAU 66 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS MOYENS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021			2020			2019		
	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	86 745 \$	191 \$	0,22 %	50 740 \$	142 \$	0,28 %	6 846 \$	128 \$	1,87 %
États-Unis	90 459	108	0,12	55 810	194	0,35	24 078	532	2,21
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	82 474	1 734	2,10	70 972	1 985	2,80	62 433	1 973	3,16
États-Unis	16 135	232	1,44	22 997	386	1,68	20 254	506	2,50
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	76 788	840	1,09	64 357	1 257	1,95	46 854	1 387	2,96
États-Unis	227 702	1 877	0,82	199 395	2 948	1,48	169 275	4 641	2,74
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	76 690	214	0,28	76 533	752	0,98	66 015	1 250	1,89
États-Unis	40 788	124	0,30	47 797	592	1,24	45 423	1 381	3,04
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels ⁵									
Canada	234 147	5 022	2,14	217 734	5 622	2,58	207 289	6 089	2,94
États-Unis	36 641	1 200	3,28	37 871	1 374	3,63	32 821	1 253	3,82
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	142 990	5 319	3,72	135 265	5 450	4,03	130 719	5 762	4,41
États-Unis	40 819	1 498	3,67	44 886	1 934	4,31	43 372	2 004	4,62
Cartes de crédit									
Canada	15 338	1 926	12,56	17 512	2 245	12,82	19 197	2 422	12,62
États-Unis	14 559	2 234	15,34	16 976	2 764	16,28	17 679	2 913	16,48
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁵									
Canada	112 195	2 461	2,19	116 263	2 975	2,56	100 408	3 506	3,49
États-Unis	129 583	3 882	3,00	141 387	4 352	3,08	125 914	4 800	3,81
Autres pays ⁶	126 147	719	0,57	106 613	861	0,81	105 401	1 397	1,33
Total des actifs productifs d'intérêts⁷	1 550 200	29 581	1,91	1 423 108	35 833	2,52	1 223 978	41 944	3,43
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers ⁸									
Canada	283 118	564	0,20	252 704	1 167	0,46	224 374	1 624	0,72
États-Unis	314 428	129	0,04	297 021	1 318	0,44	246 986	3 246	1,31
Banques ^{9, 10}									
Canada	16 526	19	0,11	14 376	77	0,54	11 414	169	1,48
États-Unis	544	1	0,18	1 424	3	0,21	2 346	44	1,88
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{9, 10}									
Canada	313 980	2 564	0,82	303 449	4 386	1,45	279 571	6 170	2,21
États-Unis	134 326	404	0,30	127 150	1 244	0,98	101 874	2 051	2,01
Billets et débiteurs subordonnés	11 372	374	3,29	11 922	426	3,57	9 589	395	4,12
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	105 769	592	0,56	95 110	1 044	1,10	60 173	1 281	2,13
États-Unis	56 450	168	0,30	61 484	583	0,95	57 028	1 602	2,81
Passifs de titrisation¹¹	29 105	343	1,18	28 220	379	1,34	27 023	522	1,93
Autres passifs									
Canada	4 920	97	1,97	7 267	173	2,38	5 669	154	2,72
États-Unis	5 706	92	1,61	3 047	99	3,25	35	4	11,43
Autres pays^{9, 10}	86 877	103	0,12	70 007	437	0,62	67 833	861	1,27
Total des passifs portant intérêt⁷	1 363 121	5 450	0,40	1 273 181	11 336	0,89	1 093 915	18 123	1,66
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 550 200 \$	24 131 \$	1,56 %	1 423 108 \$	24 497 \$	1,72 %	1 223 978 \$	23 821 \$	1,95 %
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	180 360	-	-	181 000	-	-	165 884	-	-
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 730 560 \$	24 131 \$	1,39 %	1 604 108 \$	24 497 \$	1,53 %	1 389 862 \$	23 821 \$	1,71 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

³ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

⁴ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁵ Comprendent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 13 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2020; 12 milliards de dollars en 2019).

⁶ Comprendent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

⁷ Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

de la section « Aperçu des résultats financiers » pour des renseignements supplémentaires sur la façon dont la Banque utilise les mesures financières non conformes aux PCGR.

⁸ Comprendent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 1,6 milliard de dollars (charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 1,9 milliard de dollars et charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 136 millions de dollars en 2020; charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 2,2 milliards de dollars en 2019).

⁹ Comprendent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 34 milliards de dollars (24 milliards de dollars en 2020; 61 milliards de dollars en 2019).

¹⁰ Comprendent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 76 milliards de dollars (95 milliards de dollars en 2020; 59 milliards de dollars en 2019).

¹¹ Comprendent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 14 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2020; 13 milliards de dollars en 2019) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 15 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2020; 14 milliards de dollars en 2019).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 67 ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ^{1, 2, 3}						
(en millions de dollars canadiens)						
	2021 par rapport à 2020			2020 par rapport à 2019		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	102 \$	(53) \$	49 \$	823 \$	(809) \$	14 \$
États-Unis	121	(207)	(86)	702	(1 040)	(338)
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	321	(572)	(251)	270	(258)	12
États-Unis	(115)	(39)	(154)	69	(189)	(120)
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	243	(660)	(417)	518	(648)	(130)
États-Unis	418	(1 489)	(1 071)	826	(2 519)	(1 693)
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	2	(540)	(538)	199	(697)	(498)
États-Unis	(87)	(381)	(468)	72	(861)	(789)
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	424	(1 024)	(600)	307	(774)	(467)
États-Unis	(45)	(129)	(174)	193	(72)	121
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	311	(442)	(131)	200	(512)	(312)
États-Unis	(175)	(261)	(436)	70	(140)	(70)
Cartes de crédit						
Canada	(279)	(40)	(319)	(212)	35	(177)
États-Unis	(394)	(136)	(530)	(116)	(33)	(149)
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	(104)	(410)	(514)	554	(1 085)	(531)
États-Unis	(364)	(106)	(470)	590	(1 038)	(448)
Autres pays	104	(246)	(142)	(41)	(495)	(536)
Total des produits d'intérêts	483	(6 735)	(6 252)	5 024	(11 135)	(6 111)
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	140	(743)	(603)	205	(662)	(457)
États-Unis	77	(1 266)	(1 189)	658	(2 586)	(1 928)
Banques						
Canada	11	(69)	(58)	44	(136)	(92)
États-Unis	(2)	-	(2)	(17)	(24)	(41)
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	152	(1 974)	(1 822)	527	(2 311)	(1 784)
États-Unis	70	(910)	(840)	509	(1 316)	(807)
Billets et débiteures subordonnés	(20)	(32)	(52)	97	(66)	31
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	117	(569)	(452)	744	(981)	(237)
États-Unis	(48)	(367)	(415)	125	(1 144)	(1 019)
Passifs de titrisation	12	(48)	(36)	23	(166)	(143)
Autres passifs						
Canada	(56)	(20)	(76)	43	(24)	19
États-Unis	87	(94)	(7)	366	(271)	95
Autres pays	79	(413)	(334)	20	(444)	(424)
Total de la charge d'intérêts	619	(6 505)	(5 886)	3 344	(10 131)	(6 787)
Produits d'intérêts nets	(136) \$	(230) \$	(366) \$	1 680 \$	(1 004) \$	676 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires : Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et titres de créance subordonnés) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque diminuée du coût de financement.

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros, composante du total des produits liés aux activités de négociation de la Banque, sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice : Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficacité : Mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité des activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires : Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) : Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti :

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.